



PROBLEMATIQUE DE PROFESSIONNALISATION ET DE CREDIBILISATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE EN REPUBLIQUE DU CONGO

MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU **MASTER II SPECIALISE EN SCIENCES MANAGERIALES**
OPTION : **MANAGEMENT STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL DES ORGANISATIONS (M2 MSO)**

Présenté et soutenu publiquement le [Date] par

Athanase SIBORUREMA

Travail dirigé par :

Monsieur BATANTOU OUMBA Félix

Expert en management des organisations

Coordonnateur du PRIO-CCOD

Jury d'évaluation du stage :

Président : Prénom NOM

Membres et correcteurs : Prénom NOM
 Prénom NOM
 Prénom NOM

Promotion [2011/2012]

REMERCIEMENTS

Le présent travail ne serait pas arrivé à terme, n'eût été le concours de certaines personnalités et institutions envers lesquelles je me sens redevable.

Ma première marque de reconnaissance s'adresse à et à Monsieur **Tété ENYON**, Coordonnateur de formation de Master 2 en Management Stratégique et Opérationnel (M2MSO) pour sa disponibilité et l'encadrement administratif de ce travail.

Mes sincères remerciements s'adressent aussi à Monsieur **BATANTOU OUMBA Félix** et **Dr NTAGANDA Charles** pour leur encadrement pédagogique, remarques pertinentes et leurs encouragements tout au long de la rédaction de ce mémoire.

Ma profonde gratitude est formulée à l'endroit de Son **Excellence Monsieur Marcel NAN OPSTAL**, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union Européenne en République du Congo et **Madame Fanny DERRIEN**, Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France en République du Congo et **Madame Charlotte PFINDER**, **Monsieur KAMURAGIYE Aloys**, Représentant Résident de l'Unicef au Congo et **Madame MOUMBOU EKINDA Marie Claudine**, Monsieur le Représentant a.i du PNUD au Congo et **Monsieur Sylvère IKAMA**, **Madame Clémentine MAOUNGOU** et **Monsieur Michel DURET**, **Monsieur Samuel MAHOUNGOU DGAT**, Préfet Directeur Général de l'Administration du Territoire et **Monsieur Armand NGALEKOLI**, **Dr LOUVOUEZO Davy Irénée**, **Président du CCOD** et **Mr Clotaire NSILOULOU**, **Madame KABANABANDZA Olga Mireille**, Coordinatrice du PCPA Congo, pour les informations utiles et la documentation mise à ma disposition.

Mes sincères remerciements sont adressés à **Madame Carmen RODRIGUEZ GRANDA**, **Madame MOKOKO Agathe**, **Monsieur Firmin-Laurent MILANDOU**, **Monsieur l'abbé Aimable RUNYANGE** et **Monsieur MBONEYE Eulade** pour leur soutien financier le long de ma formation.

Mes vifs remerciements sont adressés aussi à **Madame KOUBIKANI Agnès**, **Mr MAMBIKI DUCKER Justin**, **Mme BEWS Régine**, **Mr MALELA SOBA Claude**, **Mr NIKA Célestin** et **Mr MBIBOUDLOU François** pour avoir participé au brainstorming et à l'analyse SWOT.

Que mon épouse, **Madame SIBORUREMA Périne** et mes enfants **SIBO Chance Angélique** et **SIBO Peace marie-Reine** trouvent ici mes sincères remerciements pour leur soutien moral le long de ma formation.

RESUME

A l'aide des méthodes et outils appropriés, le présent mémoire portant sur la « *Problématique de professionnalisation et de crédibilisation des organisations de la société civile en République du Congo* » analyse l'environnement dans lequel évoluent les OSC congolaises et présente les causes du faible professionnalisme et de la faible crédibilité qui caractérisent la plupart d'entre elles.

Il propose des orientations stratégiques et des actions prioritaires à mener pour remédier durablement à la situation.

Par ailleurs, il fait une analyse critique des approches utilisées par le Programme Concerté Pluri-Acteurs en cours, qui vise la crédibilité des OSC congolaises sans tenir compte de leur diversité et de la couverture géographique.

L'environnement des OSC congolaises est caractérisé par la présence des OSC fantômes qui perturbent le dialogue entre de véritables OSC et les pouvoirs publics, l'absence d'un cadre de concertation entre les OSC et les pouvoirs publics, la caducité de la Loi de 1901 qui n'est plus adapté au contexte actuel, l'existence d'une multitude d'OSC faiblement ou non structurées.

Parmi les actions prioritaires proposées, il convient de souligner la mise en place d'un cadre de concertation entre les OSC et les pouvoirs publics, la mise en place des organisations faîtières capable d'intervenir dans le débat public, et l'initiation des programmes spécifiques de renforcement des capacités des OSC.

Mots Clés :

1 - OSC

2 - Professionnalisation

3 – Crédibilisation

4 - Faîtière

5 – Concertation

LISTE DES ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de développement
AG	Assemblée Générale
ANE	Acteurs Non Etatique
ANEP	Association Nationale pour l’Education Prénatale
AP	Assemblée Plénière
ATV	Association Terre et Village
CCOD	Conseil de Concertation des ONG de Développement
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CE	Cellule Exécutive
CFSI	Comité Français pour la Solidarité Internationale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COPDC	Coalition des OSC Partenaires pour le Développement du Congo
COPIL	Comité de Pilotage
DGAT	Direction Générale de l’Administration du Territoire
DUE	Délégation de l’Union Européenne
FOD	Forêt et Développement
FSD	Fonds Social de Développement
GONGO	Government Organized Non-Governmental Organization
GRET	Groupe de Recherche et d’Echanges Technologiques
OS	Orientation Stratégique
OSC	Organisation de la Société Civile
PAED	Projet d’Appui à l’Etat de Droit
PCPA	Programme Concerté Pluri-Acteurs -Congo
PP	Pouvoirs Publics
PPP	Partenariat Public-Privé
PRIO-CCOD	Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles et Opérationnelles du CCOD
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats
TICE	Technologies de l’Information et de la Communication Electronique
UNICEF	United Nations Children’Fund

SOMMAIRE

Remerciements	ii
Résumé	iii
liste des abréviations.....	iv
Sommaire	1
LISTE DES TABLEAUX.....	2
LISTE DES FIGURES	3
I. <i>Introduction</i>	4
II. <i>Hypothèse de travail et/ou Objectifs du travail</i>.....	7
III. <i>Matériels et Méthodes</i>.....	10
4.3.1.1. Que faut-il faire pour améliorer le niveau de crédibilité des Organisations de la Société Civile congolaise?.....	14
4.3.1.2. Que faut-il faire pour faciliter la professionnalisation des OSC congolaises ?	14
IV. <i>Résultats</i>	15
4.7.1.2. Ce qu'il faut faire pour faciliter la professionnalisation des OSC congolaises ?	23
V. <i>Discussion et Analyses</i>	25
VI. <i>Conclusions</i>.....	31
VII. <i>Recommandations - Perspectives</i>.....	33
VIII. <i>Annexes</i>.....	36
SOMMAIRE DES ANNEXES	36

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1(a) :	Correspondances adressées à différents partenaires des OSC congolaises	p.10
Tableau n°1(b) :	Liste des OSC identifiées à partir des registres de la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT)	p.73
Tableau n°2 :	Liste des OSC membres du PCPA-Congo (période 2013-2016)	p.85
Tableau n°3 :	Liste des OSC membres du CCOD	p.89
Tableau n°4 :	Liste des OSC appuyées par la DUE en République du Congo ces cinq(5) dernières années	p.91
Tableau n°5 :	Liste des OSC appuyées par l'Ambassade de France en République du Congo dans le cadre du Fonds Sociale de développement (FSD)	p.91
Tableau n°6:	Liste des OSC partenaires de l'Unicef en République du Congo	p.95
Tableau n° 7 :	Répartition des OSC congolaises enregistrées à la DGAT entre 2000 et 2013	p.97
Tableau n° 8 (a)	Liste des participants au brainstorming et à l'analyse SWOT	p.41
Tableau n°8 (b)	Liste des OSC congolaises identifiées pour l'entretien	P.97
Tableau n°9 :	Situation actuelle des OSC congolaises en termes de crédibilité	p.53
Tableau n°10 :	Actions envisageables pour la réduction ou l'élimination des forces négatives pesant sur l'équilibre des OSC congolaises en rapport avec leur crédibilité	p.54
Tableau n°11 :	Actions envisageables pour le renforcement des forces positives maintenant l'équilibre des OSC congolaises en rapport avec leur crédibilité	p.57
Tableau n°12 :	Liste des actions prioritaires et les ressources envisageables pour le renforcement de la crédibilité des OSC congolaises	p.59
Tableau n°13 :	Situation actuelle des OSC congolaises en termes de leur professionnalisation	p.62
Tableau n°14:	Actions envisageables pour la réduction ou l'élimination des forces négatives pesant sur l'équilibre des OSC congolaises en rapport avec leur professionnalisation	p.64
Tableau n° 15 :	Actions possibles pour le renforcement des forces positives maintenant l'équilibre des OSC congolaises en rapport avec leur professionnalisation	p.68
Tableau n° 16 :	Liste des actions prioritaires et les ressources envisageables pour le renforcement de la professionnalisation des OSC congolaises	p.69

LISTE DES FIGURES

Figure n°1	Evolution des OSC congolaises enregistrées à la DGAT à Brazzaville de janvier 2001 à décembre 2013	p.16
Figure n°2	Typologie des OSC congolaises	p.17

I. INTRODUCTION

Le présent travail portant sur la « ***Problématique de professionnalisation et de crédibilisation des organisations de la société civile en République du Congo*** » est réalisé en guise de contribution à la promotion d'un acteur non étatique qui, depuis plusieurs décennies, après l'accession du Congo à l'indépendance en 1960, est resté étouffé par le système politique de l'époque qui ne tolérait pas son existence.

Il s'agissait d'un régime se réclamant de marxiste-léniniste et qui interdisait la création et le fonctionnement des Organisations de la Société Civile (OSC). Avec la Conférence Nationale Souveraine qui débute en 1991, le pays s'engage dans un processus de démocratisation qui aboutit à l'adoption de la Constitution de 1992. Celle-ci reconnaît le droit de créer des OSC.

Dix ans plus tard, en 2002, une autre Constitution adoptée garantit une fois de plus le droit des Associations.

Vue dans son contexte, il est clair que la société civile congolaise est encore jeune et évolue dans un environnement complexe qui lui offre de multiples opportunités mais aussi des menaces décryptées à l'issue de ce travail.

Dans la « *Cartographie des Acteurs Non Etatiques actifs en République du Congo, Tome 1 : Secteurs sociaux, Droits de l'homme, Gouvernance et Economie, février 2013* » la Délégation de l'Union Européenne (DUE) en République du Congo affirme : « le contexte congolais, caractérisé par des insuffisances en matière de gouvernance, favorise peu l'émergence d'une société civile forte et capable de jouer un rôle de plaidoyer auprès des pouvoirs publics »

Dans le même document, la DUE révèle aussi « l'existence prégnante de GONGO qui freine l'action de la société civile » et caractérise la société civile congolaise comme étant « une société civile qui peine à assumer son rôle dans le suivi de l'application des politiques publiques ».

Vues sous l'angle de la professionnalisation et la crédibilisation, les OSC congolaises présentent beaucoup de faiblesses qui, à l'aide des outils appropriées, ont été mises en évidence dans ce mémoire.

D'après le rapport d'évaluation du projet FSD 2007/32 réalisée par les experts du cabinet aidl Consultance pour le compte de l'Ambassade de France en République du Congo, le niveau de

structuration des OSC congolaises, présente trois typologies : (1) **OSC non structurées**, (2) **OSC peu structurées**, (3) **OSC structurées**.

La « *Cartographie des Acteurs Non Etatiques actifs en République du Congo, Tome 1 : Secteurs sociaux, Droits de l'homme, Gouvernance et Economie, février 2013* » et d'autres études antérieures menées sur la description des OSC congolaises, en l'occurrence la « *Cartographie des Acteurs Non Etatiques (ANE) actifs dans le domaine de la justice et des droits humains en République du Congo* » réalisée dans le cadre du Projet d'Appui à l'Etat de Droit (PAED) par Emmanuel BAYENI, en avril 2009, le document intitulé « *Identification des OSC dans le processus du programme Dialogue Citoyen* » réalisé dans le cadre du dialogue citoyen par Patrice Brice MACKIZA et Lilian Laurin BAROS avec le concours de NEU et Reiye GANDZOUNOU, 2007, actualisé en 2010 par Reiye GANZOUNOU et l'étude « *Les ONG nationales de développement à Brazzaville* » réalisée par Céline LEROUX, confirment ces trois niveaux en précisant l'existence de trois catégories d'organisations parmi lesquelles, **les organisations de 1^{er} niveau** (composée d'une myriade de petites associations et organisations de base, aux contours juridiques mal définies et avec peu de membres), **les organisations de 2^{ème} niveau** (composées par plusieurs centaines d'associations, dont une faible partie est en mesure de concevoir et de gérer des projets, en particulier financés par les bailleurs internationaux, **les organisations de 3^{ème} niveau**, composées de quelques dizaines d'ONG expérimentées et fiables.

En se basant sur les résultats de l'entretien réalisé auprès des OSC de typologies différentes, le présent mémoire met en lumière les correspondances entre les divers niveaux en focalisant le jugement sur le niveau de professionnalisation et de crédibilité.

La problématique de professionnalisation et de crédibilisation des OSC reste un sujet passionnant, dans la mesure où ces dernières jouent un rôle important dans le développement politique, social et économique du pays et qu'elles contribuent largement à la création d'emplois dans les domaines variés.

C'est ainsi que, à titre exemplatif, dans la région d'Afrique centrale, notamment en République Démocratique du Congo et au Tchad, certaines études ont été menées à ce sujet. En effet, dans la thèse de doctorat intitulée « *Pratiques et discours des Organisations Non Gouvernementales de Développement (ONGD) en République Démocratique du Congo* », Pascal KAPAGAMA IKANDO aborde largement ce sujet.

D'autre part, Fernand KITAPINDU MIGENI, dans « Guide pratique de l'ONG, Tome1, mars 2004), explique ce qu'il faut savoir de l'ONG en éclairant les créateurs, les animateurs et l'opinion publique, sur la création, le fonctionnement et la gestion.

Au Tchad, le document intitulé « Diagnostic des Organisations Faîtières et des Associations, Rapport sur les besoins en formation dans la zone du projet Autopromotion Financière » réalisé par le bureau GIZ de PALA en octobre 2012, dans le cadre du Programme d'Appui au développement Local et à la Gestion des Ressources Naturelles PADL-GRN) appuyé par l'Union Européenne dans le cadre du 10^{ème} Fonds Européen de développement, présente largement les faiblesses qui caractérisent la OSC tchadiennes.

Ce sujet de mémoire portant sur la «*Problématique de professionnalisation et de crédibilisation des organisations de la société civile en République du Congo* » est intéressant à plusieurs points de vue :

- Il porte sur un acteur (OSC) dont la contribution au développement politique, social et économique reste indéniable ;
- Il fait un diagnostic institutionnel d'ensemble à l'aide des outils adaptés en analysant l'environnement des OSC congolaises, en faisant passer les projecteurs sur leurs forces et faiblesses et en examinant les causes qui sont à la base de leur faible professionnalisme et leur faible crédibilité ;
- Pour permettre aux OSC elles-mêmes, aux partenaires financiers et aux pouvoirs publics d'élaborer et réaliser des programmes susceptibles d'apporter un changement durable et profond, il propose une série d'actions prioritaires et des orientations stratégiques de nature à faciliter la professionnalisation et la crédibilisation des OSC congolaises ;
- Il fait une analyse critique des interventions en cours et des approches utilisées qui ne permettent pas de hisser les OSC congolaises au rang de celles qui peuvent jouer le rôle d'interlocutrices fiables auprès des pouvoirs publics en facilitant l'émergence et la promotion des faîtières jouissant de la personnalité juridique, crédibles et durable d'une part, et en œuvrant sur toute l'étendue du territoire national ;
- Il recommande les actions prioritaires à mettre en œuvre pour obtenir la crédibilité et le professionnalisme des OSC congolaises.

Le présent mémoire est réalisé à l'issue d'une démarche qui a consisté en la recherche documentaire et la web graphie, la réalisation de l'entretien auprès des OSC, l'analyse stratégique à l'aide de l'outil SWOT, la méthode des champs de force, l'utilisation des outils d'expression et de créativité (le brainstorming et le diagramme d'Ishikawa).

Il est organisé en dix (10) principales parties : le résumé, introduction, hypothèses de travail, matériels et méthodes utilisées, résultats obtenus, discussion et analyses, recommandations, conclusions et perspectives, bibliographie et annexes.

II. HYPOTHESE DE TRAVAIL ET/OU OBJECTIFS DU TRAVAIL

Les différents auteurs qui ont cherché à comprendre la genèse, l'évolution, le fonctionnement et la capacité opérationnelle, organisationnelle et managériale des Organisations de la Société Civile congolaise ont fait différents constats qui convergent sur certains points de vue:

- En tenant compte de leur niveau de structuration, une classification simple qui a été établie par les experts qui ont évalué une série de projets financés par l'Ambassade de France au Congo dans le cadre du Fonds Social de développement (FSD) en octobre 2011 fait ressortir trois niveaux : non structurée, peu structurée, structurée (voir annexe n° 12)
- En faisant allusion à l'analyse différenciée de la société civile congolaise réalisée par la Délégation de l'Union Européenne en février 2013 à travers la Cartographie des Acteurs Non Étatiques actifs en République du Congo, il ressort que la société civile congolaise est jeune et peut aujourd'hui être représentée par une pyramide:
 - **Au sommet** quelques dizaine d'ONG expérimentées et fiables, agissant comme interlocuteurs de la plupart des bailleurs de fonds et des ONG internationales, ce qui a notamment pour effet de créer parfois une situation de rente peu compatible avec les principes d'efficacité de l'aide.
 - **Au centre** plusieurs centaines d'associations, dont une faible partie est en mesure de concevoir et de gérer des projets, en particulier financés par des bailleurs internationaux. Ces structures mettent souvent en œuvre des projets plus modestes, grâce aux revenus de leurs activités, aux dons privés, ou encore au soutien de l'Eglise.
 - **A la base**, on retrouve une myriade de petites associations et organisations de base, aux contours juridiques mal définis et avec peu de membres. Elles sont

rarement capables de concevoir des projets, d'élaborer des budgets et de superviser la mise en œuvre d'opérations.

(Voir figure n° 1)

- Au cours de l'élaboration du référentiel des bonnes pratiques associatives, les OSC congolaises ont été classées en cinq catégories :
 - OSC en maturité
 - OSC en floraison
 - OSC en croissance
 - OSC en émergence
 - OSC embryonnaire

A l'issue de ce classement, une dizaine d'OSC se positionnent dans la première catégorie.

En tenant compte des appels à proposition lancés ces cinq dernières années par l'Ambassade de France, la DUE, le PNUD et d'autres agences du Système des Nations Unies, il a été constaté que les OSC congolaises n'arrivent pas à s'imposer devant les concurrents internationaux d'une part, et certains projets financés en deux ou trois tranches ne s'achèvent pas par suite de différents problèmes dont ceux liés aux partenaires.

L'absence d'un cadre légal de concertation entre la société civile et les pouvoirs publics en République du Congo, l'absence de statut qui permettrait d'institutionnaliser le soutien de l'État aux OSC, la loi de 1901 régissant les OSC qui n'est plus adaptée à l'environnement actuel des OSC et l'existence des OSC fantômes et très politisés surnommés GONGO (Government Organized Non-Governmental Organization), pour ne citer que ces constats, ne permettent pas à la Société Civile congolaise dans son ensemble de se professionnaliser et d'être suffisamment crédible.

L'existence et l'acuité de la problématique de crédibilisation et de professionnalisation des OSC congolaises ont été reconnues par différents partenaires nationaux et internationaux, notamment la société civile elle-même, les pouvoirs publics, l'Ambassade de France, l'AFD, la DUE en République du Congo, la Banque Mondiale, le Comité Français pour la Solidarité International (CFSI),..., ce qui a permis la mise en place des initiatives et programmes ci-après pour tenter de pallier à ladite problématique. Il s'agit notamment de :

- Programme dialogue citoyen (de 2006 à 2008) avec l'appui financier du Ministère français des Affaires Étrangères
- Programme Concerté Pluri Acteurs (PCPA-Congo) : de 2008-2016, avec le financement de l'Ambassade de France, l'AFD, la DUE en République du Congo,
- Projet de Renforcement des capacités Institutionnelles et Opérationnelles des OSC membres du CCOD (de 2009-2013)

- Programme Small Grant (2003-2009) et mise en place de la COPDC

Pour contribuer à la résolution de ladite problématique, notre travail s'est fixé des objectifs ci-après :

- Mettre en exergue les forces, les faiblesses, les opportunités, les menaces et les positions stratégiques des Organisations de la Société Civile Congolaise;
- Définir les raisons d'inefficacité et de manque de crédibilité, de transparence et de professionnalisme des Organisations de la Société Civile Congolaise vis-à-vis des partenaires financiers et des bénéficiaires de leurs initiatives ;
- Clarifier l'impact des formations dispensées à l'endroit des OSC à travers les programmes appuyés par différents partenaires et identifier les nouveaux besoins en formation
- Définir les stratégies de partenariat durable entre les Organisations de la Société Civile Congolaises et les pouvoirs publics
- Vérifier les modes de gestion (Gestion par Objectif, gestion Axée sur les Résultats,...) appliqués au sein des Organisations de la Société Civile Congolaise

Compte tenu de ce qui précède, il importe de poser la question suivante :

« Les Organisation de la Société Civile (OSC) Congolaises sont-elles crédibles et professionnelles pour mériter un partenariat durable et incontournables vis-à vis des partenaires financiers, des pouvoirs publics et des clients ou bénéficiaires de leurs actions ? »

et formuler les hypothèses ci-dessous :

Hypothèse n°1 : Le niveau actuel de professionnalisation et de crédibilisation des Organisations de la société Civile (OSC) congolaises est trop faible pour que celles-ci soient considérées comme actrices incontournables et recommandables vis-à-vis des partenaires financiers, des pouvoirs publics et des bénéficiaires de leurs actions ou services. »

Hypothèse n°2 : La professionnalisation et la crédibilisation des Organisations de la Société Civile congolaises demeurent un défi à relever pour leur permettre de s'adapter à l'environnement de plus en plus concurrentiel créé par la mondialisation et leur permettre de participer activement et durablement au développement socio-économique du Congo.

Hypothèse n°3 : Les organisations de la Société Civile congolaises, les pouvoirs publics et les partenaires au développement sont appelés à jouer un rôle spécifique pour que l'environnement actuel puisse évoluer dans le bons sens.

III. MATERIELS ET METHODES

Pour collecter les informations fiables, faciliter l'analyse et dégager des recommandations adéquates, la méthodologie constituée d'éléments détaillés ci-après a été utilisée.

Il s'agit de :

1. La prise de contact avec les principaux partenaires des OSC congolaises
2. La réalisation de l'étude documentaire
3. La Web graphie
4. La constitution d'une base de données des OSC congolaises
5. La constitution d'une liste restreinte des OSC à contacter
6. La réalisation des entretiens auprès des OSC
7. L'analyse stratégique à l'aide de l'outil SWOT
8. La méthode des champs de force
9. L'utilisation des outils d'expression et de créativité notamment le brainstorming et le diagramme d'Ishikawa

3.1. Prise de contact avec les principaux partenaires des OSC congolaises

Pour avoir l'accès aux informations fiables liées à la professionnalisation et à la crédibilisation des OSC congolaises, il s'est avéré nécessaire d'identifier d'abord les partenaires financiers internationaux qui les appuient et qui ont une certaine appréciation sur leurs capacités opérationnelles et organisationnelles d'une part, les programmes nationaux en cours visant le renforcement des capacités et l'amélioration de la crédibilité des OSC d'autre part.

Par ailleurs, dans le but d'accéder aux informations liées aux OSC enregistrées et reconnues officiellement et connaître leur nature, il s'est avéré important de recourir aux services publics compétents.

C'est ainsi que diverses correspondances ont été adressées à différents responsables des institutions et des services publics en relation avec les OSC, comme le détaille le tableau ci-dessous :

Tableau n° 1(a) : Correspondances adressées à différents partenaires des OSC congolaises

Institution	Responsable ou destinataire	Objet	Information recherchées
CCOD	Le Président	Demande d'autorisation de recherche	solliciter un accès à la documentation et les contacts avec les ONG membres du CCOD.
PCPA-Congo	La Coordinatrice	Demande	solliciter un accès à la documentation et

		d'autorisation de recherche	l'autorisation de contacter les OSC membres de l'Assemblée plénière du PCPA.
Ambassade de France en République du Congo	Ambassadeur	Demande d'autorisation de recherche	solliciter l'accès à la documentation relative aux Organisations de la Société Civile financées dans le cadre du Fonds Social de Développement (FSD).
Ambassade des USA en République du Congo	Ambassadeur	Demande d'autorisation de recherche	solliciter l'accès à la documentation relative aux Organisations de la Société Civile financées dans le cadre des subventions que l'Ambassade des Etats Unis au Congo leur accorde chaque année
DGAT	Préfet Directeur Général de l'Administration du Territoire	Demande d'autorisation de recherche	solliciter un accès à la documentation relative aux ONG et Associations reconnues officiellement par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation en République du Congo.
DUE	Ambassadeur, Chef de la délégation de l'Union Européenne	Demande d'autorisation de recherche	solliciter l'accès à la documentation relative aux Acteurs Non Etatiques (ANE) financés dans le cadre de différents appels à proposition de la Délégation de l'Union Européenne en République du Congo.
PNUD	le Représentant Résident de l'Unicef	Demande d'autorisation de	solliciter un accès à la documentation relative aux ONG financées par le

		recherche	PNUD ces cinq dernières années, dans le cadre de différents programmes initiés en République du Congo.
UNICEF	le Représentant Résident de l'Unicef	Demande d'autorisation de recherche	solliciter un accès à la documentation relative aux ONG financées par l'Unicef ces cinq dernières années, dans le cadre de différents programmes initiés en République du Congo.
Banque Mondiale	le Représentant Résident	Demande d'autorisation de recherche	solliciter un accès à la documentation relative aux ONG financées dans le cadre du Programme des petites subventions (Small Grants).

(Voir annexe I)

3.2. Réalisation de l'étude documentaire

A l'issue de l'étude documentaire, différents documents obtenus auprès des institutions du système des nations unies, de la Banque Mondiale, du CCOD et du PCPA ont été consultés. La plupart des documents existants en rapport avec la Société Civile congolaise ont été identifiés et consultés.

3.3. La Web graphie

Les différents sites Internet ont été consultés pour obtenir les informations variées et complémentaires, notamment sur la problématique de professionnalisation et de crédibilisation des OSC en Afrique Centrale d'une façon générale, la Loi de 1901, l'accord de Cotonou sur les Acteurs Non Etatiques, la carte interactive des OSC financée par la DUE en République du Congo.

3.4. Constitution d'une base de données des OSC congolaises

Dans le but de constituer un échantillon représentatif, une base de données a été constituée à partir de :

- OSC identifiées dans les registres de la Direction générale de l'administration du Territoire (*Voir tableau n°1 de l'annexe VIII*)
- OSC membres de l'AP du PCPA Congo (*Voir tableau n°2 de l'annexe VIII*)
- OSC membres du CCOD (*Voir tableau n°3 de l'annexe VIII*)
- OSC partenaires de l'ambassade de France dans le cadre du projet FSD 2007-32 (*Voir tableau n°5 de l'annexe VIII*)
- OSC partenaires de l'UNICEF (*Voir tableau n°6 de l'annexe VIII*)
- OSC partenaires de la DUE en République du Congo (*voir tableau n°4 de l'annexe VIII*)

3.5. Constitution d'une liste restreinte des OSC à contacter

En tenant compte de la base de données des OSC établie, une liste restreinte de trente (30) OSC (sous forme d'échantillon représentatif) ayant des caractéristiques différentes a été constituée (*Voir tableau n° 8(b) de l'annexe IX*).

3.6. Réalisation des entretiens auprès des OSC

A l'aide du guide d'entretien (*Voir annexe X*), les différentes informations relatives à la problématique de professionnalisation et de crédibilisation des OSC congolaises ont été collectées auprès des OSC figurant sur la liste restreinte initialement constituée.

3.7. Analyse stratégique à l'aide de l'outil SWOT

L'outil d'analyse stratégique SWOT a été utilisé pour faciliter le diagnostic externe de l'environnement et le diagnostic interne des OSC congolaises en vue de formuler les orientations stratégiques qui tiennent compte des opportunités et des menaces d'une part, des forces et des faiblesses d'autre part (*Voir annexe V*)

Pour ressortir les orientations ou propositions stratégiques, à l'issue de cette analyse, une série de combinaisons ont été établies entre :

- les opportunités et les forces,
- les opportunités et les faiblesses
- Les menaces et les forces
- Les menaces et les faiblesses

Un groupe de sept (7) personnes ayant la maîtrise du fonctionnement OSC congolaises a été associé aux travaux. (*Voir annexes III et IV*)

3.8. La méthode des champs de force

Cet outil a été utilisé pour mettre en évidence les forces négatives et positives qui agissent sur l'équilibre des OSC congolaises au regard de leur crédibilisation d'une part, et du point de vue professionnalisation d'autre part. Elle a permis de dégager une série d'actions prioritaires de nature à faciliter la réduction ou l'élimination des forces négatives d'un côté, et le renforcement des forces positives de l'autre côté. **(Voir annexe VII)**

3.9. Utilisation des outils d'expression et de créativité

3.9.1. Le brainstorming

Cet outil a été utilisé pour aborder la problématique de professionnalisation et de crédibilisation des OSC congolaises en recueillant librement les idées de sept (7) experts de la société civile congolaise. Il a permis d'obtenir les informations riches et variées en répondant tour à tour aux questions suivantes :

- **Que faut-il faire pour améliorer le niveau de crédibilité des Organisations de la Société Civile congolaise?**
- **Que faut-il faire pour faciliter la professionnalisation des OSC congolaises ?**

(Voir les annexes II et III)

3.9.2. Le diagramme d'Ishikawa

Le diagramme d'Ishikawa a été utilisé pour aborder la problématique de professionnalisation et de crédibilisation des OSC congolaises sous différents aspects en recherchant surtout les causes de leur **faible crédibilité** d'une part, et celles qui sont à la base de leur **faible professionnalisme** d'autre part.

Les causes profondes ont été classées en cinq catégories ci-après :

- Environnement des OSC congolaises
- Logistique ou support utilisé par des OSC
- Personnel utilisé par des OSC
- Matériel ou moyens utilisés par les OSC
- Méthodes utilisés par les OSC **(Voir annexe VI)**

IV. RESULTATS

De principales méthodes utilisées, notamment la recherche documentaire et la web graphie, la réalisation de l'entretien auprès des OSC, l'analyse stratégique à l'aide de l'outil SWOT, la méthode des champs de force, l'utilisation des outils d'expression et de créativité (le brainstorming et le diagramme d'Ishikawa) ont permis d'obtenir les résultats détaillés dans les pages qui suivent.

4.1. Réalisation de l'étude documentaire

A l'issue de l'étude documentaire, plusieurs documents traitant des problèmes des OSC congolaises en l'occurrence la Cartographie des Acteurs Non Etatiques actifs en République du Congo (Tome 1 : Secteurs sociaux, droits de l'homme, Gouvernance et Economie), édité par la DUE en République du Congo en février 2013, Les bonnes pratiques associatives à respecter édité par le PCPA Congo en 2012, Evaluation du projet FSD 2007-32 réalisée en novembre 2011 par le cabinet aidl pour le compte de l'Ambassade de France en République du Congo, Evaluation du Programme Concertée Pluri-Acteurs, Phase I, 2010-2013 réalisée en avril 2013, Evaluation du PRIO-CCOD, la Nouvelle Loi sur les Association en cours d'adoption à l'Assemblée Nationale congolaise, les registres des OSC reconnues officiellement par le Ministère congolais de l'Intérieur et de la Décentralisation, Identification des OSC dans le processus du programme Dialogue citoyen » réalisé dans le cadre du Programme Dialogue Citoyen, etc.

Il ressort de cette étude documentaire, de principales informations ci-dessous :

- **Concernant l'évolution des OSC congolaises**, la consultation des registres des OSC à la DGAT a permis de conclure que la moyenne annuelle des OSC enregistrées à Brazzaville, sans compter celles enregistrées par les services préfectoraux en dehors de la capitale congolaise est de **quatre cents soixante cinq (465)** sur une période allant de janvier 2001 à décembre 2013. En 2013, l'effectif cumulé des OSC reconnues enregistrées à la DGAT était de **six mille quarante deux (6 042)** (voir tableau n°7 de l'annexe VIII). *La figure 1 montre l'évolution annuelle des OSC congolaises de 2001 à 2013*

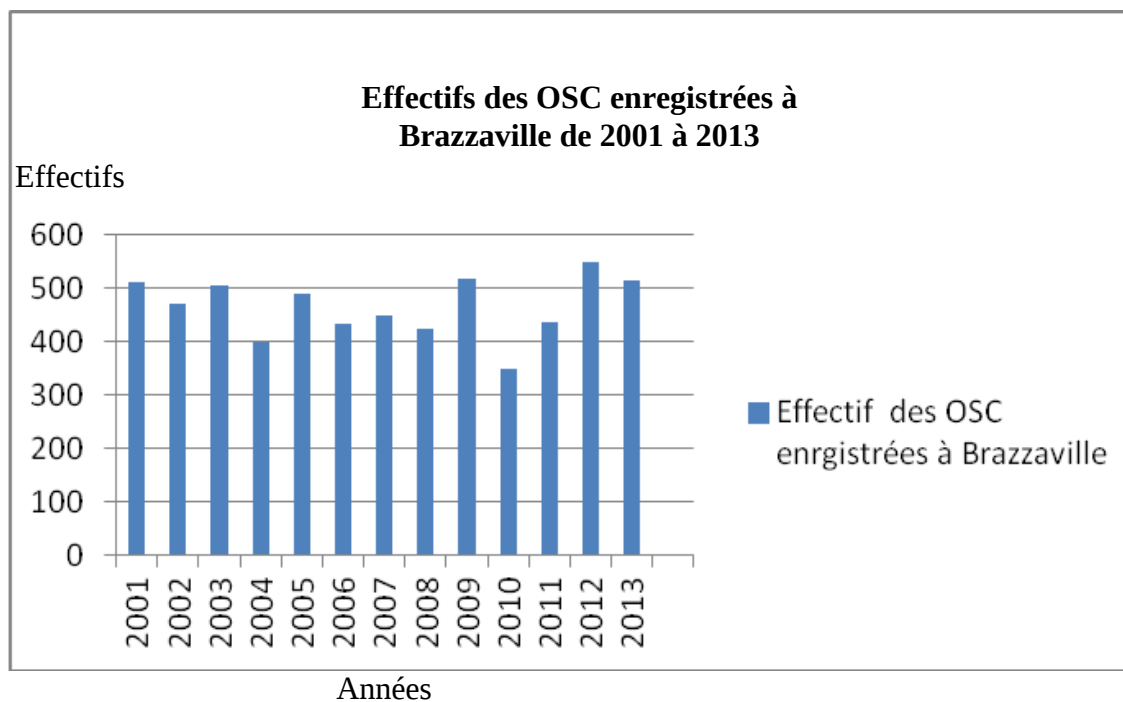


Figure1 : Evolution des OSC congolaises enregistrées à la DGAT à Brazzaville de janvier 2001 à décembre 2013

- En ce qui concerne la structuration des OSC congolaises, deux types d'informations complémentaires ont été recueillies :

La Cartographie des Acteurs Non Etatiques actifs en République du Congo (Tome 1 : Secteurs sociaux, droits de l'homme, Gouvernance et Economie), édité par la DUE en République du Congo en février 2013, montre que les types d'OSC congolaises identifiées se retrouvent dans la figure qui suit :

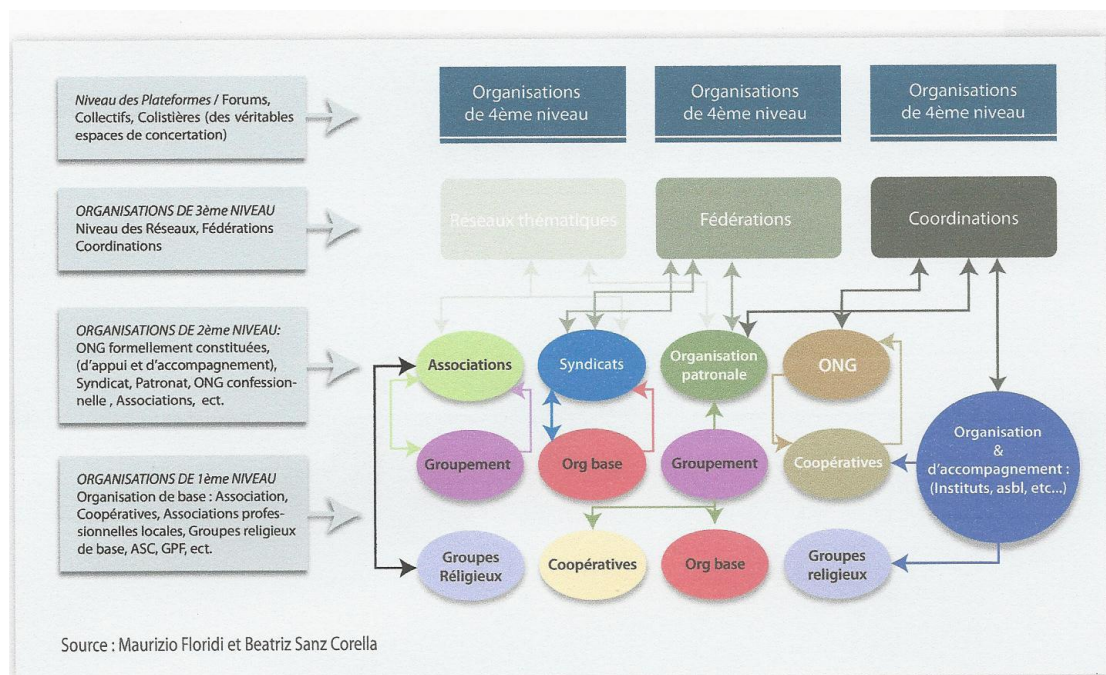


Figure2 : Typologie des OSC congolaises

Cette documentation stipule que peu d'organisations de « troisième niveau » ont été identifiées et qu'aucune structure s'apparentant au « quatrième niveau » n'a été identifiée au Congo.

Par ailleurs, la même documentation révèle d'une part que les OSC désignées sous l'appellation ANE n'ont pas d'interlocuteur désigné du côté des pouvoirs publics et d'autre part que le niveau d'écoute entre les pouvoirs publics et les ANE varie en fonction du degré de structuration, de la notoriété et du secteur d'intervention de ces dernières.

Elle dévoile l'existence d'une société civile parallèle composée d'OSC très politisées surnommées GONGO, présentes dans les enceintes de prises de décision et dans les réunions de concertation politique, notamment dans le domaine de la gouvernance et des droits de l'homme.

D'après le rapport d'évaluation du projet FSD 2007/32 réalisée par les experts du cabinet aidl Consultance, le niveau de structuration des OSC congolaises financées par l'Ambassade de France en République du Congo, présente trois typologies : (1) OSC non structurées, (2) OSC peu structurées, (3) OSC structurées (**voir annexe XII**).

- **S'agissant des orientations de nature à améliorer la crédibilité des OSC congolaises**, le PCPA Congo propose un document intitulé « Les bonnes pratiques associatives à respecter » qui prodigue quelques conseils pour assurer la gestion saine et le fonctionnement normal d'une OSC. Il est accessible surtout aux OSC membres de l'AP parce que diffusé en petit nombre et du fait que ce programme ne concerne pas l'ensemble des départements du Congo.

- **Concernant l'approche de structuration par plateformes thématiques**, le PCPA Congo, dans le cadre du renforcement des dynamiques collectives, a mis en place cinq (5) plateformes thématiques organisées autour des thèmes ci-après : (i) santé, (ii) groupes vulnérables et droits humains, (iii) éducation, formation et insertion, (iv) eau et assainissement, (v) développement agricole et rural.

Ces plateformes regroupent quatre vingt sept (87) OSC, membres de son AP.

4.2. La Web graphie

Les sites internet consultés ont permis d'obtenir les informations variées et complémentaires, notamment sur la problématique de professionnalisation et de crédibilisation des OSC en Afrique Centrale d'une façon générale, et sur le Congo en particulier. Elle a facilité l'obtention d'une documentation sur la Loi française de 1901, une documentation sur l'accord de Cotonou sur les Acteurs Non Etatiques, la carte interactive des OSC financées par la DUE en République du Congo (voir [http ://brazza-europa.eu/](http://brazza-europa.eu/)), Une documentation sur les OSC en Afrique centrale (RDC, Cameroun, Tchad)

4.3. Réalisation des entretiens auprès des OSC

A l'aide du guide d'entretien (*Voir Annexe X*), une trentaine d'OSC (*Voir tableau n° 8(b) de l'annexe IX*) présentant des caractéristiques différentes du point de vue structuration ont été contactées pour l'entretien. Abordées sous plusieurs aspects inhérents à l' *identification et à la nature de l'organisation, dynamique institutionnelle, ressources et besoins en appui, relations avec les partenaires financiers, relations avec les pouvoirs publics, gestion des ressources et des activités, gouvernance de l'organisation, positionnement stratégique, rayonnement de l'organisation, perspectives et souhaits*, les OSC congolaises présentent des disparités énormes (voir annexe X(a), annexe X(b), annexe X(c)). Les résultats obtenus au niveau de chaque typologie sont résumés comme suit :

4.3.1. OSC structurées

En tenant compte des aspects ci-haut évoqués, les OSC structurées sont en même temps crédibles et professionnelles. Elle représente une infime proportion (moins de 5%) au regard de la multitude des OSC congolaises officiellement reconnues par l'Etat congolais. Elles entretiennent de bons rapports avec les pouvoirs publics puisqu'ils reçoivent parfois les appuis financiers de l'Etat quand il s'agit d'apporter les grandes contributions exigées par les partenaires financiers étrangers. La plupart des OSC de cette catégorie bénéficie de

l'exonération des droits de douanes sur les importations de certains biens et certaines OSC intervenant dans l'éducation et la santé bénéficient du personnel détaché payé par l'Etat en vertu des conventions spécifiques qui les lient.

Néanmoins, parmi les OSC rencontrées, aucune ne bénéficie du statut d'organisation d'utilité publique en vertu du décret d'application de la Loi de 1901.

En ce qui concerne le positionnement stratégique des OSC de cette catégorie, un effort s'impose puisqu'un petit nombre d'entre elles disposent des plans stratégiques et des sites web.

4.3.2. OSC peu structurées

Les OSC peu structurées sont sur la voie d'être crédibles et professionnelles, mais il leur faut un effort énorme pour qu'elles le deviennent. Elle représente plus de 40% sur le plan national. Elles accusent de grandes faiblesses sur plusieurs aspects, notamment, la dynamique institutionnelle, ressources et besoins en appui, relations avec les partenaires financiers, relations avec les pouvoirs publics, gestion des ressources et des activités, gouvernance, positionnement stratégique et rayonnement (voir annexe X(b)).

4.3.3. OSC non structurées

Les OSC appartenant à cette catégorie sont plus nombreuses (plus de 50%) mais certaines existent seulement de nom. Elles sont souvent surnommées d'« *OSC Malette* » ou « *ING : Individu Non Gouvernemental* » puisque la quasi-totalité ne disposent ni siège fonctionnel ni équipement, et leur existence repose sur le président. Elles accusent des faiblesses sur tous les aspects ci-haut mentionnés.

Elles sont loin d'être crédibles et professionnelles, mais peuvent l'être en reconnaissant cette réalité et en leur proposant un programme spécifique inclusif de renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles (Voir annexe X(c)).

4.4. Analyse stratégique à l'aide de l'outil SWOT

Grâce à l'analyse stratégique à l'aide de l'outil SWOT, plusieurs propositions ou orientations stratégiques ont été formulées pour crédibiliser et professionnaliser les OSC congolaises quel que soit leur niveau de structuration (voir annexe V):

- *En tenant compte des **opportunités** que l'environnement congolais présente aux OSC et des **forces** de ces dernières, les orientations suivantes sont recommandables :*

(1)Promotion de l'échange d'expérience entre les OSC professionnelles et crédibles et celles

non ou peu structurées, **(2)** Promotion du financement des projets communs dans lesquels les OSC professionnelles et crédibles sont porteurs et les OSC non ou peu structurées partenaires à l'exécution, **(3)** Implication des OSC professionnelles et crédibles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de développement, **(4)** Renforcement du réseautage de la Société Civile congolaise, **(5)** (Renforcement des capacités des OSC dans l'utilisation des TICE et en techniques d'élaboration, de suivi-évaluation des politiques publiques et de plaidoyer, **(6)** Création d'un cadre permanent de concertation entre les OSC et les pouvoirs publics, **(7)** Vulgarisation permanente des bonnes pratiques associatives au sein des OSC, **(8)** Concertation entre les OSC et les PP sur le financement des programmes d'OSC professionnelles crédibles sur les fonds publics, **(9)** Implication des OSC professionnelles et crédibles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de développement, **(10)** Mise sur pied d'un programme d'accompagnement de proximité des OSC faiblement ou non structurées par des OSC crédibles et professionnels existants, **(11)** Extension du processus de réseautage existant et celui de création des plates formes thématiques amorcés par le PCPA sur l'ensemble des départements du Congo.

➤ *En tenant compte des **opportunités** que l'environnement congolais présente aux OSC et des **faiblesses** de ces dernières, les orientations stratégiques suivantes ont été formulées :*

(1) Recours au PPP pour la construction des sièges des OSC, **(2)** Structuration collective des OSC sur le plan national, **(3)** Formation des OSC au management des organisations, **(4)** Mise en place des organisations faîtières dans différents domaines d'intervention des OSC, **(5)** Accompagnement de proximité des OSC congolaises faiblement structurée, **(6)** Concertation avec les PP pour la révision de la Loi de 1901 régissant les OSC congolaises, **(7)** Promotion du financement prioritaire des projets portés à la fois par plusieurs OSC, **(8)** Renforcement des capacités des OSC dans la gestion du cycle de projet, **(9)** Vulgarisation de l'usage des TICE en milieu d'OSC, **(10)** Mise en place d'un cadre de concertation permanente nationale entre les PP et la coordination des organisations faîtières thématiques, **(11)** Mise en place d'un cadre légal de coordination des faîtières thématiques, **(12)** Création d'un cadre d'arbitrage parrainé par les organisations faîtières thématiques pour faire respecter les droits du personnel, **(13)** Renforcement des capacités des OSC dans l'élaboration, le suivi, l'évaluation des politiques publiques et le plaidoyer, **(14)** Mise en place d'un cadre légal permettant aux OSC d'accéder au financement public, **(15)** Développement de l'ingénierie de

formation au niveau des OSC pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de formation, **(16)** Renforcement des capacités des OSC dans planification stratégique, planification opérationnelle et dans la gestion du temps.

- *En considérant des **menaces** que l'environnement congolais présente aux OSC et des **forces** de ces dernières, les orientations stratégiques suivantes ont été formulées :*

(1) Mise en place d'un collectif d'organisations faîtières thématiques, jouissant d'une personnalité juridique, **(2)** Concertation entre les PP et la Représentation de la Société Civile Congolaise pour l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle Loi régissant les OSC congolaises, **(3)** Réalisation du diagnostic institutionnel, du cadre stratégique des OSC, **(4)** Mobilisation collective des fonds pour le financement des activités des OSC quel que soit leur niveau de structuration.

- *En faisant allusions aux **menaces** identifiées dans l'environnement des OSC congolaises et leurs **faiblesses** les orientations stratégiques suivantes se sont avérées adéquates :*

(1) Réalisation d'un audit institutionnel des OSC, **(2)** Structuration des OSC sur toute l'étendue du territoire et suivi de leurs activités déclarées, **(3)** Adoption d'une charte de bonne conduite associative et de respect des domaines d'intervention déclarés dans les documents officiels, **(4)** Mise en place d'une commission mixte d'arbitrage (PP-OSC) sur les pratiques des OSC en conformité avec leur objet social.

4.5. La méthode des champs de force

La méthode des champs de forces utilisée a permis de mettre en exergue une série d'actions prioritaires possibles de nature à faciliter la réduction ou l'élimination des forces négatives d'un côté, et le renforcement des forces positives de l'autre côté, pour aboutir à la crédibilisation et à la professionnalisation des OSC congolaises. (*Voir annexe VII*).

Les principales actions sont reprises ci-après :

4.8.1. Actions liées au renforcement de la crédibilité des OSC congolaises

(1) Diversifier les sources de financement, **(2)** Définir une stratégie de recouvrement des cotisations statutaires, **(3)** Recourir au partenariat public-privé pour la construction des sièges pouvant servir plusieurs OSC à la fois, **(4)** Mettre en place les circuits de communication entre OSC et bénéficiaires, **(5)** Avoir des points focaux dans la zone d'intervention des OSC, **(6)** Elaborer et appliquer les procédures administratives et financière, **(7)** Définir et respecter l'organisation structurelle et matérielle au sein de chaque OSC, **(8)** Appuyer une démarche d'audit institutionnel au sein de chaque OSC, **(9)** Définir et respecter l'organigramme, **(10)** Réaliser annuellement l'audit financier, **(11)** Développer une expertise locale pour la réalisation des audits financiers moins onéreux pour les OSC, **(12)** Renforcer la

communication interne et externe au sein de chaque OSC, **(13)** Former les animateurs des OSC au management des organisations, **(14)** Promouvoir la mise en œuvre des actions communes par plusieurs OSC, **(15)** Encourager le financement des OSC regroupés en réseau, collectif ou plateformes thématiques, **(16)** Appuyer financièrement les programmes nationaux visant à structurer les OSC, **(17)** Appuyer les dynamiques de mise en place des organisations faîtières dans différents domaines d'intervention des OSC, **(18)** Mise en place d'un programme national d'accompagnement de proximité des OSC congolaises faiblement structurée, **(19)** Etablir un répertoire informatisé, régulièrement à jour, des OSC congolaises par département, **(20)** Etablir les critères précis pour l'enregistrement et le classement des OSC au Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, Direction de l'Administration du Territoire, **(21)** Définir les conditions concertées d'attribution du statut d'utilité publique pour faciliter le financement des OSC en toute transparence et équité, **(22)** Procéder à la révision concertée de la Loi de 1901 en faisant contribuer la Société Civile congolaise, **(23)** Encourager le financement des projets collectifs portés par les réseaux existants, **(24)** Faciliter l'obtention du statut d'organisation d'utilité publique pour les réseaux opérationnels d'OSC existants, **(25)** Impliquer les OSC crédibles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de développement, **(26)** Créer un cadre permanent de concertation entre les OSC et les pouvoirs publics, **(27)** Réaliser annuellement les audits financiers, **(28)** Réaliser l'audit institutionnel au moins une fois tous les cinq ans,

4.8.2. Actions liées au renforcement de la professionnalisation des OSC congolaises

(1) Renforcer les capacités des animateurs des OSC dans leurs domaines d'intervention, **(2)** Etablir et mettre en œuvre un plan de formation qui tient compte des besoins de l'OSC, **(3)** Former les animateurs des OSC à la gestion du cycle de projet et à l'utilisation des outils d'analyse stratégique des organisations, **(4)** Renforcer les capacités opérationnelles des OSC dans la communication interne et externe d'entreprise, **(5)** Vulgariser l'usage des TICE en milieu d'OSC, **(6)** Mettre en place un programme national de structuration, des OSC congolaises en plates formes thématiques sans exclure aucun département, **(7)** Créer des organisations faîtières thématiques dotées d'une personnalité juridique et d'un statut d'organisation d'utilité publique, **(8)** Mettre en place un Conseil national de Concertation composée des organisations faîtières thématiques et des réseaux existants, **(9)** Renforcer les Plateformes thématiques créées à l'issue du PCPA en étendant la zone d'intervention sur l'ensemble des départements du Congo et leur doter d'une personnalité juridique et du statut

d'organisation d'utilité publique, **(10)** Appuyer les réseaux existant dans les campagnes d'adhésion de nouveaux membres, **(11)** Renforcer la structuration des OSC congolaises en organisation faîtières thématiques professionnelles et crédibles **(12)** Mettre en place un cadre légal permettant aux OSC d'accéder au financement public, **(13)** Mettre sur pied au niveau de chaque OSC, un plan de formation permettant l'acquisition de l'expertise avérée liée à ses domaines d'intervention **(14)** Définir une stratégie de mobilisation des compétences faisant défaut à l'OSC, **(15)** Former les OSC à la formulation du cadre stratégique, à l'élaboration du plan stratégique et du plan opérationnel, **(16)** Appuyer un programme de formation des équipes pluridisciplinaires au service des OSC en ingénierie de la formation et management du changement, **(17)** Octroyer le statut d'organisation d'utilité publique à toutes les OSC professionnelles et crédibles.

4.6. Utilisation des outils d'expression et de créativité

4.6.1. Le brainstorming

L'utilisation de cet outil a permis d'obtenir les résultats ci-dessous :

4.6.1.1. Ce qu'il faut faire pour améliorer le niveau de crédibilité des OSC congolaises

(a) Agir en deux directions (en direction de l'OSC elle-même, en direction de la gouvernance interne de l'OSC) : d'une part les OSC ne connaissent pas l'objet sur lequel elles ont été créées et d'autre part à partir de la gouvernance et de l'objet elles doivent développer une stratégie commune à fin de se rapprocher des pouvoirs publics, **(b)** Veiller à ce que l'OSC soit capable de mettre en œuvre avec succès ses activités, **(c)** Veiller à ce que l'OSC soit capable de dire comment elle doit mener ses activités : il faut qu'elle apporte la preuve), **(d)** Faire en sorte que l'OSC aie une expertise sociale (maîtrise des problématiques à la base en ce qui concerne les communautés, une connaissance des politiques publiques, une connaissance du fonctionnement de l'Etat), **(e)** Veiller à ce que les OSC aient une capacité de construire un discours commun, mener des actions communes, **(f)** Tisser un lien avec les communautés de base (histoire de défis à relever ensemble avec la communauté de base), **(g)** Avoir la capacité à absorber les fonds, **(h)** Avoir un accompagnement assez suivi des partenaires financiers, des pouvoirs publics, des bailleurs de fonds, **(i)** Avoir une bonne structuration, **(j)** Avoir une porte parole dynamique auprès des pouvoirs publics et des partenaires financiers, **(k)** Ne pas aller en rangs dispersés, **(l)** Œuvrer pour la réunion des conditions de professionnalisation des OSC (condition fondamentale qu'elles soient crédibles)

4.6.1.2. Ce qu'il faut faire pour faciliter la professionnalisation des OSC congolaises ?

(a) Avoir l'objet clair et pertinent, **(b)** Veiller à ce que les OSC aient des compétences, une bonne expertise dans leurs domaines d'intervention, **(c)** Prévoir le renforcement des capacités

de ses membres dans le domaine qu'elle l'on a choisi, **(d)** Veiller à ce que les OSC aient une équipe dirigeante et salariée, **(e)** Mettre en place un manuel administratif et financier, **(f)** Mettre en place un référentiel de compétence par rapport à son métier, **(g)** Formaliser ses rapports (contrats) avec les partenaires, **(h)** Mettre en place un cadre stratégique, **(i)** Avoir une expertise dans la gestion du cycle de projets, **(j)** Etre capable de renforcer ses capacités opérationnelles, **(k)** Avoir des moyens en ressources humaines en son sein, les moyens financiers et matériels nécessaires pour dérouler son objet, **(l)** Avoir une équipe de bénévoles dominant, **(m)** Agir selon un savoir faire, **(n)** Veiller à ce que chaque OSC ait un plan de formation et un plan de gestion des carrières. *(Voir les annexes II)*

4.6.2. Le diagramme d'Ishikawa

Cet outil a permis de déceler les causes de la faible crédibilité des OSC congolaises d'une part, et celles qui sont à la base de leur faible professionnalisme.

*En ce qui concerne la **faible crédibilité**, les principales causes sont les suivantes:*

(1) Environnement des OSC congolaises : Existence des GONGO, Manque de siège Propre à l'OSC – **(2) Logistique ou support utilisé par des OSC :** Manque de source d'énergie autonome, Délestages fréquents, Manque /insuffisance des fournitures consommables – **(3) Personnel utilisé par des OSC :** Formation reçue non appliquée, Incompétence des animateurs, Manque de financement – **(4) Matériel ou moyens utilisés par les OSC :** Cotisations statutaires irrégulières ou non versées, Sources de financement très limitées, Faible utilisation de l'outil informatique – **(5) Méthodes utilisées par les OSC :** Inexistence des procédures administratives et financières, Manque de transparence, Faible communication interne, Manque de planning des activités, Peur de rendre compte ou d'être remplacé *(Voir annexe VI).*

*S'agissant du **faible professionnalisme**, les causes profondes sont les suivantes :*

(1) Environnement des OSC congolaises : Faible niveau de formation des animateurs des OSC, Obstacles liés au financement des OSC – **(2) Logistique ou support utilisé par des OSC :** Faible structuration des OSC, Inexistence du service de logistique au sein des OSC, Faible réactivité face aux opportunités, Faible utilisation des TICE – **(3) Personnel utilisé par des OSC :** Incompétences des animateurs dans les domaines d'intervention de l'OSC, Inexistence ou non application du plan de formation des animateurs des OSC, Absence de stratégies de motivation du personnel des OSC, Inexistence de contrats de professionnalisation entre OSC et animateurs – **(4) Matériel ou moyens utilisés par les OSC :** Manque de matériel informatique, Obstacles liés au financement des OSC, Faible

utilisation de l'outil informatique, Absence de plan de formation au sein des OSC, Manque de formation ou absence de vision on des responsables des OSC – **(5). Méthodes utilisées par les OSC** : Peur de transparence ou de rendre compte, non respect des domaines d'intervention , inexistence de plan stratégique, plans opérationnels, planning d'activités, non application des procédures administratives et financières, style de management non démocratique, absence de délégation **(Voir annexe VI)**.

V.DISCUSSION ET ANALYSES

La problématique de professionnalisation et de crédibilisation des Organisations de la Société Civile au Congo Brazzaville a été abordée par différents acteurs qui souhaitent voir un changement durable. Néanmoins, aucun acteur ne l'a fait en usant de différentes méthodes d'analyse stratégique des organisations en vue de proposer des actions prioritaires adéquates et des orientations stratégiques de nature à faciliter l'amélioration de la situation et le changement profond.

La DUE en République du Congo, dans « *Cartographie des Acteurs Non Etatiques actifs en République du Congo, Tome 1 : Secteurs sociaux, Droits de l'homme, Gouvernance et Economie, février 2013* » qui, prioritairement, dresse un état des lieux de la société civile en République du Congo d'une part et traite de l'influence des OSC dans le paysage politique congolais d'autre part, met en évidence la structuration des OSC congolaises et leurs problèmes sans pour autant préciser leurs causes. L'étude menée par la DUE à travers cette cartographie s'intéresse surtout aux OSC actives, alors qu'il y a de nombreuses autres OSC hors de ce champ qui méritent une attention particulière.

Selon la cartographie, les OSC congolaises sont structurées en organisations de trois niveaux et le quatrième niveau qui va de paire avec la maturité et la bonne structuration des OSC n'existe pas au Congo.

Par ailleurs, *le rapport d'évaluation du projet FSD 2007/32 réalisée par les experts du cabinet aidl Consultance*, en novembre 2011 pour le compte de l'Ambassade de France en République du Congo, précise que le niveau de structuration des OSC congolaises présente trois typologies : *OSC structurée, OSC peu structurée, OSC non structurée*.

A l'aide du guide d'entretien (*voir annexe X*), les entretiens réalisés auprès d'une trentaine d'OSC figurant sur la liste restreinte établie au cours d'un long processus (*voir annexe IX*), il a été confirmé que les OSC congolaises présentent bel et bien cette typologie.

A l'issue de cette étude, la catégorie des *OSC structurée* correspond aux *OSC crédibles et professionnelles*, celle des *OSC peu structurées* s'apparente aux OSC en voie de d'être crédibles et professionnelles, ayant besoin d'un appui multiforme pour pallier à de grandes faiblesses qu'elles accusent sur plusieurs aspects, notamment la dynamique institutionnelle de l'organisation, ressources et besoins en appui de l'organisation, relations avec les partenaires financiers, relations avec les pouvoirs publics, gestion des ressources et des activités, gouvernance de l'organisation, positionnement stratégique de l'organisation et rayonnement de l'organisation (*voir annexe X(b)*).

Par contre, les OSC non structurée vont de paire avec la catégorie des OSC loin d'être professionnelles et loin d'être crédibles au regard des aspects pris en compte dans le guide utilisé (*voir annexe X(c)*).

La faible crédibilité des OSC et le manque de professionnalisme des OSC congolaises restent une préoccupation majeure pour les OSC elles-mêmes et pour les partenaires au développement opérationnels en République du Congo, notamment la DUE, l'AFD, le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes, la Banque Mondiale, le Comité Français pour la Solidarité Internationale.

C'est à cause de cette préoccupation que :

- De 2006 à 2008, le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes a financièrement appuyé le Programme Dialogue Citoyen;
- Le Programme Concerté Pluri Acteurs (PCPA-Congo) démarré en 2008 doit se poursuivre jusqu'en 2016 avec l'appui financier de l'Ambassade de France, l'AFD, la DUE, l'AFD, le CFSI et celui du Gouvernement de la République du Congo, à travers le Ministère du Plan;
- De 2009 à 2013, la DUE en République du Congo a financé le Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles et Opérationnelles du Conseil de Concertation des ONG de Développement (PRIO-CCOD)
- La Banque Mondiale au Congo a initié le programme de petites subventions aux OSC (Programme Small Grant) de 2003 à 2009) et a mis en place COPDC ,...

L'Evaluation du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA), phase I, 2010-2013, réalisée par deux experts internationaux en avril 2013, s'oppose à une extension géographique du

programme mais recommande l'ouverture à de nouvelles OSC dans les départements où le programme est déjà présent. Etant donné que le PCPA Congo est un programme qui doit prendre fin en 2016, la mise en place des cinq plateformes thématiques comme solution de pérenniser les acquis et au regard de ses objectifs (renforcer l'efficacité et la crédibilité des OSC congolaises en tenant compte de leur diversité, renforcer les dynamiques collectives au sein de la société civile congolaise, contribuer à l'amélioration du dialogue entre pouvoirs publics et société civile) n'apportera aucune solution durable à la problématique de crédibilisation et de professionnalisation des OSC.

Dans sa phase II (2014-2016), le PCPA Congo vise trois objectifs :

- Renforcer la crédibilité et l'exemplarité des OSC congolaises ;
- Renforcer la structuration collective et l'expertise de la société civile congolaise;
- Renforcer la contribution de la société civile congolaise au développement local des territoires.

L'avenir de l'après PCPA repose toujours sur les cinq plateformes thématiques mises en place et conçues comme des espaces de concertation, et qui se veulent des lieux d'échanges d'expériences, d'élaboration de positions communes nécessaires à toute action de plaidoyer avec comme objectifs : (i) La création de discours collectifs et la rédaction de productions dégagant des positions communes, (ii) L'apprentissage de la concertation entre OSC et de la concertation entre OSC et pouvoirs publics, (iii) La structuration des OSC au sein des plateformes, (iv) La connaissance de la problématique de chaque secteur d'intervention de la lutte contre la pauvreté et des inégalités, (v) L'influence des OSC sur les politiques publiques, (vi) La contribution des OSC à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques existantes.

En tenant compte des résultats de cette étude, l'approche prônée par le PCPA Congo qui repose sur les plateformes thématiques pour professionnaliser et crédibiliser les OSC congolaises tout en pérennisant les acquis du programme semble être un petit pas en avant avec des illusions éventuelles.

L'analyse SWOT appliquée aux OSC congolaises (annexe V) a mis en évidence les orientations stratégiques qui garantissent la crédibilisation et la professionnalisation des OSC sur le long terme. Il s'agit d'une combinaison des propositions stratégiques qui suivent :

(1) Renforcement du réseautage de la Société Civile congolaise, (2) Mise en place d'une structure permanente de coordination et de concertation entre les OSC d'une part et entre les OSC et les pouvoirs publics d'autre part, (3) Création d'un cadre permanent de concertation entre les OSC et les pouvoirs publics (4) Extension du processus de réseautage existant et celui de création des plates formes thématiques amorcés par le PCPA sur l'ensemble des départements du Congo, (5) Mise en place des organisations faîtières dans différents domaines d'intervention des OSC, (6) Accompagnement de proximité des OSC congolaises faiblement

structurée, (7) Mise en place d'un cadre légal de coordination des faîtières thématiques, **(8)** Mise en place d'un collectif d'organisations faîtières thématiques, jouissant d'une personnalité juridique, **(9)** Mise en place d'un organe permanent au sein du collectif des faîtières des OSC, représentant toute la Société Civile Congolaise, (10) Mise en place d'un cadre formel de concertation permanente entre les OSC et les PP sur tous les problèmes d'intérêt public.

De son côté, la méthode des champs de force utilisée dans cette étude, suggère une série d'actions prioritaires complémentaires entre elles pour assurer la crédibilisation et la professionnalisation des OSC sur le long terme. Les plus importantes sont reprises ci-après :

(1) Promouvoir la mise en œuvre des actions communes par plusieurs OSC, **(2)** Appuyer les dynamiques de mise en place des organisations faîtières dans différents domaines d'intervention des OSC, **(3)** Mettre en place un programme national de structuration collective des OSC peu ou non structurées pour leur permettre de bénéficier du statut d'Organisation d'utilité publique, **(4)** Mettre en place une structure permanente de coordination et de concertation entre les OSC d'une part et entre les OSC et les pouvoirs publics d'autre part, **(5)** Créer un cadre permanent de concertation entre les OSC et les pouvoirs publics, **(6)** Mettre en place un programme national de structuration, des OSC congolaises en plateformes thématiques sans exclure aucun département, **(7)** Créer des organisations faîtières thématiques dotées d'une personnalité juridique et d'un statut d'organisation d'utilité publique, **(8)** Mettre en place un Conseil national de Concertation composée des organisations faîtières thématiques et des réseaux existants, **(9)** Renforcer les Plateformes thématiques créées à l'issue du PCPA en étendant la zone d'intervention sur l'ensemble des départements du Congo et leur doter d'une personnalité juridique et du statut d'organisation d'utilité publique, **(10)**

Renforcer la structuration des OSC congolaises en organisation faîtières thématiques professionnelles et crédible

Les actions prioritaires dégagées par cette méthode et les orientations stratégiques obtenues à l'aide de l'analyse SWOT sont en parfaites harmonie.

Par conséquent, il serait erroné de compter seulement sur l'approche du PCPA Congo, qui ne tient pas compte de la multitude des OSC congolaises avec leurs niveaux de structuration pour prendre en main la professionnalisation et la crédibilisation des OSC congolaises.

Par ailleurs, il est à noter que certaines actions de l'Etat congolais à l'endroit des OSC, si peu

soient-elles, constituent une ouverture qui peut faciliter la mise en œuvre d'une série d'actions et orientations stratégiques mises en évidence par l'analyse SWOT et la méthode des champs de force. Il s'agit notamment de la récente création en 2013, d'une direction générale du partenariat au développement, l'engagement pris par l'Etat pour la participation financière au PCPA Congo pour la période 2014-2016, l'association du CCOD à l'évaluation récente à mi-parcours du Plan National de développement (2012-2016) dans les secteurs de la santé et de l'agriculture.

Crédibiliser et professionnaliser les OSC congolaises reviennent à s'attaquer d'une part à différentes causes qui sont à la base de faible crédibilité, et d'autre part aux causes qui sont à l'origine de leur faible professionnalisme.

L'outil d'expression et de créativité utilisé dans cette étude, en l'occurrence le **diagramme d'Ishikawa**, montre que les principales causes liées à cinq (5) facteurs sont les suivantes :

1. Environnement des OSC congolaises : Existence des GONGO, Manque de siège Propre à l'OSC, Faible niveau de formation des animateurs des OSC, Obstacles liés au financement des OSC

2. Logistique ou support utilisé par des OSC : Manque de source d'énergie autonome, Délestages fréquents, Manque /insuffisance des fournitures consommables, Faible structuration des OSC, Inexistence du service de logistique au sein des OSC, Faible réactivité face aux opportunités, Faible utilisation des TICE.

3. Personnel utilisé par des OSC : Formation reçue non appliquée, Incompétence des animateurs, Manque de financement, Incompétences des animateurs dans les domaines d'intervention de l'OSC, Inexistence ou non application du plan de formation des animateurs des OSC, Absence de stratégies de motivation du personnel des OSC, Inexistence de contrats de professionnalisation entre OSC et animateurs

4. Matériel ou moyens utilisés par les OSC : Cotisations statutaires irrégulières ou non versées, Sources de financement très limitées, Faible utilisation de l'outil informatique, Manque de matériel informatique, Obstacles liés au financement des OSC, Faible utilisation de l'outil informatique, Absence de plan de formation au sein des OSC, Manque de formation ou absence de vision on des responsables des OSC, Faible utilisation des TICE.

5. Méthodes utilisées par les OSC : Inexistence des procédures administratives et financières, Manque de transparence, Faible communication interne, Manque de planning des activités, Peur de rendre compte ou d'être remplacé, Peur de transparence ou de rendre compte, Non respect des domaines d'intervention , Inexistence de plan stratégique, plans

opérationnels, planning d'activités, Non application des procédures administratives et financières, Style de management non démocratique, Absence de délégation.

Il est à noter que ces mêmes causes ont été repérées sous forme de forces négatives dans la méthode de champs de forces, d'une part, et sous forme de faiblesses dans l'analyse stratégique SWOT. Pour y remédier, les orientations stratégiques et les actions prioritaires possibles sont proposées.

La DUE en République du Congo à travers la « *Cartographie des Acteurs Non Etatiques actifs en République du Congo, Tome 1 : Secteurs sociaux, Droits de l'homme, Gouvernance et Economie, février 2013* » souligne aussi deux grandes causes, en l'occurrence l'existence d'une société civile parallèle des GONGO qui se substituent à d'authentiques OSC et qui ne permet pas un vrai débat public, l'absence d'un cadre formel de concertation, l'inexistence d'une organisation faîtière et la Loi de 1901 non adapté au contexte actuel des OSC et qui ne permet pas l'octroi effectif du statut d'organisation d'utilité public aux OSC congolaises.

Par ailleurs, elle propose deux grandes actions prioritaires similaires à celles identifiées à travers l'analyse SWOT, la méthode des champs de forces et le brainstorming. Il s'agit de (i) la création d'un cadre de flexible de concertation formelle entre les OSC et les pouvoirs publics, et (ii) le soutien aux réseaux pour favoriser l'émergence de véritables organisations faîtières légitimes pour intervenir dans le débat public.

Pour sa part, le PCPA Congo, à travers les « les bonnes pratiques Associatives à respecter » ne précise pas les causes de la faible crédibilité des OSC congolaises, mais donne quelques règles liées à la bonne gouvernance.

Pour renforcer la crédibilité et le professionnalisme des OSC congolaises, le brainstorming organisé (**annexe II**) suggère les actions possibles à mener notamment,

(a) Agir en deux directions (en direction de l'OSC elle-même, en direction de la gouvernance interne de l'OSC), **(b)** Ne pas aller en rangs dispersés, **(c)** Veiller à ce que les OSC aient des compétences, une bonne expertise dans leurs domaines d'intervention, **(d)** Mettre en place un référentiel de compétence par rapport à son métier, **(g)** Formaliser ses rapports (contrats) avec les partenaires, **(e)** Veiller à ce que chaque OSC ait un plan de formation et un plan de gestion des carrières.

Ces propositions rejoignent les actions prioritaires possibles et les orientations stratégiques dégagées à travers l'analyse SWOT et la méthode des champs de force.

VI. CONCLUSION

Les résultats de cette étude sur la « *problématique de professionnalisation et de crédibilisation des organisations de la société civile au Congo Brazzaville* » ont mis en lumière l'acuité de ladite problématique.

D'une part, les différents acteurs qui travaillent sur la question en l'occurrence les organisations de la société civile elles-mêmes regroupées dans les réseaux organisés comme le CCOD, la DUE en République du Congo, la Banque mondiale, d'autres partenaires au développement comme l'AFD, le CFSI, le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes et le Gouvernement de la République du Congo tentent d'apporter une contribution multiforme pour faire face à la faible crédibilité et au faible professionnalisme des OSC congolaises. Les initiatives en cours et les approches mises en œuvre sont loin de contribuer efficacement et durablement au changement significatif souhaité.

En parlant particulièrement de chaque acteur intéressé par la problématique et la façon dont il l'aborde, il est possible de constater des limites au niveau de chaque initiative.

Le CCOD, en tant que l'un des rares réseaux bien organisés au Congo ne compte que seize (16) organisations membres. Il a le mérite d'être multisectoriel et effectivement actif au Congo.

Au travers de la « *Cartographie des Acteurs Non Etatiques actifs en République du Congo, Tome 1 : Secteurs sociaux, Droits de l'homme, Gouvernance et Economie, février 2013* », la DUE en République du Congo a mis en évidence trois problèmes majeurs qui entravent la crédibilité et le professionnalisme et l'efficacité des OSC congolaises. Il s'agit de l'existence d'une société civile parallèle (GONGO) qui se substituent à d'authentiques OSC et qui ne permet pas un vrai débat public, l'absence d'un cadre formel de concertation, l'inexistence d'une organisation faîtière et la Loi de 1901 non adapté au contexte actuel des OSC et qui ne permet pas l'octroi effectif du statut d'organisation d'utilité public aux OSC congolaises.

Le PCPA Congo qui réunit différents partenaires financiers, notamment le Ministère congolais du Plan, le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes, la DUE et l'AFD, centre ses actions sur la crédibilité, la structuration collective et le renforcement de l'expertise des OSC congolaises depuis 2008. Néanmoins, son intervention ne concerne que six départements (Brazzaville, Pointe Noire, les Plateaux, le Niari, la Cuvette et la Sangha) et 101 OSC membres de l'AP. Au regard de plusieurs milliers d'OSC qui ont besoin d'un appui

en termes de renforcement des capacités organisationnelles, il est évident que la problématique abordée ici reste entière. Etant donné que le PCPA Congo est un programme qui doit prendre fin en 2016, et que les plateformes thématiques mises en place et sur lesquelles il s'appuie n'ont pas de personnalité juridique, il s'en suit qu'elles sont vouées à la disparition à la fin du PCPA. Une mesure préventive devrait être prise pour qu'elles évoluent en faîtières thématiques bénéficiant d'une reconnaissance juridique, ce qui n'est pas forcément le cas.

Grâce à différentes méthodes utilisées, la présente étude a révélé en détail une série d'actions possibles et les orientations stratégiques adéquates pour aborder en profondeur et d'une façon durable la problématique de professionnalisation et de crédibilisation des OSC congolaises dans sa diversité.

Pour que le changement se fasse en direction souhaitée, il est nécessaire de réunir plusieurs conditions en vue de mettre en œuvre les actions ciblées, notamment la mise en place des organisations faîtières, la mise en place d'un cadre formel de concertation entre les OSC et les PP, la révision de la Loi de 1901, l'octroi du statut d'organisation publique aux OSC, ce qui leur permettraient de bénéficier du financement public, ce qui n'est pas acquis d'avance.

Compte tenu de ce qui précède, les hypothèses suivantes initialement formulées se confirment :

- 1. Le niveau actuel de professionnalisation et de crédibilisation des Organisations de la société Civile (OSC) congolaises est trop faible pour que celles-ci soient considérées comme actrices incontournables et recommandables vis-à-vis des partenaires financiers, des pouvoirs publics et des bénéficiaires de leurs actions ou services. »***
- 2. La professionnalisation et la crédibilisation des Organisations de la Société Civile congolaises demeurent un défi à relever pour leur permettre de s'adapter à l'environnement de plus en plus concurrentiel créé par la mondialisation et leur permettre de participer activement et durablement au développement socio-économique du Congo.***
- 3. Les organisations de la Société Civile congolaises, les pouvoirs publics et les partenaires au développement sont appelés à jouer un rôle spécifique pour que l'environnement actuel puisse évoluer dans le bon sens.***

VII. RECOMMANDATIONS - PERSPECTIVES

La problématique de professionnalisation et de crédibilisation des OSC congolaises étant un défi à relever, l'environnement actuel congolais offre de plus en plus des opportunités pour affronter les problèmes qui étaient implacables il y a deux décennies. Compte tenu : (i) des limites des programmes et des approches qu'ils envisagent pour aborder cette problématique, (ii) des actions prioritaires possibles et des orientations stratégiques identifiées à l'issue de cette étude, (iii) de la volonté des partenaires au développement d'aider la société civile congolaise à se crédibiliser et à se professionnaliser, (iv) des récentes avancées réalisées par les PP congolais en créant une direction générale du partenariat au développement, et en acceptant d'associer les OSC à travers le CCOD à l'évaluation à mi-parcours d'une politique publique qui est le PND (2012-2016) volet agriculture et santé, il s'avère nécessaire de baliser un chemin qui conduit vers une société civile congolaise crédible, professionnelle et efficace. Dans cette optique, les acteurs de la société civile sont appelés à jouer un rôle de catalyseur et mobiliser les partenaires au développement et les pouvoirs publics pour réaliser les actions suivantes:

- Promouvoir le soutien aux réseaux existants pour favoriser l'émergence d'organisations faîtières capable d'intervenir dans le débat public ;
- Mettre sur pied des organisations faîtières thématiques dotées d'une personnalité juridique et d'un statut d'organisation d'utilité publique ;
- Initier un programme national de renforcement des capacités opérationnelles et de structuration des OSC congolaises en plateformes thématiques sans exclure aucun département ;
- Faire évoluer les plateformes thématiques mises en place dans le cadre du PCPA Congo en faîtières thématiques dotées d'une personnalité juridique pour leur pérennité ;
- Mettre en place un répertoire national informatisé des OSC pour faciliter le suivi de leurs actions ;
- Mettre en place un cadre formel de concertation entre les OSC et les PP ;
- Adapter la Loi de 1901 aux réalités actuelles des OSC et définir les procédures flexibles d'octroi de statut d'organisation public aux OSC congolaises ;
- Formaliser le financement des OSC sur les fonds publics.

Bibliographie

Ouvrages et articles

1.Aidl Consultance(2011), Evaluation du projet FSD 2007-32, Ambassade de France en République du Congo

2.BAYENI E.(2009), Cartographie des Acteurs Non Etatiques (ANE) actifs dans le domaine de la justice et des droits humains en République du Congo

3.Bureau GIZ de PALA (2012), Diagnostic des Organisations faîtières et des Association, rapport sur les besoins en formation dans la zone du projet « autopromotion financière, PADL-GRN», DUE Tchad.

4.Centraide Canada (1990), Manuel de la formatrice et du formateur - La planification stratégique, volume 4,Programme C.A. Marche, 1990.

5.Cox, P. et al, (2002), L'effet de ricochet - partir des résultats pour planifier et diriger le travail communautaire,PLAN:NET, mars 2002.

6.GANZOUNOU R. (2010), Identification des OSC dans le processus du programme Dialogue Citoyen »

7.GAUDION C. et DERRIEN F. (2013), Cartographie des Acteurs Non Etatiques actifs en République du Congo, Tome 1 : Secteurs sociaux, Droits de l'homme, Gouvernance et Economie, DUE en République du Congo.

8.KAGAMA IKANDO P. (juin 2006), Pratiques et discours des Organisations Non Gouvernementales de développement (ONGD) en République Démocratique du Congo, Thèse de Doctorat, Université LAVAL – QUÉBEC.

9.KITAPINDU MIGENI F. (mars 2004), Guide pratique de l'ONG. Tome 1 : Ce qu'il faut savoir de l'ONG, Collection SE.P.ELA

10.Lamine Manneh M. (2011), Rapport bureau 2010, Analyse de la situation de développement et Performances de la mise en œuvre du Programme Pays, Bureau du PNUD au Congo

11.Lamine BA (2013), Evaluation du Programme concerté-Pluri-Acteurs PCPA, Phase I, 2010-2013, Rapport final, PCPA Congo.

12.LIGNIERES P. (2005), Partenariats Public-Privé, éd. Lexis Nexis, Paris, 440pp

13.MACKIZA P. B., (2007), Identification des OSC dans le processus du programme Dialogue Citoyen »

14.PCPA-Congo (2012), Les bonnes pratiques associatives à respecter, référentiel à l'intention des OSC membres du PCPA.

15.Sylvie St-Onge (1998), *Relever les défis de la Gestion des Ressources Humaines* », Gaëtan Morin Editeur, 1998 ;

Sites internet

(http://eeas.europa.eu/delegations/congo/press_corner/all_news/news/2013/20130514_fr.htm).

(http://eeas.europa.eu/delegations/congo/press_corner/all_news/news/2013/20130503_fr.htm)

<http://brazza-europa.eu/>

VIII.ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe I:	Correspondances adressées aux institutions, Programmes et réseaux d'OSC	p.37
Annexe II :	Brainstorming	p.39
Annexe III:	Liste des participants au brainstorming et à l'analyse SWOT	p.41
Annexe IV:	Photos des participants au brainstorming et à l'analyse SWOT	p.42
Annexe V :	Analyse SWOT appliquée aux OSC congolaises	p.43
Annexe VI	Diagramme d'Ishikawa appliqué à la compréhension de la problématique de professionnalisation et de crédibilisation des OSC congolaises	p.51
Annexe VII :	Méthode des champs de forces appliquée à la compréhension de la problématique de crédibilisation et de professionnalisation des OSC congolaises	p.53
Annexe VIII:	Base de données des OSC congolaises identifiées dans différentes institutions	p.73
Annexe IX:	Liste des OSC congolaises identifiées pour l'entretien sur la problématique de professionnalisation et de crédibilisation	p.97
Annexe X :	Guide d'entretien auprès des OSC	p.100
Annexe X(a) :	Résultats de l'entretien réalisé auprès des OSC non structurée	p.110
Annexe X(b) :	Résultats de l'entretien réalisé auprès des OSC peu structurée	p.112
Annexe X(c) :	Résultats de l'entretien réalisé auprès des OSC structurée	p.114
Annexe XI:	Loi du 1 ^{er} juillet 1901	p.117
Annexe XII:	Niveau de structuration des OSC congolaises selon les Evalueurs du FSD	p.122

Annexe I: Correspondances adressées aux institutions, Programmes et réseaux d'OSC

SIBORUREMA Athanase

Brazzaville, le 22 juillet 2013

C/O Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2IE)

Tél: +242 06 678 05 47

Courriel: athanasesibo@yahoo.fr

91 rue Louingui Potopoto 2

Brazzaville

A

*Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France en République
du Congo*

N/Réf : 024/SA/013

Brazzaville

Objet : Demande d'autorisation de recherche



Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

Depuis janvier 2012, j'ai été admis au Master Spécialisé en management des Organisations et des Entreprises, option **Management Stratégique et Opérationnel** (M2 MSO) à l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2IE) de Ouagadougou - Burkina-Faso, affilié à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

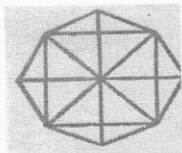
Au terme de la formation, il est recommandé de concevoir et exécuter un projet de fin d'étude qui doit être clôturé par un mémoire.

Etant donné que le thème choisi « **Problématique de professionnalisation et de crédibilisation des Organisations de la Société Civile en Afrique Centrale – Cas du Congo Brazzaville –** » me pousse à réaliser un diagnostic et effectuer des recherches par diverses méthodes dont les enquêtes, étude documentaire et l'usage de certains outils d'expression et de créativité, j'ai l'honneur de recourir auprès de votre haute bienveillance pour solliciter l'accès à la documentation relative aux Organisations de la Société Civile financées dans le cadre du Fonds Social de Développement (FSD).

Espérant une suite favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

SIBORUREMA Athanase

Etudiant M2 MSO



CCOD

**CONSEIL DE CONCERTATION DES ONG
DE DEVELOPPEMENT**

Téléphone : (242) 05 58335 84 / 574 53 92/ 06 688 25 85

E-mail : ccodorg@yahoo.fr www.ccodcongo.it.st

Siège : Case 1765 – quartier Sic Makélékélé – Brazzaville - Congo

NOTE DE SERVICE N° ~~005~~.../CCOD/CA/SE-13

Suite à sa lettre datée du 22 juillet 2013, dans laquelle il sollicitait une demande d'autorisation des recherches pour la conception et l'exécution de son projet de fin d'étude, au sein du Conseil de Concertation des ONG de Développement (CCOD), monsieur **SIBORUREMA Athanase** est autorisé à réaliser des recherches d'une durée de trois (3) mois, au Secrétariat Exécutif du Conseil de Concertation des ONG de Développement (CCOD) et dans les ONG membres, en vue de rédiger son mémoire de clôture.

L'intéressé commencera son travail dès la signature de la présente note.

Fait à Brazzaville, le 28/08/2013


Le Président du CA
Davy René LOUVOUEZO

Ampliation :

CA	1
SE	1
CCS	1
intéressée	1/4

Annexe II : Brainstorming

En date du 6 décembre 2013, de 8h00 à 10h30 GMT, un brainstorming a été organisé dans les locaux du Programme Concerté pluri Acteurs (PCPA Congo) à Brazzaville, pour aborder la problématique de professionnalisation et de crédibilisation des OSC congolaises.

Sept experts ont participé à cette rencontre, abordée sous deux thèmes séparés pour faciliter la participation active des uns et des autres.

L'utilisation de cet outil, a permis d'obtenir par thème abordé les résultats ci-dessous :

Thème n°1 : Que faut-il faire pour améliorer le niveau de crédibilité des Organisations de la Société civile congolaise?

(Indication : Chaque intervenant était appelé à faire allusion à la société civile elle-même, aux pouvoirs publics, aux partenaires financiers et aux bénéficiaires des actions des OSC)

Les résultats du brainstorming liés au thème n°1

- Agir en deux directions (en direction de l'OSC elle-même, en direction de la gouvernance interne de l'OSC) ;
 - o les OSC ne connaissent pas l'objet sur lequel elles ont été créées
 - o à partir de la gouvernance et de l'objet elles doivent développer une stratégie commune à fin de se rapprocher des pouvoirs publics
- Veiller à ce que l'OSC soit capable de mettre en œuvre avec succès ses activités ;
- Veiller à ce que l'OSC soit capable de dire comment elle doit mener ses activités : il faut qu'elle apporte la preuve) ;
- Faire en sorte que l'OSC aie une expertise sociale (maîtrise des problématiques à la base en ce qui concerne les communautés, une connaissance des politiques publiques, une connaissance du fonctionnement de l'Etat) ;
- Veiller à ce que les OSC aient une capacité de construire un discours commun, mener des actions communes ;
- Tisser un lien avec les communautés de base (histoire de défis à relever ensemble avec la communauté de base)
- Avoir la capacité à absorber les fonds
- Avoir un accompagnement assez suivi des partenaires financiers, des pouvoirs publics, des bailleurs de fonds
- Avoir une bonne structuration
- Avoir une porte parole dynamique auprès des pouvoirs publics et des partenaires financiers
- Ne pas aller en rangs dispersés

- Œuvrer pour la réunion des conditions de professionnalisation des OSC (condition fondamentale qu'elles soient crédibles)

Thème n°2 : Que faut-il faire pour faciliter la professionnalisation des OSC congolaises ?

(Indication : Chaque intervenant était appelé à faire allusion à la société civile elle-même, aux pouvoirs publics, aux partenaires financiers et aux bénéficiaires des actions des OSC)

Les résultats du brainstorming liés au thème n°2

- Avoir l'objet clair et pertinent
- Veiller à ce que les OSC aient des compétences, une bonne expertise dans leurs domaines d'intervention
- Prévoir le renforcement des capacités de ses membres dans le domaine qu'elle l'on a choisi
- Veiller à ce que les OSC aient une équipe dirigeante et salariée
- Mettre en place un manuel administratif et financier
- Mettre en place un référentiel de compétence par rapport à son métier
- Formaliser ses rapports (contrats) avec les partenaires
- Mettre en place un cadre stratégique
- Avoir une expertise dans la gestion du cycle de projets
- Etre capable de renforcer ses capacités opérationnelles
- Avoir des moyens en ressources humaines en son sein, les moyens financiers et matériels nécessaires pour dérouler son objet
- Avoir une équipe de bénévoles dominant
- Agir selon un savoir faire
- Veiller à ce que chaque OSC ait un plan de formation et un plan de gestion des carrières

Annexe III: Liste des participants au brainstorming et à l'analyse SWOT

Tableau n°8 : Liste des participants au brainstorming et à l'analyse SWOT

Le tableau ci-dessous présente les participants ayant pris part à la rencontre du 6 décembre 2013, de 8h00 à 10h30 GMT, dans les locaux du Programme Concerté pluri Acteurs (PCPA Congo) à Brazzaville, pour aborder la problématique de professionnalisation et de crédibilisation des OSC congolaises à l'aide de deux outils : brainstorming et l'analyse SWOT.

N°	Nom et Prénom	Structure d'origine	Contact téléphonique	courriel
	Mr BATANTOU Jean Félix	CCOD	01 055 23 84 05 551 37 87	bajeanfelix@gmail.com
01	Mme KOUBIKANI Agnès	ANEP, membre du PCPA Congo	05 553 40 58 06 936 48 26	Agnes_koubikani@yahoo.fr
02	Mr MBIBOUDLOU François	ATV, OSC membre du CCOD et du PCPA Congo	06 971 61 61 05 526 21 14	frankmviboudoulou@yahoo.fr
03	Mr NIKA Célestin	FOD, membre du PCPA	06 934 61 75 05 570 13 15	celestinnika@yahoo.fr
04	Mr MALELA SOBA Claude	PCPA Congo	06 609 92 17	
05	Mr MAMBIKI DUCKER Justin	PCPA Congo		jmambiki@yahoo.fr
06	Mme BEWS Régine	ANEP, membre du PCPA	06 846 30 59	reginebews@yahoo.fr
07	Mr MILANDOU Firmin-Laurent	Fondation Granda Rodriguez, membre du CCOD et du PCPA Congo	06 660 13 58	firminmiland@yahoo.fr
08	Mr SIBORUREMA Athanase	CCOD	06 660 13 58	athanasesibo@yahoo.fr

Annexe IV: Photos des participants au brainstorming et à l'analyse SWOT



Présentation de la méthode et conduite des débats



Reporting des idées émises par les participants

Annexe V : Analyse SWOT appliquée aux OSC congolaises

Diagnostic externe	Diagnostic interne	
	Forces principales	Faiblesses principales
Opportunités principales O1- Environnement favorable O2- La présence des organismes internationaux qui appuient les OSC sous différent plans O3- Le pouvoir public reconnaît le rôle que jouent les OSC O4- Les OSC sont associés parfois à l'élaboration des politiques publics O5- Existence des programmes d'appui technique O6- Existence des tribunes (espaces) d'expression, de vulgarisation de la Société civile O7- Coopération décentralisée O8- Décentralisation (politique de décentralisation) O9- Existence des financements des partenaires internationaux destinés aux OSC O10- Existence du programme visant la crédibilité des OSC (PCPA) O11- Possibilité de demande de subvention inscrite au budget de l'Etat O12- Possibilités de participer à	Fr1- Existence des OSC crédibles et professionnelles Fr2- Existence des OSC qui sont des références, compétentes avec une bonne capacité de gestion et dans l'élaboration des projets Fr3- Existence des textes qui régissent les OSC Fr4- Forte tendance de regroupement des OSC Fr5- Existence des dynamiques collectives Fr6- Structuration de la Société Civile en réseau Fr7- Réelle visibilité des OSC Fr8- Bonne confiance des OSC vis-à-vis des partenaires Fr9- Capacité à mobiliser les ressources financières Fr10- Capacité à nouer les partenariats Fr11- Bonne maîtrise du contexte et de problématiques locales	Fb1- Absence de siège social Fb2- Manque d'archive Fb3- Faible maîtrise du domaine d'intervention Fb4- Absence de liaison avec les bénéficiaires Fb5- Faibles capacités de gestion du cycle de projet Fb6- Faibles capacités à mobiliser les ressources financières Fb7- Problème de Reporting (Faible communication au sein de la structure) Fb8- Non tenue de l'Assemblée générale Fb9- Faible gouvernance Fb10- Mauvais fonctionnement institutionnel Fb11- Manque de synergies dans les actions mises en oeuvre Fb12- Existence des OSC fantômes surnommés les GONGO Fb13- Couverture géographique faible

l'élaboration et à l'évaluation des politiques publics	Fr12- Approches de mise en place des plates formes thématiques Fr13- Existence de réseaux capables de répondre aux appels à proposition lancé	Fb14- Inexistence d'une organisation faîtière nationale Fb15- Inexistence d'un cadre légal de fonctionnement et de pérennités des plates formes Fb16-Manque d'accès au statut d'organisation d'utilité publique Fb17- Faible utilisation des TICE pour la visibilité et communication Fb18-Utilisation des équipes réduites des salariés Fb19- Utilisation des salariés avec CDD renouvelé plusieurs fois sans immatriculations à la CNSS Fb20- Faible réseautage des OSC congolaises Fb21- Faible cohésion dans le fonctionnement des réseaux existants Fb22- Faible capacité d'intervention dans le débat public Fb23- Recherche opportuniste de financement et réorientation brusque des activités Fb24-Inexistence de plan stratégique pour la plupart des OSC
---	---	--

		Fb25- Inexistence de plan de formation et de gestion de carrière Fb26- Ralentissement de la dynamique institutionnelle par rapport au fonctionnement classique des OSC Fb27- Faible capacité d'utiliser le personnel permanent disponible Fb28- Faible capacité de réponse aux appels à propositions lancés par des partenaires internationaux Fb29- Faible travail collectif des OSC Fb30- Faible capacité de pérenniser les relations de partenariats avec les bailleurs de fonds internationaux
	Opportunités+ Forces OS1, OS2, OS3, OS4, OS5, OS6, OS7, OS8, OS9, OS10, OS11, OS12, OS13, OS14, OS15, OS16 (voir tableau des Orientations stratégiques détaillées issues de l'analyse SWOT)	Opportunités + Faiblesses OS1, OS2, OS3, OS4, OS5, OS6, OS7, OS8, OS9, OS10, OS11, OS12, OS13, OS14, OS15, OS16, OS17, OS18, OS19, OS20 (voir tableau des Orientations stratégiques détaillées issues de l'analyse SWOT)

Menaces principales	Menaces + Forces	Menaces + Faiblesses
M1- Très forte influence des acteurs politiques sur les OSC M2- Cadre juridique non adapté M3- Diminution de l'aide publique au développement M4- Instabilité politique du fait des élections M5- Absence d'un cadre formel de concertation entre les OSC et les pouvoirs publics M6- Absence d'une loi régissant le fonctionnement des OSC M7- Loi de 1901 caduque régissant des OSC M8- Existence d'une société civile parallèle des GONGO M9- La forte politisation d'une partie de la Société Civile congolaise M10- Instrumentalisation politique associative M11- Existence des OSC fantômes visant des objectifs contraires que ceux déclarés M12- Faible indépendance des OSC M13- Inexistence d'un fichier national informatisé des OSC M14- Inexistence d'un statut permettant d'institutionnaliser le soutien de l'Etat aux OSC M15- Variation du niveau d'écoute entre les pouvoirs publics et les OSC	<i>OS1, OS2, OS3, OS4, OS5, OS6</i> <i>(voir tableau des Orientations stratégiques détaillées issues de l'analyse SWOT)</i>	<i>OS1, OS2, OS3, OS4, OS5</i> <i>(voir tableau des Orientations stratégiques détaillées issues de l'analyse SWOT)</i>
	Propositions stratégiques ou orientations stratégiques	

M16- Existence d'approches de dialogue différentes selon les secteurs d'activités	
--	--

Légende :

O : Opportunité

M : Menace

Fr : Force

Fb : Faiblesse

Orientations stratégiques détaillées issues de l'analyse SWOT

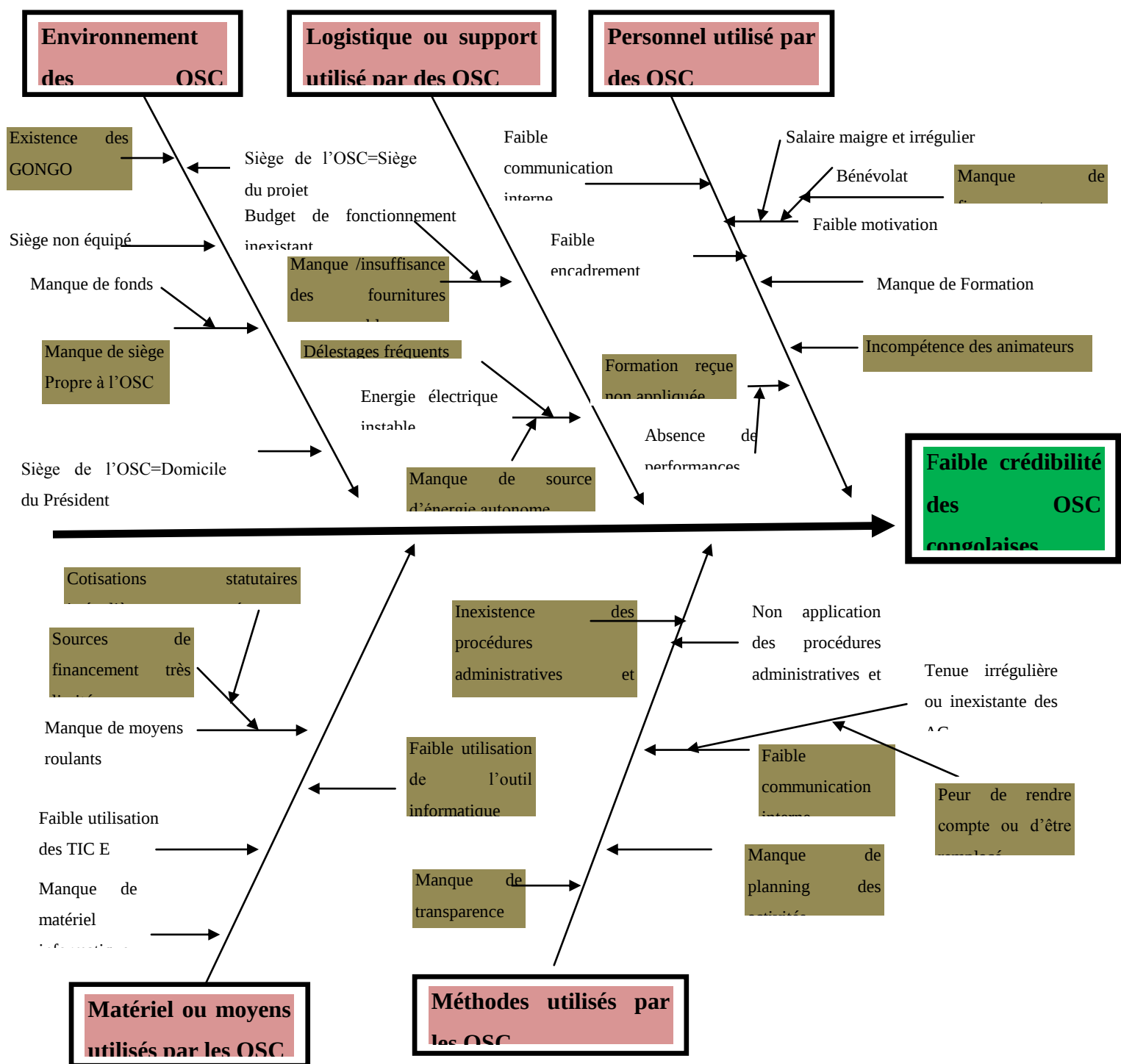
Opportunités+Forces	Opportunités+Faiblesses
<i>OS1 : Promotion de l'échange d'expérience entre les OSC professionnelles et crédibles et celles non ou peu structurées (Fr1+O1+O2+O6+O9)</i>	<i>OS1 : Recours au PPP pour la construction des sièges des OSC (Fb1+O1+O3+O7+O8)</i>
<i>OS2 : Promotion du financement des projets communs dans lesquels les OSC professionnelles et crédibles sont porteurs et les OSC non ou peu structurées partenaires à l'exécution (Fr1+O2+O5+O9+O11)</i>	<i>OS2 : Structuration collective des OSC sur le plan national (Fb8+ O1+O2+O5+O6+O9+O10+O11)</i>
<i>OS3 : Implication des OSC professionnelles et crédibles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de développement (Fr1+O1+O3+O6+O12)</i>	<i>OS3 : Formation des OSC au management des organisations (Fb10+O2+O5+O7+O9+O10)</i>
<i>OS4: Renforcement du réseautage de la Société Civile congolaise (Fr4+O1+O2+O9+O10)</i>	<i>OS4 : Mise en place des organisations faïtières dans différents domaines d'intervention des OSC (Fb12+Fb22+O2+O3+O5+O6+O9+O10)</i>
<i>OS5: Mise en place d'une structure permanente de coordination et de concertation entre les OSC d'une part et entre les OSC et les pouvoirs publics d'autre part.(Fr5+O1+O3+O6+O10)</i>	<i>OS5 : Accompagnement de proximité des OSC congolaises faiblement structurée (Fb12+Fb24+ O2+O5+O6+O7+O9+O10+O11)</i>
<i>OS6: Renforcement des capacités des OSC dans l'utilisation des TICE (Fr7+O2+O5+O9+O10+O11)</i>	<i>OS6: Définition d'un cadre de suivi et d'encadrement des OSC (Fb12+Fb24+O2+O5+O6+O7+O9+O10+O11)</i>
<i>OS7: Renforcement des capacités des OSC en techniques d'élaboration, de suivi-évaluation des politiques publiques et de plaidoyer (Fr7+ O2+O5+O9+O10+O11)</i>	<i>OS7: Concertation avec les PP pour la révision de la Loi de 1901 régissant les OSC congolaises (Fb12+O1+O3+O4+O6+O10)</i>
<i>OS8: Création d'un cadre permanent de concertation entre les OSC et les pouvoirs publics (Fr7+O3+O9+O6+O10+O11)</i>	<i>OS8: Concertation entre les OSC et les PP sur l'attribution du statut d'organisation d'utilité publique (Fb12+O1+O3+O4+O6+O10)</i>
<i>OS9: Vulgarisation permanente des bonnes</i>	<i>OS9: Promotion du financement prioritaire des projets portés à la fois par plusieurs OSC (Fb21+O2+O5+O7+O9+O10+O11)</i>
	<i>OS10: Développement de la polycompétence et de la polyvalence au sein des OSC (Fb3+ O2+O5+O7+O9+O10+O11)</i>
	<i>OS11: Renforcement des capacités des OSC dans la gestion du cycle de projet (Fb5+O2+O5+O7+O9)</i>

<i>pratiques associatives au sein des OSC (communication interne et externe, Elaboration et publication des rapports, réalisation annuelle des audits financiers, réalisation de l'audit institutionnel au moins une fois tous les cinq ans, gestion transparente des ressources et des activités avec un style de management participatif) (Fr8+O2+O6+O7+O10+O9)</i> OS10: <i>Promotion des journées portes ouvertes sur les OSC professionnelles à l'intention des OSC peu ou non structurées pour susciter un effet d'entraînement et le partage d'expérience (Fr1+O2+O6+O10)</i> OS11: <i>Concertation entre les OSC et les PP sur le financement des programmes d'OSC professionnelles crédibles sur les fonds publics (Fr1+O3+O6+O10+O11)</i> OS12: <i>Implication des OSC professionnelles et crédibles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de développement (Fr1+O1+O3+O4)</i> OS13: <i>Mise sur pied d'un programme d'accompagnement de proximité des OSC faiblement ou non structurées par des OSC crédibles et professionnels existants (Fr2+O2+O5+O9+O10+O11)</i> OS14 : <i>Emulation des OSC professionnelles et crédibles existants par l'octroi du Statut d'organisation d'utilité public (Fr2+O1+O3+O11)</i> OS15 : <i>Extension du processus de réseautage existant et celui de création des plates formes thématiques amorcés par le PCPA sur</i>	<i>OS12: Vulgarisation de l'usage des TICE en milieu d'OSC (Fb7+ O2+O5+O7+O9)</i> <i>OS13: Mise en place d'un cadre de concertation permanente nationale entre les PP et la coordination des organisations faîtières thématiques (Fb14+ O2+O3+O5+O6+O9+O10)</i> <i>OS14: Mise en place d'un cadre légal de coordination des faîtières thématiques (Fb14+Fb15+Fb22+O1+O2+O3+O5+O7+O9+O10+O11)</i> <i>OS15 : Renforcement des capacités des OSC dans l'acquisition et l'utilisation de l'outil informatique, l'utilisation de l'Internet, la création et l'animation des sites web et l'utilisation des Réseaux Sociaux (Fb17+.O2+O5+O7+O9+O11)</i> <i>OS16 : Création d'un cadre d'arbitrage parrainé par les organisations faîtières thématiques pour faire respecter les droits du personnel (Fb19+O2+O3+O6+O9)</i> <i>OS17 : Renforcement des capacités des OSC dans l'élaboration, le suivi, l'évaluation des politiques publiques et le plaidoyer (Fb22+O1+O2+O3+O5+O7+O9+O10)</i> <i>OS18 : Mise en place d'un cadre légal permettant aux OSC d'accéder au financement public (Fb23+O3+O4+O6+O10+O11+O12)</i> <i>OS19 : Développement de l'ingénierie de formation au niveau des OSC pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de formation (Fb25+O2+O5+O7+O9)</i> <i>OS20 : Renforcement des capacités des OSC dans planification stratégique, planification opérationnelle et dans la gestion du temps (Fb27+ O2+O5+O7+O9 +O10)</i>
--	--

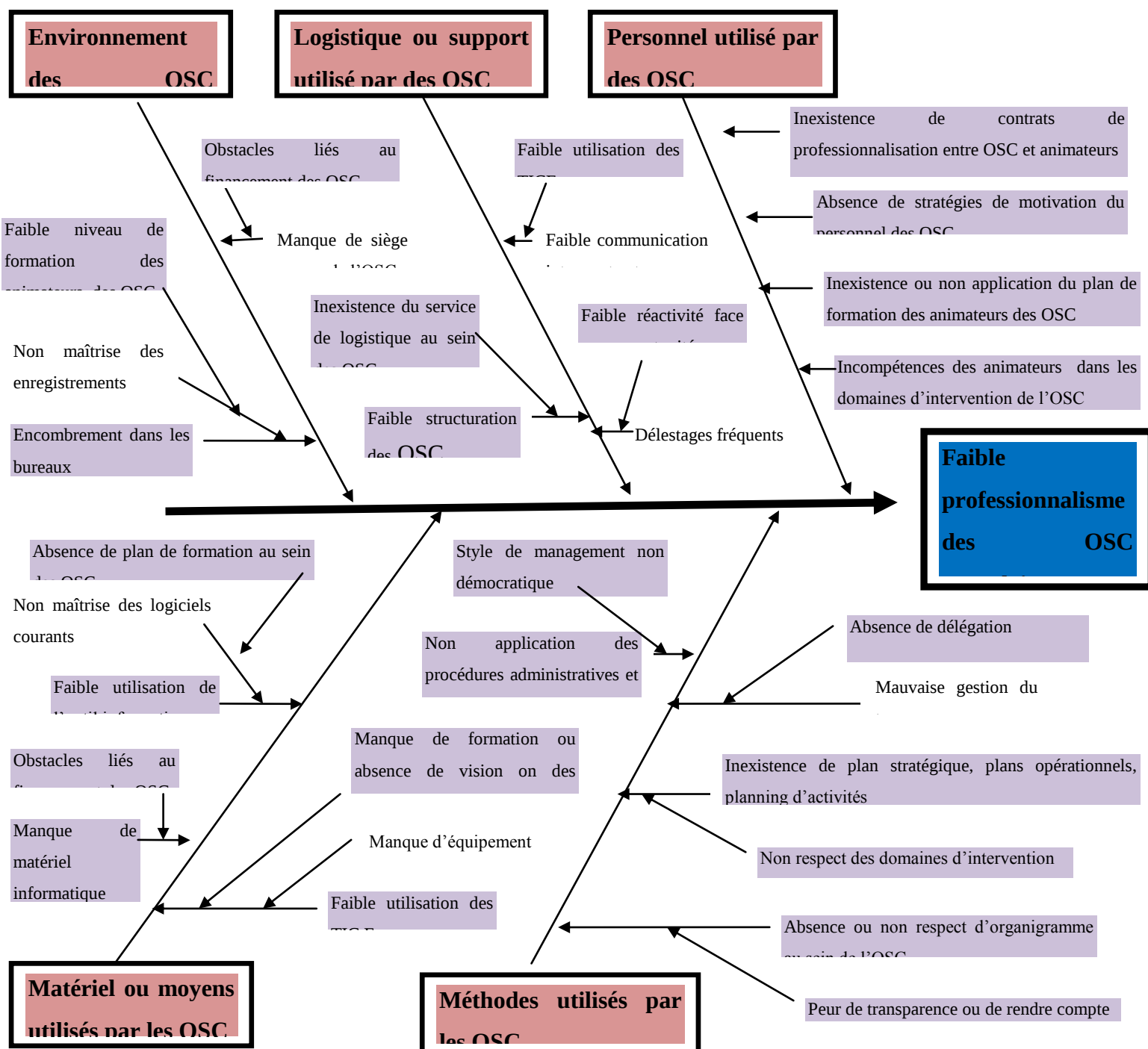
<i>l'ensemble des départements du Congo</i> (Fr6+Fr12+O9+O10+O11) <i>OS16 : Renforcement des capacités et structuration des OSC peu ou non structurées, membres des réseaux crédibles et professionnels existants</i> (Fr13+ O2+O5+O9+O10+O11)	
<i>Menaces+Forces</i> <i>OS1 : Mise en place d'un collectif d'organisations faîtières thématiques, jouissant d'une personnalité juridique</i> (M1+M5+Fr4+Fr6) <i>OS2 : Mise en place d'un organe permanent au sein du collectif des faîtières des OSC, représentant toute la Société Civile Congolaise</i> (M1+M5+M16+M15+Fr4+Fr6) <i>OS3: Concertation entre les PP et la Représentation de la Société Civile Congolaise pour l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle a Loi régissant les OSC congolaises</i> (M2+M6+M7+Fr1+Fr2+Fr4) <i>OS4 : Réalisation du diagnostic institutionnel du cadre stratégique des OSC</i> (M8+M9+M10+M11+M14+Fr1+Fr3+Fr4+Fr5+Fr6+Fr7) <i>OS5 : Concertation entre les PP et la Représentation des OSC sur leur mode de fonctionnement</i> (M8+M9+M10+M11+Fr1+Fr3+Fr4+Fr5+Fr6+Fr7) <i>OS6 : Mobilisation collective des fonds pour le financement des activités des OSC quel que soit leur niveau de structuration</i> (M3+Fr2+Fr8+Fr9+Fr10+Fr13)	<i>Menaces +Faiblesses</i> <i>OS 1 : Réalisation d'un audit institutionnel des OSC</i> (M1+Fb9) <i>OS2 : Structuration des OSC sur toute l'étendue du territoire et suivi de leurs activités déclarées</i> (M1+M8+M9+M10+M11+M15+M16+Fb8+Fb9+Fb10+Fb14+Fb15) <i>OS3 : Adoption d'une charte de bonne conduite associative et de respect des domaines d'intervention déclarés dans les documents officiels</i> (M1+M8+M9+M10+M11+M15+M16+M13+Fb8+Fb9+Fb10+Fb14+Fb15) <i>OS4 : Mise enplace d'une commission mixte d'arbitrage (PP-OSC) sur les pratiques des OSC en conformité avec leur objet social</i> (M1+M8+M9+M10+M11+M15+M16+Fb8+Fb9+Fb10+Fb14+Fb15) <i>OS5 : Mise en place d'un cadre formel de concertation permanente entre les OSC et les PP sur tous les problèmes d'intérêt public</i> (M14+Fb11+Fb14)

Annexe VI : Diagramme d'Ishikawa appliqué à la compréhension de la problématique de professionnalisation et de crédibilisation des OSC congolaises

3.1. Diagramme en arrêtes de poisson ou d'ISHIKAWA appliqué à la compréhension de la problématique de crédibilisation des OSC congolaises



3.2. Diagramme en arrêtes de poisson ou d'ISHIKAWA appliqué à la compréhension de la problématique de professionnalisation des OSC congolaises



Annexe VII : Méthode des champs de forces appliquée à la compréhension de la problématique de crédibilisation et de professionnalisation des OSC congolaises

La présente méthode basée sur la théorie du champ en sciences sociales, telle que développée par **K. Lewin** est utilisée ici pour faciliter la résolution des problèmes complexes liés à la *crédibilisation* et à la *professionnalisation des OSC congolaises*.

Les actions possibles et les ressources mises en exergue pourraient servir à différents partenaires intéressés par les OSC congolaises dans l'élaboration des programmes appropriés pour la résolution durable des problèmes qui accablent lesdites organisations et qui les empêchent de jouer pleinement leur rôle.

En considérant les forces positives et négatives liées à la crédibilisation des OSC congolaises, **la situation actuelle** se présente comme le détaille le tableau qui suit :

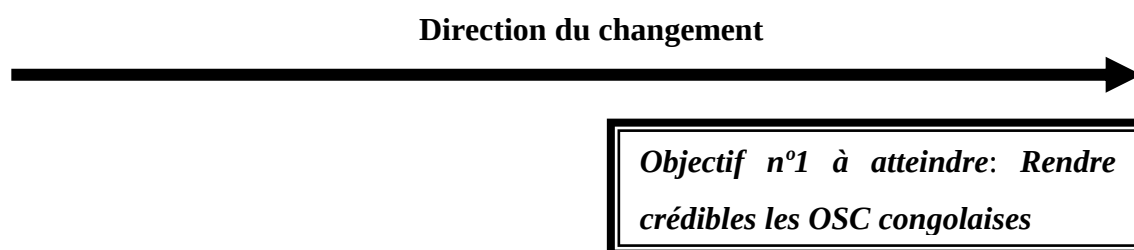


Tableau n°9 : Situation actuelle des OSC congolaises en termes de crédibilité

Forces positives	Forces négatives
<i>Existence des OSC crédibles</i>	<i>Absence de siège social</i>
	Absence de liaison avec les bénéficiaires
<i>Forte tendance de regroupement des OSC</i>	<i>Irrégularité ou inorganisation d'Assemblée générale</i>
<i>Existence des dynamiques collectives</i>	<i>Mauvais fonctionnement institutionnel</i>
<i>Réelle visibilité des OSC</i>	<i>Manque de synergies dans les actions mises en œuvre</i>
<i>Bonne confiance des OSC vis-à-vis des partenaires</i>	<i>Existence des OSC fantômes surnommés les GONGO</i>
<i>Capacité à mobiliser les ressources financières</i>	Couverture géographique faible
Capacité à nouer les partenariats	<i>Manque d'accès au statut d'organisation d'utilité publique</i>
	<i>Utilisation des équipes réduites des salariés</i>
	<i>Faible cohésion dans le fonctionnement des réseaux existants</i>
	Faible travail collectif des OSC

La révision de la liste des forces positives et négatives initialement établie permet de dégager les plus importantes et qui doivent être influencées de façon significative dans les tableaux ci-dessous pour maintenir l'équilibre et partant, renforcer la crédibilité des OSC congolaises: **Les forces sélectionnées mises en italiques dans le tableau ci-dessus (tableau n°9) ont été reprises dans le tableau ci-après (tableau n°10).**

Pour que la situation des OSC congolaises progresse dans la direction de l'objectif ci-haut visé, en l'occurrence « **Rendre crédibles les OSC congolaises** » il faut changer l'équilibre qui existe entre les forces positives et les forces négatives. En commençant par éliminer ou réduire les forces négatives, puis renforcer davantage chacune des forces positives par des actions spécifiques, les tableaux n° 10 et n°11, présentent les actions possibles.

Tableau n° 10 : Actions envisageables pour la réduction ou l'élimination des forces négatives pesant sur l'équilibre des OSC congolaises en rapport avec leur crédibilité

N°	Forces négatives	Actions possibles
1	<i>Absence de siège social</i>	1.1. Diversifier les sources de financement 1.2. Définir une stratégie de recouvrement des cotisations statutaires 1.3. Renforcer les dynamiques collectives pour regroupement des OSC 1.4. Recourir au partenariat public-privé pour la construction des sièges pouvant servir plusieurs OSC à la fois
2	<i>Absence de liaison avec les bénéficiaires</i>	2.1. Renforcer les équipes d'animation des OSC 2.2. Mettre en place les circuits de communication entre OSC et bénéficiaires 2.3. Equiper les OSC en moyen de locomotion 2.4. Renforcer le budget de fonctionnement des OSC 2.5. Avoir des points focaux dans la zone d'intervention des OSC
3	<i>Irrégularité ou inorganisation d'Assemblée générale</i>	3.1. Mettre sur pied une politique démocratique de communication et de prise de décision 3.2. Elaborer et appliquer les procédures administratives et financière 3.3. Définir et respecter l'organisation structurelle et matérielle au sein de chaque OSC 3.4. Diversifier les sources de financement 3.5. Appuyer une démarche d'audit institutionnel au sein de chaque OSC

4	Mauvais fonctionnement institutionnel	4.1. <i>Définir et respecter l'organigramme</i> 4.2. <i>Elaborer et appliquer le manuel de procédures administratives et financières</i> 3.4. <i>Instaurer une politique de transparence au sein de chaque OSC</i> 3.5. <i>Réaliser annuellement l'audit financier</i> 3.6. <i>Développer une expertise locale pour la réalisation des audits financiers moins onéreux pour les OSC</i> 3.7. <i>Renforcer la communication interne et externe au sein de chaque OSC</i> 3.8. <i>Former les animateurs des OSC au management des organisations</i>
5	Manque de synergies dans les actions mises en œuvre	5.1. <i>Promouvoir la mise en œuvre des actions communes par plusieurs OSC</i> 5.2. <i>Encourager le financement des OSC regroupés en réseau, collectif ou plates formes thématiques</i>
6	Existence des OSC fantômes surnommés les GONGO	6.1. <i>Appuyer financièrement les programmes nationaux visant à structurer les OSC</i> 6.2. <i>Faciliter la création des Plates formes thématiques des OSC</i> 6.3. <i>Appuyer les dynamiques de mise en place des organisations faitières dans différents domaines d'intervention des OSC</i> 6.4. <i>Mise en place d'un programme national d'accompagnement de proximité des OSC congolaises faiblement structurée</i> 6.5. <i>Etablir un répertoire informatisé, régulièrement à jour, des OSC congolaises par département</i> 6.6. <i>Etablir les critères précis pour l'enregistrement et le classement des OSC au Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, Direction de l'Administration du Territoire</i>

		6.7. Limiter la confusion entre les Associations à caractère politique et celle à caractère humanitaire et socio-économique 6.8. Appuyer la visibilité des OSC 6.9. Actualiser la loi de 1901 régissant les OSC congolaises et calquées sur la loi française qui a été révisée plusieurs fois 6.10. Définir les conditions concertées d'attribution du statut d'utilité publique pour faciliter le financement des OSC en toute transparence et équité
7	Manque d'accès au statut d'organisation d'utilité publique	7.1. Procéder à la révision concertée de la Loi de 1901 en faisant contribuer la Société Civile congolaise 7.2. Définir les conditions objectives permettant l'accès au Statut d'utilité publique pour toute OSC, tout réseau ou Collectif d'OSC reconnues officiellement et ayant accomplies les actions d'intérêt public 7.3. Mettre en place un programme national de structuration collective des OSC peu ou non structurées pour leur permettre de bénéficier du statut d'Organisation d'utilité publique
8	Utilisation des équipes réduites des salariés	8.1. Octroyer aux OSC opérationnelles le statut d'organisation d'utilité publique et les appuyer financièrement 8.2. Définir et appliquer la politique de motivation des équipes réduites utilisées par les OSC pour renforcer leurs performances
9	Faible cohésion dans le fonctionnement des réseaux existants	9.1. Encourager le financement des projets collectifs portés par les réseaux existants 9.2. Appuyer le fonctionnement des réseaux d'OSC existants 9.3. Définir et appliquer la politique de motivation et de cohésion des OSC membres des réseaux existants 9.4. Faciliter l'obtention du statut d'organisation d'utilité

		<i>publique pour les réseaux opérationnels d'OSC existants</i> 9.5. Réaliser le diagnostic institutionnel des réseaux existants 9.6. Renforcer l'animation des réseaux existants
--	--	--

Tableau n°11 : Actions envisageables pour le renforcement des forces positives maintenant l'équilibre des OSC congolaises en rapport avec leur crédibilité

N°	Forces positives	Actions possibles
1	<i>Existence des OSC crédibles</i>	1.1 Appuyer l'échange d'expérience entre les OSC crédibles et celles non ou peu structurées 1.2 Encourager le financement des projets communs dans lesquels les OSC crédibles sont porteurs et les OSC non ou peu structurées partenaires à l'exécution 1.3 Octroyer le statut d'organisation d'utilité publique à toutes les OSC crédibles 1.4 Financer les programmes d'OSC crédibles par les fonds publics 1.5 Impliquer les OSC crédibles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de développement
2	<i>Forte tendance de regroupement des OSC</i>	2.1. Promouvoir le financement des projets communs portés par une plate forme thématique, un réseau ou un collectif d'OSC 2.1. Mettre en place un programme national de réseautage de la Société Civile congolaise
3	<i>Existence des dynamiques collectives</i>	3.1. Actualiser la Loi sur les associations de 1901 3.2. Renforcer l'implication des OSC dans les différents programmes de développement initiés dans le pays 3.3. Mettre en place une structure permanente de coordination et de concertation entre les OSC d'une part et entre les OSC et les pouvoirs publics d'autres part.
4	<i>Réelle visibilité des OSC</i>	4.1. Encourager l'utilisation des TICE au service de la visibilité des OSC 4.2. Mettre en place un programme national de

		<i>formation des OSC, quelles que soient leur niveau de structuration, à l'utilisation des TICE</i> <i>4.3. Promouvoir l'ouverture et l'animation des sites Internet pour les OSC</i> <i>4.4. Former les animateurs des OSC aux techniques d'élaboration, de suivi-évaluation des politiques publiques et au plaidoyer</i> <i>4.5. Créer un cadre permanent de concertation entre les OSC et les pouvoirs publics</i>
5	<i>Bonne confiance des OSC vis-à-vis des partenaires</i>	<i>5.1. Renforcer la communication interne et externe des OSC</i> 5.2. Respecter les engagements entre les partenaires financiers et les OSC bénéficiaires 5.3. Appliquer le manuel des procédures administratives et financières au sein des OSC <i>5.4. Rendre compte des actions menées</i> <i>5.5. Réaliser annuellement les audits financiers</i> <i>5.5. Réaliser l'audit institutionnel au moins une fois tous les cinq ans</i> <i>5.6. Gérer les ressources et les activités dans la transparence, avec un style de management participatif</i>
6	<i>Capacité à mobiliser les ressources financières</i>	<i>6.1. Former davantage les animateurs des OSC aux thématiques liées à la mobilisation des ressources financières (Elaboration des projets, Gestion du cycle de projet, Techniques de plaidoyer, Partenariat Public Privé, ...)</i>

En considérant les listes d'actions possibles pour éliminer ou réduire les forces négatives d'une part, et renforcer chacune des forces positives d'autre part, **les actions prioritaires** mises en italiques dans les tableaux précédents, sont reprises dans le tableau ci-après. Pour changer la situation des OSC congolaises en direction de la **crédibilité**, les actions sélectionnées sont à prendre en considération.

Les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre sont mentionnées à titre indicatif et pourraient être détaillées par tout acteur intéressé par les programmes de *crédibilisation* des OSC congolaises.

Tableau n°12 : Liste des actions prioritaires et les ressources envisageables pour le renforcement de la crédibilité des OSC congolaises

N°	Actions	Ressources nécessaires
1	Diversifier les sources de financement	<i>Humaines, techniques, matérielles, financières</i>
2	Définir une stratégie de recouvrement des cotisations statutaires	<i>Idem</i>
3	Recourir au partenariat public-privé pour la construction des sièges pouvant servir plusieurs OSC à la fois	<i>Idem</i>
4	Mettre en place les circuits de communication entre OSC et bénéficiaires	<i>Idem</i>
5	Avoir des points focaux dans la zone d'intervention des OSC	<i>Idem</i>
6	Elaborer et appliquer les procédures administratives et financière	<i>Idem</i>
7	Définir et respecter l'organisation structurelle et matérielle au sein de chaque OSC	<i>Idem</i>
8	Appuyer une démarche d'audit institutionnel au sein de chaque OSC	<i>Idem</i>
9	Définir et respecter l'organigramme	<i>Idem</i>
10	Instaurer une politique de transparence au sein de chaque OSC	<i>Idem</i>
11	Réaliser annuellement l'audit financier	<i>Idem</i>
12	Développer une expertise locale pour la réalisation des audits financiers moins onéreux pour les OSC	<i>Idem</i>
13	Renforcer la communication interne et externe au sein de chaque OSC	<i>Idem</i>
14	Former les animateurs des OSC au management des organisations	<i>Idem</i>
15	Promouvoir la mise en œuvre des actions communes par plusieurs OSC	<i>Idem</i>
16	Encourager le financement des OSC regroupés en	<i>Idem</i>

	réseau, collectif ou plates formes thématiques	
18	Appuyer financièrement les programmes nationaux visant à structurer les OSC	<i>Idem</i>
19	Appuyer les dynamiques de mise en place des organisations faîtières dans différents domaines d'intervention des OSC	<i>Idem</i>
20	Mise en place d'un programme national d'accompagnement de proximité des OSC congolaises faiblement structurée	<i>Idem</i>
21	Etablir un répertoire informatisé, régulièrement à jour, des OSC congolaises par département	<i>Idem</i>
22	Etablir les critères précis pour l'enregistrement et le classement des OSC au Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, Direction de l'Administration du Territoire	<i>Idem</i>
23	Actualiser la loi de 1901 régissant les OSC congolaises et calquées sure la loi française qui a été révisée plusieurs fois	<i>Idem</i>
24	Définir les conditions concertées d'attribution du statut d'utilité publique pour faciliter le financement des OSC en toute transparence et équité	<i>Idem</i>
25	Procéder à la révision concertée de la Loi de 1901 en faisant contribuer la Société Civile congolaise	<i>Idem</i>
26	Mettre en place un programme national de structuration collective des OSC peu ou non structurées pour leur permettre de bénéficier du statut d'Organisation d'utilité publique	<i>Idem</i>
27	Définir et appliquer la politique de motivation des équipes réduites utilisées par les OSC pour renforcer leurs performances	<i>Idem</i>
28	Encourager le financement des projets collectifs portés par les réseaux existants	<i>Idem</i>

29	Faciliter l'obtention du statut d'organisation d'utilité publique pour les réseaux opérationnels d'OSC existants	<i>Idem</i>
30	Réaliser le diagnostic institutionnel des réseaux existants	<i>Idem</i>
31	Appuyer l'échange d'expérience entre les OSC crédibles et celles non ou peu structurées	<i>Idem</i>
32	Encourager le financement des projets communs dans lesquels les OSC crédibles sont porteurs et les OSC non ou peu structurées partenaires à l'exécution Impliquer les OSC crédibles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de développement	<i>Idem</i>
33	Mettre en place un programme national de réseautage de la Société Civile congolaise	<i>Idem</i>
34	Mettre en place une structure permanente de coordination et de concertation entre les OSC d'une part et entre les OSC et les pouvoirs publics d'autres part.	<i>Idem</i>
35	Mettre en place un programme national de formation des OSC, quelles que soient leur niveau de structuration, à l'utilisation des TICE	<i>Idem</i>
36	Promouvoir l'ouverture et l'animation des sites Internet pour les OSC	<i>Idem</i>
37	Former les animateurs des OSC aux techniques d'élaboration, de suivi-évaluation des politiques publiques et au plaidoyer	<i>Idem</i>
38	Créer un cadre permanent de concertation entre les OSC et les pouvoirs publics	<i>Idem</i>
39	Renforcer la communication interne et externe des OSC	<i>Idem</i>
40	Rendre compte des actions menées	<i>Idem</i>
41	Réaliser annuellement les audits financiers	<i>Idem</i>
42	Réaliser l'audit institutionnel au moins une fois tous les cinq ans	<i>Idem</i>

43	Gérer les ressources et les activités dans la transparence, avec un style de management participatif	<i>Idem</i>
44	Former davantage les animateurs des OSC aux thématiques liées à la mobilisation des ressources financières (Elaboration des projets, Gestion du cycle de projet, Techniques de plaidoyer, Partenariat Public Privé, ...)	<i>Idem</i>

Par ailleurs, en considérant les forces positives et négatives liées à la **professionnalisation** des OSC congolaises, **la situation actuelle** se présente comme le détaille le tableau ci-dessous :

Direction du changement



Objectif n° 2 à atteindre:
Professionaliser les OSC

Tableau n° 13 : Situation actuelle des OSC congolaises en termes de leur professionnalisation

Forces positives	Forces négatives
<i>Existence des OSC professionnelles</i>	<i>Faible maîtrise du domaine d'intervention</i>
<i>Existence des OSC qui sont des références, compétentes avec une bonne capacité de gestion et dans l'élaboration des projets</i>	<i>Faibles capacités de gestion du cycle de projet</i>
<i>Structuration de la Société Civile congolaises en réseau ou en plates forme thématiques</i>	<i>Faibles capacités à mobiliser les ressources financières</i>
<i>Capacité à mobiliser les ressources financières</i>	<i>Problème de Reporting (Faible communication au sein de la structure)</i>
Bonne maîtrise du contexte et de problématiques locales	<i>Inexistence d'une organisation faîtière nationale</i>
Approches de mise en place des plates formes thématiques	<i>Inexistence d'un cadre légal de fonctionnement et de pérennités des plates formes</i>
<i>Existence de réseaux capables de répondre aux</i>	<i>Faible utilisation des TICE pour la visibilité</i>

<i>appels à proposition lancé</i>	<i>et communication</i>
	<i>Utilisation des salariés avec CDD renouvelé plusieurs fois sans immatriculations à la CNSS</i>
	<i>Faible réseautage des OSC congolaises</i>
	<i>Faible capacité d'intervention dans le débat public</i>
	<i>Recherche opportuniste de financement et réorientation brusque des activités</i>
	<i>Inexistence de plan stratégique pour la plupart des OSC</i>
	<i>Inexistence de plan de formation et de gestion de carrière</i>
	Ralentissement de la dynamique institutionnelle par rapport au fonctionnement classique des OSC
	<i>Faible capacité d'utiliser le personnel permanent disponible</i>
	Faible capacité de réponse aux appels à propositions lancés par des partenaires internationaux
	Faible capacité de pérenniser les relations de partenariats avec les bailleurs de fonds internationaux

La révision de la liste des forces positives et négatives initialement établie permet de dégager les plus importantes et qui doivent être influencées de façon significative dans les tableaux ci-dessous pour maintenir l'équilibre et partant, renforcer la **professionnalisation** des OSC congolaises.

Les forces sélectionnées mises en italiques dans le tableau ci-dessus (tableau n°13) ont été reprises dans les tableaux n°14 et n° 15 ci-après).

Pour que la situation des OSC congolaises progresse dans la direction de l'objectif n°2 ci-haut visé, en l'occurrence « **Professionnaliser les OSC congolaises** » il faut changer l'équilibre qui existe entre les forces positives et les forces négatives. En commençant par l'élimination ou la réduction des forces négatives, puis le renforcement de chacune des forces

positives par des actions spécifiques, les tableaux n° 14 et n°15, présentent les actions possibles.

Tableau n° 14 : Actions envisageables pour la réduction ou l'élimination des forces négatives pesant sur l'équilibre des OSC congolaises en rapport avec leur professionnalisation

N°	Forces négatives	Actions possibles
1	<i>Faible maîtrise du domaine d'intervention</i>	<i>1.1. Renforcer les capacités des animateurs des OSC dans leurs domaines d'intervention</i> 1.2. Spécialiser les animateurs des OSC dans leurs domaines d'intervention <i>1.3. Développer la poly compétence et la polyvalence des animateurs des OSC</i> 1.4. <i>Etablir et mettre en œuvre un plan de formation qui tient compte des besoins de l'OSC</i>
2	<i>Faibles capacités de gestion du cycle de projet</i>	<i>2.1. Former les animateurs des OSC à la gestion du cycle de projet</i>
3	<i>Faibles capacités à mobiliser les ressources financières</i>	3.1. Former les animateurs des OSC à l'élaboration des projets, et à la gestion du cycle de projet <i>3.2. Former les animateurs des OSC à l'utilisation des outils d'analyse stratégique des organisations</i> <i>3.3. Renforcer les capacités opérationnelles des OSC dans la communication interne et externe d'entreprise</i> 3.4. Familiariser les OSC à répondre aux appels à proposition des lancés par des partenaires financiers opérationnels au Congo Brazzaville (compréhension des lignes directrices et des outils de formulation de la demande) <i>3.5. Mettre en place des programmes nationaux de renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des OSC, quel que soit leur niveau de structuration.</i>

4	<i>Problème de Reporting (Faible communication au sein de la structure)</i>	4.1. Former les animateurs des OSC aux techniques de reporting 4.2. Former les OSC à la communication interne <i>4.3. Former les OSC peu ou non structurée aux outils de communication interne et externe</i> <i>4.4. Vulgariser l'usage des TICE en milieu d'OSC</i> <i>4.5. Appuyer les OSC peu ou non structurée dans la création et l'animation des sites web</i>
5	<i>Inexistence d'une organisation faîtière nationale</i>	<i>5.1. Mettre en place un programme national de structuration des OSC congolaises en plates formes thématiques sans exclure aucun département</i> <i>5.2. Créer des organisations faîtières thématiques dotées d'une personnalité juridique et d'un statut d'organisation d'utilité publique</i> <i>5.3. Mettre en place un Conseil national de Concertation composée des organisations faîtières thématiques et des réseaux existants</i>
6	<i>Inexistence d'un cadre légal de fonctionnement et de pérennités des plates formes thématiques</i>	<i>6.1. Renforcer les Plates Formes Thématiques créées à l'issue du PCPA en étendant la zone d'intervention sur l'ensemble des département du Congo</i> <i>6.2. Faire évoluer ces plates formes créées et renforcées en organisation faîtières thématiques dotées d'une personnalité juridique et de statut d'organisation d'utilité publique</i>
7	<i>Faible utilisation des TICE pour la visibilité et la communication</i>	<i>7.1. Appuyer les OSC dans l'acquisition du matériel informatique</i> <i>7.2. Former les OSC à l'utilisation de l'outil informatique</i> <i>7.3. Former les OSC à l'utilisation de l'Internet, la création et l'animation des sites web et l'utilisation des Réseaux Sociaux.</i>

8	<i>Utilisation des salariés avec CDD renouvelé plusieurs fois sans immatriculations à la CNSS</i>	8.1. Immatriculer les salariés des OSC à la CNSS 8.2. Former les responsables des OSC aux approches de motivation et de mobilisation des équipes 8.3. Appuyer la diversification des ressources financières des OSC 8.4. Renforcer les capacités des OSC dans la gestion des ressources humaines 8.4. Créer un cadre d'arbitrage parrainé par les organisations faîtières thématiques pour faire respecter les droits du personnel
9	<i>Faible réseautage des OSC congolaises</i>	9.1. Renforcer les Plates Formes Thématiques créées à l'issue du PCPA en étendant la zone d'intervention sur l'ensemble des département du Congo 9.2. Faire évoluer ces plates formes créées et renforcées en organisation faîtières thématiques dotées d'une personnalité juridique et de statut d'organisation d'utilité publique 9.10. Appuyer les réseaux existant dans les campagnes d'adhésion de nouveaux membres 9.11. Appuyer la structuration des OSC peu ou non structurée pour qu'elles soient acceptées par les vieux réseaux existants
10	<i>Faible capacité d'intervention dans le débat public</i>	10.1. Renforcer la structuration des OSC congolaises en organisation faîtières thématiques professionnelles et crédibles 10.2. Renforcer la concertation sur la compréhension des enjeux nationaux et internationaux 10.3. Mettre en place un dispositif d'information et de communication sur les enjeux nationaux 10.4. Former les OSC à l'élaboration, au suivi, à l'évaluation des politiques publiques et au plaidoyer
11	<i>Recherche opportuniste de financement et réorientation brusque</i>	11.1. Spécialiser les OSC dans les domaines d'intervention initialement choisis

	<i>des activités</i>	<i>11.2. Mettre en place un cadre légal permettant aux OSC d'accéder au financement public</i> 11.3. Réviser la Loi de 1901 et octroyer le Statut d'Organisation d'utilité publique aux OSC congolaises <i>11.4. Mettre sur pied au niveau de chaque OSC, un plan de formation permettant l'acquisition de l'expertise avérée liée à ses domaines d'intervention</i> <i>11.5. Définir une stratégie de mobilisation des compétences faisant défaut à l'OSC</i>
12	<i>Inexistence de plan stratégique pour la plupart des OSC</i>	<i>12.1. Former les OSC à la formulation du cadre stratégique, à l'élaboration du plan stratégique et du plan opérationnel</i> <i>12.2. Mettre en place un programme d'accompagnement de proximité des OSC pour l'élaboration et l'utilisation des documents de base</i>
13	<i>Inexistence de plan de formation et de gestion de carrière</i>	13.1. Développer l'ingénierie de la formation au niveau des OSC <i>13.2. Appuyer un programme de formation des équipes pluridisciplinaires au service des OSC en ingénierie de la formation et management du changement</i> <i>13.3. Organiser les sessions de formation à l'élaboration des plans de formation</i>
14	<i>Faible capacité d'utiliser le personnel permanent disponible</i>	<i>14.1. Vulgariser le processus de planification stratégique et de planification opérationnelle au sein des OSC</i> <i>14.2. Former les OSC à la gestion du temps</i>

Tableau n°15 : Actions possibles pour le renforcement des forces positives maintenant l'équilibre des OSC congolaises en rapport avec leur professionnalisation

N°	Forces positives	Actions possibles
1	<i>Existence des OSC professionnelles</i>	1.1. Faciliter la création des journées portes ouvertes sur les OSC professionnelles à l'intention des OSC peu ou non structurées pour susciter un effet d'entraînement et le partage d'expérience ; 1.2. Appuyer l'échange d'expérience entre les OSC professionnelles et celles non ou peu structurées 1.3. Encourager le financement des projets communs dans lesquels les OSC professionnelles sont porteurs et les OSC non ou peu structurées partenaires à l'exécution 1.4. Octroyer le statut d'organisation d'utilité publique à toutes les OSC professionnelles 1.5. Financer les programmes d'OSC professionnelles par les fonds publics 1.6. Impliquer les OSC professionnelles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de développement
2	<i>Existence des OSC qui sont des références, compétentes avec une bonne capacité de gestion et dans l'élaboration des projets</i>	2.1. Mettre sur pied un programme d'accompagnement de proximité des OSC peu ou non structurées impliquant les animateurs des OSC crédibles et professionnels existants 2.2. Impliquer les OSC professionnelles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de développement 2.3. Octroyer le statut d'organisation d'utilité publique à toutes les OSC professionnelles et crédibles
3	<i>Structuration de la Société Civile congolaises en réseau ou en plates forme thématiques</i>	3.1. Etendre le processus de réseautage existant et celui de création des plates formes thématiques amorcés par le PCPA sur l'ensemble des départements du Congo 3.2. Faire évoluer les plates formes créées et renforcées en organisation faîtières thématiques dotées d'une personnalité juridique et de statut d'organisation d'utilité publique

4	<i>Existence de réseaux capables de répondre aux appels à proposition lancé</i>	<i>4.1. Ouvrir la campagne d'adhésion à toutes les OSC quelles que soient leur niveau de structuration</i> <i>4.2. Initier des programmes de renforcement des capacités et de structuration de nouveaux adhérents peu professionnels et peu crédibles</i>
---	--	--

Référence faite aux listes d'actions possibles identifiées pour éliminer ou réduire les forces négatives d'une part, et renforcer chacune des forces positives d'autre part, ***les actions prioritaires*** mises en italiques dans les tableaux précédents (n°14 et n°15) sont reprises dans le tableau n° 16 ci-après.

Pour changer la situation des OSC congolaises en direction de la ***professionnalisation***, les actions sélectionnées sont à prendre en considération.

Tout comme pour le cas de la crédibilité, les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre sont mentionnées à titre indicatif et pourraient être détaillées par tout acteur désireux d'œuvrer pour la professionnalisation des OSC congolaises.

Tableau n°16 : Liste des actions prioritaires et les ressources envisageables pour le renforcement de la professionnalisation des OSC congolaises

N°	Actions	Ressources nécessaires
1	Renforcer les capacités des animateurs des OSC dans leurs domaines d'intervention	<i>Humaines, techniques, matérielles, financières</i>
2	Développer la poly compétence et la polyvalence des animateurs des OSC	<i>Idem</i>
3	Etablir et mettre en œuvre un plan de formation qui tient compte des besoins de l'OSC	
4	Former les animateurs des OSC à la gestion du cycle de projet	<i>Idem</i>
5	Former les animateurs des OSC à l'utilisation des outils d'analyse stratégique des organisations	<i>Idem</i>
6	Renforcer les capacités opérationnelles des OSC dans la communication interne et externe d'entreprise	<i>Idem</i>
7	Mettre en place des programmes nationaux de renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des OSC, quel que soit leur niveau de structuration.	<i>Idem</i>

8	Former les OSC peu ou non structurée aux outils de communication interne et externe	<i>Idem</i>
9	Vulgariser l'usage des TICE en milieu d'OSC	<i>Idem</i>
10	Appuyer les OSC peu ou non structurée dans la création et l'animation des sites web	<i>Idem</i>
11	Mettre en place un programme national de structuration des OSC congolaises en plates formes thématiques sans exclure aucun département	<i>Idem</i>
12	Créer des organisations faîtières thématiques dotées d'une personnalité juridique et d'un statut d'organisation d'utilité publique	<i>Idem</i>
13	Mettre en place un Conseil national de Concertation composée des organisations faîtières thématiques et des réseaux existants	<i>Idem</i>
14	Renforcer les Plates Formes Thématiques créées à l'issue du PCPA en étendant la zone d'intervention sur l'ensemble des départements du Congo	<i>Idem</i>
15	Faire évoluer ces plates formes créées et renforcées en organisation faîtières thématiques dotées d'une personnalité juridique et de statut d'organisation d'utilité publique	<i>Idem</i>
16	Appuyer les OSC dans l'acquisition du matériel informatique	<i>Idem</i>
17	Former les OSC à l'utilisation de l'outil informatique	<i>Idem</i>
18	Former les OSC à l'utilisation de l'Internet, la création et l'animation des sites web et l'utilisation des Réseaux Sociaux.	<i>Idem</i>
19	Former les responsables des OSC aux approches de motivation et de mobilisation des équipes	<i>Idem</i>
20	Créer un cadre d'arbitrage parrainé par les organisations faîtières thématiques pour faire respecter les droits du	<i>Idem</i>

	personnel	
21	Appuyer les réseaux existant dans les campagnes d'adhésion de nouveaux membres	<i>Idem</i>
22	Appuyer la structuration des OSC peu ou non structurée pour qu'elles soient acceptées par les vieux réseaux existants	<i>Idem</i>
23	Renforcer la structuration des OSC congolaises en organisation faîtières thématiques professionnelles et crédibles	<i>Idem</i>
24	Mettre en place un dispositif d'information et de communication sur les enjeux nationaux	<i>Idem</i>
25	Former les OSC à l'élaboration, au suivi, à l'évaluation des politiques publiques et au plaidoyer	<i>Idem</i>
26	Mettre en place un cadre légal permettant aux OSC d'accéder au financement public	<i>Idem</i>
27	Mettre sur pied au niveau de chaque OSC, un plan de formation permettant l'acquisition de l'expertise avérée liée à ses domaines d'intervention	<i>Idem</i>
28	Définir une stratégie de mobilisation des compétences faisant défaut à l'OSC	<i>Idem</i>
29	Former les OSC à la formulation du cadre stratégique, à l'élaboration du plan stratégique et du plan opérationnel	<i>Idem</i>
30	Mettre en place un programme d'accompagnement de proximité des OSC pour l'élaboration et l'utilisation des documents de base	<i>Idem</i>
31	Appuyer un programme de formation des équipes pluridisciplinaires au service des OSC en ingénierie de la formation et management du changement	<i>Idem</i>
32	Organiser les sessions de formation à l'élaboration des plans de formation	<i>Idem</i>
33	Vulgariser le processus de planification stratégique et de planification opérationnelle au sein des OSC	<i>Idem</i>

	Former les OSC à la gestion du temps	
34	Faciliter la création des journées portes ouvertes sur les OSC professionnelles à l'intention des OSC peu ou non structurées pour susciter un effet d'entraînement et le partage d'expérience ;	<i>Idem</i>
35	Encourager le financement des projets communs dans lesquels les OSC professionnelles sont porteurs et les OSC non ou peu structurées partenaires à l'exécution	<i>Idem</i>
36	Impliquer les OSC professionnelles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de développement	<i>Idem</i>
37	Mettre sur pied un programme d'accompagnement de proximité des OSC peu ou non structurées impliquant les animateurs des OSC crédibles et professionnels existants	<i>Idem</i>
38	Octroyer le statut d'organisation d'utilité publique à toutes les OSC professionnelles et crédibles	<i>Idem</i>
39	Etendre le processus de réseautage existant et celui de création des plates formes thématiques amorcés par le PCPA sur l'ensemble des départements du Congo	<i>Idem</i>
40	Ouvrir la campagne d'adhésion à toutes les OSC quelles que soient leur niveau de structuration	<i>Idem</i>
41	Initier des programmes de renforcement des capacités et de structuration de nouveaux adhérents peu professionnels et peu crédibles	<i>Idem</i>

Annexe VIII: Base de données des OSC congolaises identifiées dans différentes institutions

Tableau n°1(b) : Liste des OSC identifiées à partir des registres de la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT)

: Les OSC mentionnées dans le tableau ci-dessous ont été tirées des registres du Ministère de l'Intérieure et de la Décentralisation de la République du Congo, Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT). Il s'agit des OSC reconnues officiellement de 2000 à 2013, conformément à la loi de 1901.

N°	N° récépissé	Date de création	Dénomination	Caractère	Adresse
1	279	9/10/2000	Assemblée des Saints de la belle porte	Religieux	
2	282	10/10/2000	Association D'Aide aux Orphelins et Enfants Abandonnés	Socio-professionnel	
3	284	10/10/2000	Association Tasnga développement	Socio-économique	
4	286	10/10/2000	Association Chrétiennes des femmes Handicapées du Congo	Social	
5	287	10/10/2000	Association pour le respect du Bien Public	social	
6	293	11/10/2000	Observatoire de Soutien aux Actions du Présidents Denis Sassou Nguesso	Socio-économique	
7	296	13/10/200	Association Femme Développement et Environnement	humanitaire	
8	300	18/10/2000	Association Congolaise pour l'Emploi des Jeunes	Socio-économique	
9	306	19/10/200	Fédération Congolaise de la	Culturel	

			Presse		
10	311	25/10/2000	Communauté des Amis et Anciens de la paroisse christ-Roi d'Owando	Social	
11	313	25/10/2000	Coopérative des Jeunes pour le Développement Rural	Socio-économique	
12	317	26/10/2000	Association pour le Développement de l'Agriculture	Socio-économique	
13	329	2/11/2000	Association Femme avenir Meilleur	Socio-économique	
14	344	10/11/2000	Forum des Acteurs du Développement	Socio-économique	
15	348	15/11/2000	Fondation Main de la Compassion	Socio-humanitaire	
16	411	15/12/2000	Association Congolaise des Journalistes et Editeurs de Presse	Socio-professionnelle	
17	004	02/01/2001	Association Congolaise pour le Développement Communautaire	Socio-économique	
18	009	05/01/2001	Association Denis Sassou Nguesso pour la Paix	Politique	
19	021	10/01/2001	Centre de Recherche et d'Etude du Monde Africain	Scientifique	
20	047	25/01/2001	Association Isidore Mvouba pour le Développement et le Progrès		
21	062	01/02/2001	Association Congolaise d'Hydraulique Rural (ACH)	Social	
22	057	29/01/2001	Communautés Rurales de développement (CRD)	Socio-économique	
23	066	01/02/2001	Mutuelle des Travailleurs des Impôts	Social	
24	100	02/03/2001	Syndicat Patronal des Boulangers et Pâtisseries du Congo	Socio-sanitaire	

25	177	19/04/2001	Association Action Internationale pour la Solidarité et la Justice	Socio-économique	
26	001	03/01/2002	Organisation Nationale des femmes du Congo	Socio-économique	1407, Avenue des 3 Martyrs, Plateaux des 15 ans
27	031	13/02/2002	Association Panafricaine pour l'Encadrement de l'Enfant	Social	1046, Rue Sainte Anne, Ouenzé
28	093	18/03/2002	Association Paysanne de Lutte contre la Pauvreté (APCP)	Social	Rue Kombé, Makélékélé
29	154	24/04/2002	Synergie	Ecologique	147, rue des Martyrs
30	180	30/05/2002	Association des Producteurs Polyvalents du Congo	Economique	43 bis, rue Kintéle
31	190	7/06/2002	Association Nationale des Amis de la Terre	Socio-économique	43, rue Makabana
32	203	01/07/2002	Observatoire Congolais des Médias	Socio-culturel	Semaine africaine BP.2080 Brazzaville
33	288	07/08/2002	Union Nationale des Retraités du Congo	Socio-économique	Immeuble CNSS Mougali
34	343	27/09/2002	Association des Enfants des Pasteurs et Evangélistes de l'Eglise Evangélique du Congo	social	Paroisse de Makélékélé
35	379	11/10/2002	Association des retraités de l'Université	Social	362, rue Lampakou, Plateau des 15 ans
36	01	08/01/2003	Jeunesse action et Réussite (J.A.R)	Socio-économique	District d'Oyo Quartier Okongo
37	21	22/01/2003	Association Génération Denis Nouvelle Espérance	Socio-culturel	128, rue Makoko Potopoto
38	72	25/02/2003	Association Congolaise de la Lutte contre la fraude et la Corruption (A.C.L.C.F.C)	Socio-économique	1744, rue Bakoukouya Ouenzé

39	157	14/04/2003	Association pour l'Eclosion des Initiatives locales (A.P.E.I.L)	Socio-économique	1247, rue Vindza Plateaux des 15 ans
40	204	12/05/2003	Union des Informaticiens Handicapés du Congo (U.I.H.C)	Social	01, Avenue de la Bouenza Diata
41	262	12/06/2003	Eglise Vieille Catholique du Congo (E.V.C.C)	Religieux	91 bis, rue Konda
42	295	18/07/2003	Association des Orphelins du SIDA (ORPH'AIDS)	Social	2, rue Mpiaka Moukoundzi-Ngouaka
43	339	21/08/2003	Association des Femmes pour le Développement et Action Durable du Kouilou	Socio-économique	OCH Pointe Noire 4121
44	467	02/12/013	Association des Petites Sœurs Dominicaines au Congo (APSDC)	Social	10, rue Mbochis, Potopoto Brazzaville
45	418	09/10/2003	Association des Jeunes Artistes Peintres et Sérigraphes du Congo	Développement	62, rue du 05 Février 1979, Mikalou II, MFilou Brazzaville
46	052	09/03/2004	SOS Environnement	Ecologique	131 bis, rue Mbochis, Potopoto
47	019	30/01/2004	Association pour l'Assainissement et le Développement Communautaire (A.D.C)	Socio-économique	7, rue Limba Diata BZV
48	057	22/03/2004	Groupe Africain pour la recherche Stratégique (AFSTRAG)	Recherche et réflexion	1407 avenue des 3 martyrs
49	092	07/05/2004	Mutuelle Catholique pour la Solidarité Chrétienne	Social	Dans l'enceinte de la Paroisse saint Jean Apôtre
50	151	17/06/2004	Action pour l'Insertion et la	Socio-économique	15 Banziris

			Réinsertion de la Jeunesse pour le Développement Durable		Potopoto
51	183	06/06/2004	Association Antoinette Sassou Nguesso pour la Paix et le Développement du Kouilou	Politique et Social	13, rue Djouri Pointe Noire
52	238	13/08/2004	Centre d'Echange pour le Partenariat, l'Appui et le Renforcement des Capacités des Organisations de la société Civile du Congo (C.E.P.A.RE.C OSC)	Social	Residence J.02V- OCH Moungali I BP 2747
53	239	13/08/2004	Mutuelle des magistrats du Congo	Social	Palais de justice Brazzaville
54	289	04/10/2004	Association les amis de Nic Fylla	Socio-humanitaire	14, rue Dahomey Potopoto
55	352	10/10/2004	Clinique Juridique de Bacongo	Juridique	727 avenue de l'OUA Bacongo
56	004	11/01/2005	Association pour la Formation en développement Humain	Socio-économique	Immeuble CNSS 304 Centre ville BP 1458 potopoto
57	043	07/02/2005	Cercle d'Assistance pour la Santé et le développement	Socio-économique	CJ 158 V OCH Moungali III
58	084	11/03/2005	Jeunesse des Nations Unies pour la Lutte contre le Sida	humanitaire	34 rue des martyrs Potopoto
59	126	12/04/2005	Association Handicap Santé et Développement Socioculturel	Socioculturel	29 rue Kintouari Mfilou Ngamaba
60	168	03/05/2005	Association des Anciens Elèves du Lycée de la Révolution	Social	Enceinte du Lycée de la Révolution
61	193	03/06/2005	Association des Comptables et Informaticiens pour le Développement Economique	Socioprofessionnel	1606, avenue des trois martyrs Plateaux des 15 ans
62	237	04/07/2005	Fédération Nationale des	Economique et	1, rue

			associations de développement	socio-économique	Moukouloulou La poudrière
63	274	02/08/2005	Association pour la Reconstruction et le Développement Social du Pool	Socio-économique	73, rue Iékana Moungali Brazzaville
64	336	05/09/2005	Alliance des Femmes des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat au Développement	Socio-économique	78 rue Makoko Potopoto II Brazzaville
65	337	05/09/2005	Association Lumières d'Afrique	Culturel	76, rue Makoko Brazzaville
66	015	23/01/2006	Alliance Nationale Contre la Faim	Social	Enceinte du ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
67	047	21/03/2006	Mutuelle des Chauffeurs et Commerçants de manioc	Socioprofessionnel	67, rue Konda Moungali BZV
68	074	06/04/2006	Association des Femmes Photographes d'Arts du Congo	Socioculturel	1579 avenue des 17 Moukondo
69	082	13/04/2006	Jeunesse Panafricaine Joseph Kabila	Socio-humanitaire	28 rue Itoumbi Moungali
70	083	13/04/2006	Association Jeunesse pour le Soutien et la Promotion des Actions de Hugues Ngoulondélé	Socio-économique et culturel	299, rue Madzia Palateau
71	134	01/06/2006	Association des Sœurs de la divine Providence en Afrique	Social	Cathédrale sacré Cœur de Brazzaville
72	190	11/07/2006	Association Agro-pastorale de Lutte Contre la Pauvreté	Economique	26 bis, rue Loukolela Talangai
73	202	16/07/2006	Vision-Actions	Socio-économique	1101, rue Mandzomo, Plateau des 15 ans

74	258	07/09/2006	Association des Jeunes pour le Soutien des Orphelins, des Veuves et des personnes atteintes du SIDA	Humanitaire	6, rue Andzounou Talangäi Brazzaville
75	308	09/10/2006	Association des Facilitateurs du Développement Local	Socio-économique	33 bis, rue Konda Talangäi Brazzaville
76	001	05/01/2007	Association de Défense et de promotion des Peuples Autochtones	Socio-économique	32 avenue des 3 martyrs MOUNGALI Brazzaville
77	005	09/01/2007	Association redynamisation attractive Commerciale et Touristique des Villes du Congo	Socio-économique	671, rue Mouila Ouenzé Brazzaville
78	007	15/01/2007	Observatoire des maladies infectieuses et de la Trypanosomiase	Scientifique	1, rue Tonkama MOUNGALI Brazzaville
79	035	07/02/2007	Association des Femmes pour l'évolution et la Protection des Couches Vulnérables	Socio-économique	89, rue Kintélé Talangäi Brazzaville
80	082	02/03/2007	Collectif des Promoteurs des Auto-Ecoles	Socioprofessionnel	96 bis, rue Moundzombo MOUNGALI Brazzaville
81	190	15/05/2007	Centre Juridique pour les droits et Libertés	Humanitaire	21, avenue des 3 martyrs, Talangäi
82	255	26/07/2007	Fondation d'Entreprise MTN Congo	Scientifique et culturel	22, rue Behagle Centre ville
83	268	08/08/2007	Association pour le développement de l'Arrière Pays	Socio-économique	100, rue Sounda Quartier Mawata Pointe Noire
84	296	29/08/2007	Association Humanitaire pour le Développement Social	Socio-économique	13, rue Mabirou Ouenzé

85	314	24/09/2007	Association des retraités du Congo	Social	860, rue Balloys Ouenzé Brazzaville
86	019	21/01/2008	Association Tous A la Souris	socioprofessionnel	La Glacière C-373 OCH Baongo Brazzaville
87	023	14/01/2008	Association Dynamique de Solidarité et de Développement	Socio-économique	81, rue Madingou, Moungali Brazzaville
88	035	31/01/2008	Association Humanitaire des Sages Femmes et Infirmières du Congo	Socio-humanitaire	122, rue Ngouala Taboula Brazzaville
89	052	04/02/2008	Association d'Aménagement des Infrastructures de base	Social	11, rue Mpikatéké Bifouti Brazzaville
90	054	13/02/2008	Réseau des Micro, Petites et Moyennes Entreprises d'Afrique Centrale	Economique	205, avenue de la Base, Quartier Batignolles Maya-maya Brazzaville
91	056	13/02/2008	Association des Départements du Congo	Socioprofessionnel	5, ru du Marché Mpila
92	067	27/02/2008	Association des Ouvriers Qualifiés du Congo	Socioprofessionnel	3, rue Paul Ngombi Massina Mfilou Brazzaville
93	100	03/03/2008	Fondation pour le Droit, l'Economie, la Gestion et la Bonne Gouvernance	Socio-économique et Humanitaire	193, avenue Foch, Centre ville Brazzaville
94	137	26/05/2008	Association pour le Développement de la Femme Rurale du Congo	Socio-économique	31, rue Mbamou Moungali BZV
95	366	24/12/2008	Association pour la Lutte Contre l'Exode Rural	Socio-économique et culturel	11, rue Potopoto Dolisie

96	010	27/01/2009	Fondation Elite pour le Congo	Socio-économique, culturel et politique	8 ^{ème} étage de la Tour Nabemba Centre ville
97	016	03/02/2009	Association Aide Médical à la Population	Sanitaire	1360, rue Bordeaux Ouenzé Brazzaville
98	021	06/02/2009	Association des Anciens Ministres de la République	Social et mutualiste	290, avenue de la Base, Diata
99	045	09/03/2009	Cellule d'Appui et d'Assistance à l'Entreprenariat	Socio-économique	01, avenue de l'abattoir , quartier Château d'eau, Makélékélé
100	070	02/04/2009	Observatoire Congolais de l'Environnement	Socio-scientifique et culturel	Centre International de la presse, avenue Foch, Centre ville
101	133	06/05/2009	Association Congolaise Force de vivre	Socio-économique	12, rue Moupanou, Quartier Ngambio. Mfilou-Ngamaba
102	209	25/06/2009	Association Plus Jamais Ça	Socio-culturel	60, rue Likouala, Potopoto Brazzaville
103	228	08/07/2009	Groupe de Techniciens Qualifiés pour l'Apprentissage bénévole des Métiers aux Enfants Vulnérables	Socio-économique	Appartement n°7, Cité Cardinal Emile Biayenda Diata
104	262	03/08/2009	Association pour le Développement des Agrumes en Afrique	Economique	32, rue démocratie Tanaf Makélékélé
105	455	10/12/2009	Association pour la Promotion et l'Emancipation de la Femme	Social	34, rue Nianga Diata
106	005	12/01/2010	Action pour la Reconstruction et	Socio-économique	23, rue Mana

			le développement		Kinsoundi Makélékélé
107	028	09/02/2010	Association Diapora Avenir et Développement	Socio-économique	01, rue Etoumbi Talangai
108	044	04/03/2010	Fondation Madame Edith Lucie Bongo Ondimba pour l'Enfance	Socio-Humanitaire	
109	062	06/04/2010	Organisation des Femmes pour le développement Durable	Socio-économique	89, rue Malié Ouenzé
110	084	22/04/2010	Association Jean Dominique OKEMBA pour la Réinsertion des Jeunes Congolais	Socio-économique	N°1, rue Allée Piéton Charles Ebina Centre Ville Potopoto
111	105	06/05/2010	Dynamique de la Jeunesse des Plateaux pour le Développement	Socio-économique	74 bis, rue Liranga, Talangai
112	139	11/06/2010	Société congolaise d'anesthésie, Réanimation et d'Urgence	Scientifique et professionnel	13, avenue Maréchal Lyautey au CHU de Brazzaville
113	204	23/07/2010	Association Francophone International de recherche Scientifique en Education, Section de la République du Congo	Scientifique	A l'Ecole Normale Supérieure Université Marien Ngouabi
114	271	20/09/2010	Convention pour l'Encadrement de la jeunesse	Socio-économique et éducatif	33, rue Matombé Moukondo
115	319	03/11/2010	Les Femmes de la Lékoumou	Socio-économique	125, rue Franceville Moungali Brazzaville
116	002	26/01/2011	Association Universelle pour le Développement de l'Humanité	Social	21, rue Biébié, Kingouari

					Makélékélé
117	055	16/02/2011	Association pour la Création d'Emploi et de la Lutte Contre la Pauvreté	Socio-économique	139, rue Okoyo, Talangai
118	072	22/02/2011	Fédération des associations de Développement des Plateaux	Socio-économique	41, rue Yakomas, Potopoto Brazzaville
119	084	28/02/2011	Jeunesse en Action pour le Développement	Socio-économique	063, rue MBINDA Talangai
120	098	10/03/2011	OSER INVESTIR	Socio-économique	Case C10 Bacongo Moderne Brazzaville
121	120	22/03/2011	Tribune des Femmes du Congo (TFC)	Socio-économique	Case C 418 Mougali III Potopoto Brazzaville
122	188	11/05/2011	Génération pour la prévention et la Protection de l'Environnement	Environnemental	18 avenue Foch Brazzaville
123	217	30/05/2011	Action pour l'Enfance et la Femme	Socio-économique	03, rue MBEMBA PASSI Djoué
124	188	31/05/2011	La Maison de la Femme Entrepreneur (M.F.E)	Economique	36, rue Madingou Mougali Brazzaville
125	243	09/06/2011	Helpage Programme Congo Brazzaville	Socio-économique	2111, rue Voula Batignole
126	264	27/06/2011	Association pour la Valorisation de la Biodiversité	Socio-économique	516, rue Pierrette Mbanzoulou Mfilou BZV
127	275	01/07/2011	Réseau Panafricain des Journalistes	Socioprofessionnel	N°036E, Immeubles Fédéraux, Centre ville, Potopoto

127	296	13/07/2011	Union Nationales des Organisations Paysannes du Congo	Socio-économique	Au sein de l'Eglise Evangélique du Congo, Paroisse Plateaux
128	363	03/11/2011	Association pour le Développement Durable	Socio-économique et éducatif	28, rue Mpila Talangai
129	367	07/11/2011	Association pour la Promotion et la Vulgarisation du droit au Congo	Social	180, avenue de l'Indépendance Emery Patrice Loumoumba Pointe Noire
130	397	07/12/2011	Action pour la Modernisation et l'Assainissement de Potopoto	Social	72, rue Dahomey Potopoto
131	053	09/02/2012	Cercle des Diplômés sans Emploi du Congo	Social	26, rue Bilombo, Mfilou
132	069	13/02/012	Mutuelle des Bâisseurs	Social	Dans l'enceinte du Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Centre Ville BZV
133	091	20/02/2012	Action Communautaire pour le développement de l'Entreprenariat au Congo	Socio-économique	51, rue Ngaliema, Moukondo

Tableau n°2. : Liste des OSC membres du PCPA-Congo (période 2013-2016)

: Le Programme Concerté Pluri Acteurs (PCPA Congo) appuyé par différents partenaires financiers notamment l'Union européenne, l'Agence Française de Développement (AFD), l'Ambassade de France, le Comité Français pour la Solidarité Internationale et le Ministère congolais de l'Economie, des Finances, du Plan, du portefeuille public et de l'intégration a été mis en place en 2008 en remplacement d'un autre programme dénommé Dialogue Citoyen. Il vise notamment la crédibilité des OSC congolaises et le renforcement du partenariat avec les pouvoirs publics. Il compte trois organes Assemblée Plénière (AP), Comité de Pilotage (COPIL) et la Cellule Exécutive. Les OSC membres de l'AP sont sélectionnées sur des bases strictes témoignant de la reconnaissance officielle et du fonctionnement normal d'une organisation.

N°	Structure	Acronyme	Nature	Lieu d'activités
1	Action des Educatrices pour le Développement	AED	OSC	Brazzaville
2	Action Evangélique pour la Paix	AEP	OSC	Brazzaville
3	Association Agriculture Corporation	AGRICORPOR	OSC	Brazzaville
4	Association Arbre de Vie	ASAV	OSC	Brazzaville
5	Association des scouts et guides du Congo	ASGC	OSC	Brazzaville
6	Association des services d'appui aux initiatives des groupements de développement	ASAIGD	OSC	Brazzaville
7	Association Dignité féminine	ADF	OSC	Brazzaville
8	Association Femme Plus du Congo	AFPC	OSC	Brazzaville
9	Association Handicap Afrique	AHA	OSC	Brazzaville
10	Association Jeunesse Action et Développement	AJAD	OSC	Brazzaville
11	Association pour la Promotion de l'Initiative Privée	APIP	OSC	Brazzaville
12	Association pour l'appui aux initiatives de santé communautaire	AAISC	OSC	Brazzaville
13	Association pour le développement des communautés rurales	ADECOR	OSC	Brazzaville
14	Association pour le développement urbain et rural	ADUR	OSC	Brazzaville

15	Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral	ADHUC	OSC	Brazzaville
16	Association Terre et Village	ATV	OSC	Brazzaville
17	Azur Développement	AZUR.D	OSC	Brazzaville
18	Caritas Congo	Caritas Congo	OSC	Brazzaville
19	Centre d'échange pour le partenariat l'appui et de renforcement des capacités des Organisations de la société civile du Congo	CEPAREC	Collectif	Brazzaville
20	Centre d'Initiative et d'Action pour le Développement	CIAD	OSC	Brazzaville
21	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût	CREPA	OSC	Brazzaville
22	Club Jeunesse Infrastructures et Développement	CJID	OSC	Brazzaville
23	Compagnies Devoir A C	CODAC	OSC	Brazzaville
24	Comptoir Juridique Junior	CJJ	OSC	Brazzaville
25	Concertation Nationale des Organisations Paysannes	CNOP	Collectif	Brazzaville
26	Confédération Syndicale des Travailleurs du Congo	CSTC	syndicat	Brazzaville
27	Congolaise terre des hommes association	CTHA	OSC	Brazzaville
28	Conseil de Concertation des ONG de Développement	CCOD	Collectif	Brazzaville
29	Coopération d'Urgence de Développement	CUDEV	OSC	Brazzaville
30	Enfance Créatrice de Développement	ENCREC	OSC	Brazzaville
31	Fédération Congolaise des Associations professionnelles des Artisans et Métiers	FECAPAM	Collectif	Brazzaville
32	Fédération nationale des agents de la santé et des affaires sociales	FENASAS	syndicat	Brazzaville
33	Fondation Grand R	FGR	OSC	Brazzaville
34	Fondation NIOSI		OSC	Brazzaville
35	Forum d'appui aux initiatives locales de développement	FAILD	OSC	Brazzaville
36	Forum des Jeunes Entreprises du Congo	FJEC	OSC	Brazzaville
37	Forum pour la promotion des groupes ruraux	FPGR	OSC	Brazzaville
38	Juristes Sans Frontières	JSF	OSC	Brazzaville
39	Médecins d'Afrique	MDA	OSC	Brazzaville
40	Ministère des Affaires étrangères et de la coopération		PP	Brazzaville
41	Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité		PP	Brazzaville
42	Mouvement des jeunes congolais pour la réflexion et l'analyse	MOJECRA	OSC	Brazzaville

43	Mouvement des mères pour la Paix, la solidarité et le Développement	MMPSD	OSC	Brazzaville
44	Observatoire Congolais des Droits de l'Homme	OCDH	OSC	Brazzaville
45	Observatoire Congolais des Médias	OCM	OSC	Brazzaville
46	Observatoire Œcuménique pour la Paix	OOP	Collectif	Brazzaville
47	Organisation de la jeunesse pour l'éducation socio culturelle	OJESC	OSC	Brazzaville
48	Organisation pour le Développement et les droits humains au Congo	ODDHC	OSC	Brazzaville
49	Réseau des Intervenants sur le Phénomène des Enfants en Rupture avec les Parents	REIPER	Collectif	Brazzaville
50	Réseau national d'appui à l'insertion des jeunes	RENAIJE	collectif	Brazzaville
51	Société mutualiste des élèves étudiants et enseignants du Congo	SMEEC	OSC	Brazzaville
52	Union pour l'Etude et la Recherche sur la Population et le Développement	UERPOD	OSC	Brazzaville
53	Vision Solaire	VS	OSC	Brazzaville
54	Cercle Uni des Droits de l'homme et culture de paix	CUDHOC	OSC	Brazzaville
55	Association Matéya de l'information et de la communication pour le développement	AMICODE	OSC	Brazzaville
56	Action des tâcherons pour le développement urbain	ATDUR	OSC	Brazzaville
57		AGRIDEV	OSC	Brazzaville
58	Organisation Notre Dame des veufs et Orphelins du Congo	ONDVC	OSC	Brazzaville
59	Association pour la Bible, le développement et l'alphabétisation en Téké	ABDATEK	OSC	Brazzaville
60	Association des jeunes filles mères désœuvrées de Moyoundzi	AFMDM	OSC	Bouenza
61	Association femmes et émancipation	AFE	OSC	Bouenza
62	Association routes, agriculteurs et éleveurs du Congo	ARAEC	OSC	Bouenza
63	Conseil municipal mairie de la ville de Nkayi	CMMN	Collectivité locale	Bouenza
64	Association des consommateurs d'eau et d'électricité du district de Makoua	ACEM	OSC	Cuvette
65	Association jeunesse active de Makoua	AJAMO	OSC	Cuvette
66	Association pour l'assistance et le développement des jeunes filles mères	AADJFM	OSC	Niari
67	Association de lutte contre la pauvreté et pour la protection de la nature	ALPN	OSC	Niari
68	Association des volontaires de lutte contre le sida	AVLUS	OSC	Niari

69	Association Nationale des amis de la terre	ANAT	OSC	Niari
70	Association Secours Alimentaire	ASA	OSC	Niari
71	Cercle pour la Renaissance de Dolisie	Credo	OSC	Niari
72	Conseil départemental du Niari	CDN	PP décentralisé	Niari
73	Conseil municipal de la Commune de Dolisie	CMD	PP décentralisé	Niari
74	Espace francophone pour le développement local	EFRAMEL	OSC	Niari
75	Réseau des soins préventifs et de proximité	RSPP	collectif	Niari
76	Association avenir positif	AVENIR +	OSC	Pointe Noire
77	Association Congolaise pour la Santé Publique et Communautaire	ACSPC	OSC	Pointe Noire
78	Association congolaise pour le bien être familial	ACBEF	collectif	Pointe Noire
79	Association de défense des droits des consommateurs du Congo	ADDCC	OSC	Pointe Noire
80	Association des éleveurs et maraichers de Tie-Tie	AEMT	OSC	Pointe Noire
81	Association des jeunes pour l'innovation au développement	AJID	OSC	Pointe Noire
82	Association jeune exprime-toi sur le VIH/sida	AJETS	OSC	Pointe Noire
83	Association Nationale pour l'Education Prénatale	ANEP	OSC	Pointe Noire
84	Association Pointe Noire Industrielle	APNI	PP	Pointe Noire
85	Cercle d'action pour la promotion du bien être social	CABS	OSC	Pointe Noire
86	Handicapés Sans Frontières Congo	HSFC	OSC	Pointe Noire
87	Secours international du mouvement chrétien pour la solidarité	SIMCS	OSC	Pointe Noire
88	Association des Femmes chefs d'entreprises du Congo	AFCEC	OSC	Sangha
89	Association Jeunesse Productive de la Sangha	AJPS	OSC	Sangha
90	Association pour la promotion des écosystèmes tropicaux et pour la protection de l'environnement	APETDS	OSC	Sangha
91	Association professionnelle pour la valorisation des produits forestiers non ligneux	APVPS	OSC	Sangha
92	Conseil départemental de la Sangha	CDS	PP	Sangha

93	Fondation d'Aide Humanitaire Cœur Ouvert	FAHCO	Collectif	Sangha
94	Foret et développement	F et D	OSC	Sangha
95	Sangha Assistance Médicale	SAM	OSC	Sangha
96	Univers des défenseurs des écosystèmes de Miélé- Kouka	UDEMCK	OSC	Sangha
97	Association congolaise pour la défense et l'intégration des pygmées	ACDIP	OSC	Plateaux
98	Association jeunesse chrétienne pour le développement	AJCD	OSC	Plateaux
99	Association pour l'intégration au développement durable	AIDD	OSC	Plateaux
100	Association Santé pour tous par tous	ASTT	OSC	Plateaux
101	Association école de la fourmi pour l'agropastoral	AEFA	OSC	Plateaux
102	Conseil Régional pour la Santé, l'Agriculture et la Population	CRSAP	OSC	Plateaux
103	Coopérative Chrétienne pour le Développement de Djambala	CCDDD	OSC	Plateaux
104	Groupement coopératif espoir	GCE	OSC	Plateaux

Tableau n°3 : Liste des OSC membres du CCOD

Le Conseil de Concertation des ONG de Développement (CCOD) est un réseau composé des OSC ayant une grande expérience dans plusieurs domaines d'intervention. L'adhésion au CCOD est soumise aux conditions rigoureuses témoignant de la reconnaissance officielle et du bon fonctionnement des organes des OSC membres. Ce réseau bénéficie régulièrement des financements des partenaires internationaux. Ces quatre dernières années, il a bénéficié d'un appui financier de la DUE au Congo pour la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités opérationnelles des OSC membres.

N°	Structure	Acronyme	Lieu d'activités	Contact
1	Médecins d'Afrique	MDA		Tél : 06 688 25 85 dlouvouezo@yahoo.fr
2	Association pour le Développement des Communautés Rurales	ADECOR		Tél : 05 538 61 26 ong_adekor@yahoo.fr

3	Association Terre et Village	ATV		atvong1990@yahoo.fr
4	Société Mutualiste des Etudiants et Elèves du Congo	SMEEC		
5	Forum pour la Promotion des Groupes Ruraux	FPGR		Tél : 05 551 56 40 fpg_ong@yahoo.fr
6	Association Handicap Afrique	AHA		05 549 41 83 handicap_afrique@yahoo.fr
7	Congolaise Terre des Hommes Association	CTHA		domatondo@yahoo.fr
8	Cercle d'Action pour le Développement Communautaire	CADC		
9	Association pour l'Appui aux Initiatives de Santé Communautaire	AAISC		Tél : 06 663 42 04 aaisc@yahoo.fr
10	Forum des Jeunes Entreprises du Congo	FJEC		06 661 48 90 paulorg@yahoo.fr
11	Forum d'Appui aux Initiatives Locales de Développement	FAILD		faildfr@yahoo.fr
12	Association pour la Construction des Infrastructures Rurales	ACIR		06 652 12 25
13	Organisation Nationale des Volontaires pour le Développement	ONVD		Tél : 05 532 43 16 06 666 35 42 good_ong2003@yahoo.fr
14		AGRIDEV		Tél : 06 664 98 01 ong_agridev@yahoo.fr
15	Fondation Granda Rodriguez	FGR		Tél : 06 88112 60 06 660 13 58 fondationgrandaro@yahoo.fr
16	Club Jeunesse Infrastructures et Développement	CJID		

Tableau n°4 : Liste des OSC appuyées par la DUE en République du Congo ces cinq(5) dernières années

: Depuis l'an 2007, la Délégation de l'Union Européenne en République du Congo lance chaque année un appel à proposition à l'endroit des Acteurs Non Etatiques (ANE) définis selon les accords de Cotonou . Les ANE de l'espace de l'Union Européenne sont aussi autorisés à participer en tant que demandeurs ou codemandeurs. Très peu d'OSC congolaises réussissent à gagner ledit financement, étant donné que répondre auxdits appels revient à disposer des capacités opérationnelles incontestables et une longue expérience.

N°	Structure	Lieu d'activités
	Conseil de Concertation des ONG de Développement	Brazzaville
	Caritas Congo	Brazzaville
	ANEP	Pointe Noire
	Forum des Jeunes Entreprises	Brazzaville
	Médecins d'Afrique	Brazzaville

Tableau n°5 : Liste des OSC appuyées par l'Ambassade de France en République du Congo dans le cadre du Fonds Sociale de développement (FSD)

: Le Fonds Social du Développement, est un fonds créé par le Ministère français de la Coopération en 1994. Il a vocation à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir la bonne gouvernance dans les pays du Sud à travers le financement de microprojets favorisant le renforcement et la structuration de la société civile, la création d'activités génératrices d'emploi, la professionnalisation et la diversification des acteurs de la société civile. Il s'agit d'un outil de coopération entre la République française et la République du Congo.

Le tableau-ci après indique les OSC bénéficiaires de l'enveloppe du FSD 2007-32

N°	Structure	Référent (e)	Statut	Contact
1	Association de Développement de Petit chose Maman Mboulé et NGAMAKOSSO Q68	Pea Casimir Eugène	Président	06 663 52 93 Président

2	Action des Educatrices pour le Développement	Miassouassouana Bernadette	Président	06 662 14 75
3	Cercle de Vie Solidaire	Evongo Léon Jean-Félix	Président	06 610 07 60 05 53693 90
4	Observatoire Congolais du Droit de l'Environnement	Makita André		06 800 01 73
5	Centre spécialisé de Rééducation Orthophonique et Otoacoustique	DIANTETE LABU Paul DIANTETE LABU Paul	Directeur du centre	05 553 18 97
6	Coopérative Artisanale pour le Développement de l'Artisanat	DIKAMONA SAMBA	Président	05 523 42 38
7	Mouvement pour la Culture Citoyenne	KOUTA Daniel	Membre	04 434 96 02
8	Association des Femmes Seules Chef de Famille	MAKOSSO Judith Pascaline	Présidente	05 533 25 74
9	Forum des ONG et Associations de Lutte Contre le SIDA	OSSETE Jean	Président Conseil d'administration/ FOSIC	055367986
10	Association Amicale	Mme MANTOT	Coordonnatrice du projet	055512984 (N° de son mari)
11	Association des Producteurs et Agriculteur du Congo	NGANGALI Jean	Chef de zone-RN2 et OKAH	06 972 05 62
12	Association de l'Amour Vivant	MABOMA Lazare	Bureau ASLAV-Congo	05 551 20 64
13	Ecole spéciale	CASTANEDA Marie Thérèse	Gestionnaire	—
14	Espace Jarrot	LIKIBI Joseph	Président	05 556 51 23 / 06 629 91 98
15	Association des Scouts et Guides du Congo (scouts) Djoumouna	MPASSI Matthieu	Responsable N°1	05 533 96 47
16				

17	Association Congolaise Accompagner	Sœur Eliane BOUKAKA	Présidente	05 551 08 28
18	Coopérative Agricole de la Ferme MVUKULU	BITSOUMANOU Ambroise	Président	05 519 73 36
19	Centre de Ressources Professionnel pour la Presse	Gaston Elbi ENKARI	Responsable	05 551 23 05
20	Association des Jeunes pour le Développement	MOUASSI Okamba	Représentant du président de l'AJD à Zanaga	—
21	Association Femmes et Action	DJOKAMA Channel	Responsable projet	06 955 52 77
22	Association pour la Culture de Protection de la Faune et de la Flore	KOAGNE Osée Colins	Président	05 521 10 38
23	Ecole Catholique de Ouessou	ZABONIMPA Albogoste	Abbé gestionnaire	
24	ECOTOUR	AMPOLO Alain	Président	05 552 98 06
25	Association des amis de la réserve de la Léfini	NGAYOU Mesmin	Président	06 619 90 05
26	RENATURA CONGO	BREHERET Nathalie	Président	05 544 99 99
27	HELP Congo	JAMAR Aliette	Présidente	05 721 05 70
28	Association des pêcheurs de Talangai Ngobila	05 520 91 41	Président	05 520 91 41
29	Appel Pointe-Noire	Mme KAYA MATIMBOU Delphine	Vice-présidente	05 588 36 36
30	Eglise Catholique de Ouessou	Mgr Jean GARDIN	Evêque de Ouessou	05 526 09 21
31	Association des Soeurs de la Divine Providence en Afrique	Soeur Constantine MOUELET	Responsable du projet	06.624.86.33
32	Association Amicale.	Mme. MANTOT	Vice-présidente	05 551 29 84
33	Ecole Militaire Général LECLERC	Colonel Antoine MOUKILI	Responsable projet	06 666 43 03/05 551 16 42

34	FONDATION FREDERIC POUR L'ASSISTANCE BABENDJELE	M.BESCOND	Responsable des investissements sociaux à la CIB	—
35	Paroisse Protestante de Baongo	Pasteur MOUKALA Edouard	Responsable du projet	06 664 72 19
36	Assistance médicale Congo France	Pr BILEKOT Richard Roger	Responsable du projet	06 536 19 38 05 536 19 38
37	Congrégation des Sr de coeurs sacrés de Marie et de Jésus	Sr. BRETIN Paulette Sr.MAVOUALA Edith	Responsables du projet	07 675 71 66 et 06 984 38 98

Tableau n° 6: Liste des OSC partenaires de l'Unicef en République du Congo

Il s'agit des OSC partenaires de l'Unicef en République du Congo, ayant reçu un appui financier pour la mise en œuvre d'au moins un projet

N°	Acronyme	Personne responsable	Téléphone
1	AAQVIE	Nkodia Julien	06.676.57.90
2	AED	Mme Bernadette Miassoussouana	06.662.14.75
3	ADCC	Lalamba Ndiengue Luth	04.018.80.94
4	Association Congo Eau Assainissement et Développement	Nicolas Medard Andongui	05.700.81.12
5	Eau et Assainissement pour l'Afrique	Mme Badila Dado	06.663.65.34
6	MDA	Rène Mabeta Pario	05.531.35.55
7	PEV	Mme Massengo	06.630.48.75
8	DSF	Mme Bamana Massika Ida	05.551.67.07
9	ASPC, Coordonnateur	Lucien FAVRE	05.523.19.51
10	Administrateur, ASSOCIATION TCHICAYA U TAM'SI	Edgar BANACKISA	05.556.20.71

Tableau n°7 : Répartition des OSC congolaises enregistrées à la DGAT entre 2000 et 2013

Le tableau ci-après donne l'effectif des OSC enregistrées chaque année à partir de l'an 2000 au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Direction Générale de l'Administration du Territoire et qui disposent des récépissés. Il ne prend pas en ligne de compte les OSC enregistrées dans les départements ou d'autres Ministères techniques.

Année	Effectif d'OSC enregistrées	Observations
2000	147	
2001	512	
2002	470	
2003	506	
2004	397	
2005	490	
2006	432	
2007	448	
2008	422	
2009	517	
2010	349	
2011	435	
2012	549	
2013	515	OSC déjà enregistrées au 21 novembre 2013
Total	6 189	

Annexe IX: Liste des OSC congolaises identifiées pour l'entretien sur la problématique de professionnalisation et de crédibilisation

Tableau n°8 (b) : Liste des OSC congolaises identifiées pour l'entretien

Les trente (30) OSC figurant dans le tableau ci-après ont été tirées des listes :

- *des OSC identifiées à partir des registres de la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT)*
- *des OSC membres du PCPA-Congo (période 2013-2016)*
- *des OSC membres du CCOD*
- *des OSC appuyées par la DUE en République du Congo ces cinq(5) dernières années*
- *des OSC appuyées par l'Ambassade de France en République du Congo dans le cadre du Fonds Sociale de développement (FSD)*
- *des OSC partenaires de l'Unicef en République du Congo*

N°	Structure	Acronyme	Lieu d'activités
1	Association des scouts et guides du Congo	ASGC	Brazzaville
2	Association pour la Promotion de l'Initiative Privée	APIP	Brazzaville
3	Azur Développement	AZUR.D	Brazzaville
4	Caritas Congo	Caritas Congo	Brazzaville
5	Centre d'échange pour le partenariat l'appui et de renforcement des capacités des Organisations de la société civile du Congo	CEPAREC	Brazzaville
6	Centre d'Initiative et d'Action pour le Développement	CIAD	Brazzaville
7	Comptoir Juridique Junior	CJJ	Brazzaville
8	Concertation Nationale des Organisations Paysannes	CNOP	Brazzaville
9	Fédération Congolaise des Associations professionnelles des Artisans et Métiers	FECAPAM	Brazzaville

10	<i>Observatoire Congolais des Droits de l'Homme</i>	OCDH	Brazzaville
11	<i>Réseau des Intervenants sur le Phénomène des Enfants en Rupture avec les Parents</i>	REIPER	Brazzaville
12	<i>Réseau national d'appui à l'insertion des jeunes</i>	RENAIJE	Brazzaville
13	<i>Association Nationale pour l'Education Prénatale</i>	ANEP	Pointe Noire
14	<i>Forum des Jeunes Entreprises du Congo</i>	FJEC	
15	<i>Forum d'Appui aux Initiatives Locales de Développement</i>	FAILD	
16	<i>Association pour la Construction des Infrastructures Rurales</i>	ACIR	
17	<i>Organisation Nationale des Volontaires pour le Développement</i>	ONVD	
18	<i>Association pour le Développement des Communautés Rurales</i>	ADECOR	
19	<i>Association Terre et Village</i>	ATV	
20	<i>Société Mutualiste des Etudiants et Elèves du Congo</i>	SMEEC	
21	<i>Association pour l'Appui aux Initiatives de Santé Communautaire</i>	AAISC	
22	<i>Association des Soeurs de la Divine Providence en Afrique</i>	Soeur Constantine MOUELET	
23	<i>Assistance médicale Congo France</i>	Pr BILEKOT Richard Roger	

24	<i>Mouvement des Jeunes congolais pour la réflexion et l'Analyse</i>		
25	<i>Association Congolaise de la Lutte contre la fraude et la Corruption</i>	(A.C.L.C.F.C)	
26	<i>Action pour l'Insertion et la Réinsertion de la Jeunesse pour le Développement Durable</i>		
27	<i>Association pour la Reconstruction et le Développement Social du Pool</i>		
28	<i>Alliance Nationale Contre la Faim</i>		
29	<i>Association des Femmes pour l'évolution et la Protection des Couches Vulnérables</i>		
30	<i>Association des Anciens Ministres de la République</i>		

Annexe X : Guide d'entretien auprès des OSC

GUIDE D'ENTRETIEN AUPRES DES OSC CIBLES

Nom et prénoms de la personne rencontrée :.....

.....

Courriel :.....

Téléphone.....

Poste occupé au sein de l'organisation :.....

Date d'entretien.....

N° du guide :.....

I. IDENTIFICATION ET NATURE DE L'ORGANISATION

1.1. Nom de l'organisation :.....

1.2. Date de délivrance du récépissé.....

1.3. Objectifs de l'organisation ((tels que définis dans ses statuts) :

1.3.1.....

1.3.2.....

1.3.3.....

1.3.4.....

1.3.5.....

1.4. Missions de l'organisation (telles que définies dans ses statuts) :

1.4.1.....

1.4.2.....

1.4.3.....

1.4.4.....

1.4.5.....

1.5. Adresse du siège propre de l'organisation (s'il

existe).....

1.7. Votre organisation est-elle membre d'un ou de plusieurs réseaux ? Oui Non

1.7.1. Si oui lesquels ?

1.7.1.1.....

1.7.1.2.....

1.7.1.3.....

1.8. Votre organisation a-t-elle un partenariat avec des organisations dans d'autres pays ? Oui
Non

1.8.1. Si oui lesquelles ?

a).....

b).....

c).....

Sinon pourquoi?.....

.....

.....

1.9. Composition des membres de l'organisation :

Libellé	Hommes	Femmes
Nombre total d'adhérents		
Effectif des membres permanents rémunérés		
Effectif des membres permanents rémunérés inscrits à la CNSS		
Effectif des membres permanents bénévoles		

II. DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DE L'ORGANISATION

2.1. Dans quels départements du Congo votre organisation mène-t-elle des activités?

.....

.....

.....

.....

2.2. Votre organisation rédige-t-elle des rapports d'activités? Oui Non

Si oui, à quelle fréquence ?.....

Sinon pourquoi ?.....

.....

.....

.....

2.3. Quels sont les domaines d'intervention de votre organisation ?

2.3.1.....

2.3.2.....

2.3.3.....

2.3.4.....

2.3.5.....

2.4. Quelles sont les grandes réalisations déjà accomplies par votre organisation?

- 2.4.1.....
 2.4.2.....
 2.4.3.....
 2.4.4.....
 2.4.5.....

III.RESSOURCES ET BESOINS EN APPUI DE L'ORGANISATION

3.1. Quelles sont les sources de financement de votre organisation ?

- 3.1.1.....
 3.1.2.....
 3.1.3.....
 3.1.4.....

3.2. Quelle est la part de vos membres qui sont à jour dans leur cotisation ?

3.3. Disposez-vous d'un budget prévisionnel annuel ces trois dernières années ? Oui Non

3.3.1.Si oui comment l'avez-vous exécuté ?

Année	Dépenses prévues en FCFA	Dépenses réalisées en FCFA	Recettes prévues en FCFA	Recettes obtenues en FCFA

3.3.2. Explication des écarts

.....

3.3.3. Sinon pourquoi ?.....

.....

IV.RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES FINANCIERS

4.1. Votre organisation a-t-elle des partenaires financiers étrangers ?

4.1.1. Si oui lesquels ?

4.1.1.1.....

4.1.1.2.....

4.1.1.3.....

4.1.1.4.....

4.1.2. Sinon pourquoi ?

.....

.....

.....

4.2. Quels sont les projets financés et exécutés par votre organisations ces trois dernières années, et pour quels coûts (en FCFA)?

Année	Projet	Coût en FCFA	Partenaire financier

4.3. Quelle a été votre contribution financière et quelle source ?

Année	Projet	Contribution en FCFA	Source de la contribution	Partenaire financier

4.4. Les partenaires financiers ont-ils réalisé l'évaluation des projets financés à mi-parcours et à la fin de l'exécution ces trois dernières années? Oui Non

4.5. Si oui quand, pour quels projets et quel a été leur niveau de satisfaction ?

Année	Projets financés	Niveau de satisfaction

4.6. Y a-t-il des projets dont le financement a été suspendu par suite d'une évaluation insatisfaisante ? Oui Non

4.6.1. Si oui quel a été le problème ?

.....

.....

.....

4.6.2. Sinon combien de fois avez-vous reçu le financement d'un même partenaire financier ?

4.7. Votre organisation a-t-elle bénéficié d'un programme de renforcement des capacités opérationnelles pour améliorer ses performances ? Oui Non

4.7.1. Si oui grâce à quel partenaire ? Et quel type de programme ?

Partenaire	Programme

4.7.2. Sinon pour quoi ?

4.8. Les animateurs de votre organisation ont-ils bénéficié de différentes formations dans le cadre du PCPA, du PRIO-CCOD ou d'un autre programme ?

4.8.1. Si oui à quoi ont servi ces formations pour votre organisation ?

.....

.....

.....

4.8.2. Sinon pourquoi ?

.....

.....

.....

4.9. Réalisez-vous l'audit financier annuel dans votre organisation ? Oui Non

4.9.1. Si oui quels sont les principaux problèmes identifiés lors du dernier audit ?

.....

.....
.....
4.9.2. Sinon pourquoi ?
.....
.....
.....

V. RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

5.1. Votre organisation bénéficie-t-elle d'un statut d'utilité publique ? Oui Non

5.1.1. Sinon pourquoi ?
.....
.....

5.2. Avez-vous bénéficié du financement de l'Etat ? Oui Non

5.2.1. Si oui combien de fois et pour quels types d'activités ?
.....
.....
.....

5.2.2. Sinon pourquoi ?
.....
.....
.....

5.3. Avez-vous bénéficié d'un appui non financier des pouvoirs publics ? Oui Non

5.4. Si oui de quelle nature ?
.....
.....

VI. GESTION DES RESSOURCES ET DES ACTIVITES

6.1. Votre organisation dispose-t-elle d'un plan d'action ?

6.1.1. Si oui de quel type ? annuel, triennal, quinquennal ?

6.1.1. Sinon pourquoi ?
.....

.....

 6.2. Votre organisation forme-t-elle des bénévoles en vue de les recruter ultérieurement ? Oui
 Non

6.2.1. Si oui combien de bénévoles ont-ils été formés ces trois dernières années ?

6.2.2. Sinon pourquoi ?

.....

6.2.3. Avez-vous l'habitude de déléguer les responsabilités à vos collaborateurs ? Oui Non

6.2.3.1. Si oui, dans quelles circonstances et pour quel but?

Circonstances de la délégation	But de la délégation

6.3. Avez-vous un compte bancaire pour votre organisation ? Oui Non

6.3.1. Sinon pourquoi ?

.....

6.3.2. Si oui combien de signataires ?

6.4. Existe-t-il une forme de motivation des collaborateurs au sein de votre organisation pour renforcer leur efficacité ? Oui Non

6.4.1. Si oui, quel type de motivation ?

.....

6.4.1. Sinon pourquoi ?

.....

6.5. Votre organisation dispose-t-elle d'un plan de formation ou de gestion des carrières ? Oui
 Non

6.6. Combien de collaborateurs ayant évolué au sein de votre organisation ont été recrutés

dans les organisations de grande renommée ?

6.7. Comment sont-ils partis ?

.....

.....

.....

6.8. Avez-vous recruté le personnel du projet ?

6.8.1. Si oui comment avez-vous procédé ?

.....

.....

.....

VII. GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

7.1. Votre structure a-t-elle déjà eu à réviser ses statuts et/ou son règlement Intérieur ?

7.1.1. Si oui, pourquoi ?

.....

.....

.....

7.2. Existe-t-il des critères d'adhésion pour vos nouveaux membres ? Oui Non

7.2.1. Si oui quels sont-ils ?

.....

.....

.....

7.3. Quelle est la date de la tenue de votre dernière assemblée générale ?

7.4. Comment s'effectue le renouvellement des membres du bureau exécutif de votre organisation ?

.....

.....

7.5. Depuis quand votre président est-il en fonction, et comment l'est-il devenu ?

.....

7.6. Votre organisation dispose-t-elle d'un manuel de procédures administratives et financières ? Oui Non

7.6.1. Sinon pourquoi ?

7.6.2. Si oui qui a motivé son élaboration ?

.....

.....

7.6.3. Est-il appliqué ? Oui Non

7.6.3.1. Sinon pourquoi il n'est pas appliqué ?

.....

.....
7.7. Votre organisation dispose-t-elle d'un organigramme ? Oui Non

7.8. Comment sont prises les décisions concernant l'organisation ?

- En équipe en assemblée générale
- En équipe en conseil d'administration
- Le Président prend les décisions et les communique
-

7.9. Tous les membres de votre organisation sont-ils informés des objectifs et stratégies de votre organisation ? Oui Non

7.9.1. Sinon pourquoi ?

.....
.....
.....

7.10. Les principaux documents sont-ils accessibles à tous les membres ? Oui Non

7.11. Votre organisation dispose-t-elle d'une stratégie de communication ? Oui Non

7.11.1. Si non pourquoi ?

.....
.....
.....

VIII. POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE L'ORGANISATION

8.1. Votre organisation dispose-t-elle d'un plan stratégique ?

8.1.1. Si oui, pour quelle
période ?.....
Sinon pourquoi ?.....

8.2. Votre organisation dispose-t-elle d'un site web ? Oui Non

8.2.1. Sinon pourquoi ?

8.3. Votre organisation répond-elle aux appels à proposition lancés par la Délégation de l'Union Européenne en République du Congo ou par l'Ambassade de France ou par l'Ambassade des USA ou d'autres partenaires ? Oui Non

8.3.1. Si oui quels sont les propositions retenues par partenaire et par an durant ces trois

dernières années ?

Année	Proposition retenue	Partenaire

8.3.2. Sinon pourquoi ?

.....

8.4. Votre organisation dispose-t-elle d'une équipe de veille sur les opportunités ? Oui Non

8.4.1. Si oui quelle composition et comment est-elle motivée?

.....

.....

8.4.2. Sinon comment saisit-elle des opportunités ?

.....

.....

8.5. Quels atouts dispose votre organisation pour être réactive ou proactive face aux opportunités et à la concurrence ?

..... IIX.

RAYONNEMENT DE L'ORGANISATION

9.1. D'après vous, votre organisation est-elle professionnelle et crédible aux yeux des partenaires financiers, des pouvoirs publics et de vos clients ? Oui Non

9.1.1. Si oui sur quelles forces vous appuyez-vous ?

.....

9.1.2. Sinon quelles faiblesses avez-vous évalué ?

.....

.....

X. PERSPECTIVES ET SOUHAITS DE L'ORGANISATION

10.1. Que souhaitez-vous pour que votre organisation soit suffisamment crédible ?

.....

10.2. Que souhaitez-vous pour que votre organisation soit suffisamment professionnelle ?

Annexe X (a) : Résultats de l'entretien réalisé auprès des OSC non structurée

IX. IDENTIFICATION ET NATURE DE L'ORGANISATION

- Ont des textes juridiques de bases
- N'ont pas de sièges opérationnels
- Aucun partenariat

X. DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DE L'ORGANISATION

- Mènent rarement des activités programmées
- Existent de nom
- Attendent n'importe quelle opportunité pour avoir un financement
- Pas de rapport d'activités
- Pas de réalisations

XI. RESSOURCES ET BESOINS EN APPUI DE L'ORGANISATION

- Sources de financement : cotisations rarement versées
- Plus de 95% de membres ne versent pas de cotisations
- Pas de budget prévisionnel
- Travaille en improvisation

XII. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES FINANCIERS

- N'ont pas de partenaires financiers étrangers
- Ne savent pas les contacter parce que non connectée avec les autres OSC
- projet rarement financé par un partenaire
- existence de projet suspendu suite à la mauvaise gestion et non justification des fonds, partenaires très exigeants
- Ne connaissent pas le PCPA et le PRIO-CCOD et ne jamais bénéficié de formation
- Ne réalise aucun audit financier

XIII. RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- Aucun appui de la part des pouvoirs publics
- Sont invités parfois dans certaines rencontres

XIV. GESTION DES RESSOURCES ET DES ACTIVITES

- N'ont pas de plan d'action
- Utilise des bénévoles non formés sans aucune prise en charge
- Pas de compte bancaire de la structure : La structure utilise le compte du Président

XV. GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

- Les statuts n'ont jamais été révisés
- Existence d'adhésion de nouveaux membres pour la plupart des OSC

- Assemblée Générale très rarement organisée
- Pas de changement du Président
- Inexistence du manuel des procédures
- Méconnaissance de l'importance du manuel des procédures
- Faibles capacités de rédaction du manuel des procédures
- Inexistence de l'organigramme
- Non respect de l'organigramme
- Décisions sont prises par le Président et les communiquent aux membres
- Méconnaissance de l'organisation par la plupart de ses membres
- Inexistence des documents
- Inaccessibilité de rares documents disponibles
- Inexistence de stratégies de communication

XVI. POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE L'ORGANISATION

- Inexistence d'un plan stratégique
- Inexistence de site web
- Non utilisation de l'Internet et de l'outil informatique
- Non maîtrise de l'outil informatique
- Manque d'équipement informatique
- Pas de participation aux appels à proposition lancés par les partenaires financiers opérationnels au Congo
- Pas d'équipe de veille sur les opportunités
- Aucun atout pour que l'organisation soit réactive ou proactive face aux opportunités et à la concurrence

IX. RAYONNEMENT DE L'ORGANISATION

- Organisations loin d'être crédible et professionnelle

X. PERSPECTIVES ET SOUHAITS DE L'ORGANISATION

- avoir le siège propre
- Avoir l'équipement de base informatique, Internet et le mobilier
- Avoir un personnel permanent rémunéré
- Avoir les sources de financement fiables
- Avoir les partenaires financiers
- Bénéficier d'un programme de renforcement des capacités organisationnelles de ses membres
- Bénéficier de l'appui

Annexe X (b) : Résultats de l'entretien réalisé auprès des OSC peu structurée

XVII. IDENTIFICATION ET NATURE DE L'ORGANISATION

- Ont des textes juridiques de bases
- Très peu ont des sièges opérationnels
- Quelques rares partenariats avec les organisations étrangères ou partenaires financiers

XVIII. DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DE L'ORGANISATION

- Quelques-unes mènent souvent des activités programmées
- Mènent des activités au moins dans un département
- Quelques-unes ont une visibilité
- Attendent n'importe quelle opportunité pour avoir un financement
- Existence parfois des rapports d'activités à jour
- Existence des réalisations sur le terrain
- La plupart sont membres des réseaux existants

XIX. RESSOURCES ET BESOINS EN APPUI DE L'ORGANISATION

- Sources de financement : cotisations souvent versées
- Plus de 50% de membres versent leurs cotisations statutaires
- Existence du budget prévisionnel pour la plupart des OSC de cette catégorie
- Budget prévisionnel élaboré sous pression en attente d'opportunités

XX. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES FINANCIERS

- Ont au plus un partenaire financier étranger
- existence de projet suspendu suite à la mauvaise gestion et non justification des fonds, partenaires très exigeants
- Ratent des partenaires par suite du manque de professionnalisme
- Certains sont membres du PCPA et ont bénéficié des formations organisées dans le cadre du PRIO-CCOD
- Réalise rarement audit financier à la demande d'un partenaire financier dans le cadre d'un projet

XXI. RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- Aucun appui de la part des pouvoirs publics
- Sont invités parfois dans certaines rencontres

XXII. GESTION DES RESSOURCES ET DES ACTIVITES

- La plupart ont un plan d'action non exécuté
- Utilise des bénévoles peu formés avec une prise en charge ponctuelle
- Emploie au moins une personne salariée, souvent non déclarée à la CNSS, avec CDD renouvelé plusieurs fois

- Existence de compte bancaire de la structure

XXIII. GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

- Les statuts ont été révisés au moins une fois
- Existence d'adhésion de nouveaux membres pour la plupart des OSC
- Assemblée Générale très rarement organisée
- Pas de changement du Président
- Existence du manuel des procédures
- Capacités de rédaction du manuel des procédures
- Faible application du manuel des procédures
- Existence de l'organigramme
- Non respect intégral de l'organigramme
- Décisions sont prises par le Président et les communiquent aux membres
- Méconnaissance de l'organisation par la plupart de ses membres
- Existence des documents de l'OSC
- Accessibilité des documents disponibles
- Inexistence de stratégies de communication

XXIV. POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE L'ORGANISATION

- Inexistence d'un plan stratégique
- Inexistence de site web
- Non utilisation de l'Internet et de l'outil informatique
- Faible maîtrise de l'outil informatique
- Existence d'équipement informatique
- Rares participations aux appels à proposition lancés par les partenaires financiers opérationnels au Congo
- Pas d'équipe de veille sur les opportunités
- Existence de quelques atouts non exploités pour que l'organisation soit réactive ou proactive face aux opportunités et à la concurrence

IX. RAYONNEMENT DE L'ORGANISATION

- Organisations en voie d'être crédible et professionnelle

X. PERSPECTIVES ET SOUHAITS DE L'ORGANISATION

- avoir le siège propre
- Avoir l'équipement Internet, le mobilier suffisant
- Avoir le site internet
- Avoir un personnel permanent rémunéré
- Avoir les sources de financement fiables
- Avoir plusieurs partenaires financiers stables
- Bénéficier d'un programme de renforcement des capacités organisationnelles de ses membres
- Bénéficier de l'appui de l'Etat
- Avoir un statut d'organisation d'utilité publique

Annexe X (C) : Résultats de l'entretien réalisé auprès des OSC structurée

XXV. IDENTIFICATION ET NATURE DE L'ORGANISATION

- OSC d'au moins dix ans d'existence
- Existence des missions précises
- Disposent d'un siège propre ou financé par un programme en partenariat de longue durée
- Elles sont membres d'au moins un réseau
- Ont participé à la création des réseaux existants
- Ont des partenariats avec des organisations étrangères
- Dispose d'un personnel permanent (au moins 5 personnes) avec CDD et CDI et déclaré à la CNSS
- Emploi au moins deux bénévoles prises en charges par l'OSC

XXVI. DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DE L'ORGANISATION

- Mènent des activités dans au moins deux départements du Congo
- Disposent des rapports d'activités et financiers à jour
- Interviennent dans différents domaines qu'elles respectent dans leurs interventions ;
- Ont fait plusieurs réalisations sur l'étendue du territoire national

XXVII. RESSOURCES ET BESOINS EN APPUI DE L'ORGANISATION

- Disposent des sources de financement variées (financement des partenaires internationaux, activités génératrices de revenu, cotisations, dons, legs,..)
- Les cotisations statutaires versées à près de 100% représentent moins de 5% des fonds annuellement mobilisés
- Disposent d'un budget prévisionnel annuel bien exécuté

XXVIII. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES FINANCIERS

- Ont des partenaires financiers étrangers dominés par la DUE, PNUD, Banque Mondiale, Unicef, AFD, UNHCR, OMS.
- Les partenaires financiers organisent toujours les évaluations des actions financées
- La quasi-totalité des OSC de cette catégorie ont bénéficié d'un programme de renforcement des capacités opérationnelles pour améliorer ses performances
- Les organisations de ce type sont membre de l'AP du PCPA Congo et font partie de plusieurs réseaux nationaux et internationaux
- La réalisation de l'audit financier annuel fait partie des pratiques associatives bien respectées
- Certains OSC de cette catégorie organisent sur fonds propres l'audit financier une fois tous les trois ans

XXIX. RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- Les contributions financières pour l'exécution de certains projets sont données par les pouvoirs publics

- Aucune organisation rencontrée ne bénéficie du statut d'utilité publique
- Deux organisations ont déclaré avoir reçu au moins une fois le financement de l'Etat sous forme de contribution exigée aux OSC par les partenaires financiers dans l'exécution de certains projets ;
- La plupart des OSC de cette catégorie bénéficie de l'exonération des droits de douanes sur les importations de certains biens
- Certaines organisations intervenant dans l'éducation et la santé bénéficient du personnel détaché payée par l'Etat en vertu des conventions spécifiques qui les lient

XXX. GESTION DES RESSOURCES ET DES ACTIVITES

- Toutes les OSC de cette catégorie disposent des plans d'action de type annuel ou triennal
- Certaines organisations forment des bénévoles en vue de les recruter ultérieurement
- Les OSC rencontrées délèguent rarement les responsabilités aux collaborateurs pour les former ;
- Tous les OSC de cette catégorie possèdent au moins deux comptes bancaires avec double ou triple signature ;
- Aucune motivation spéciale n'a été observée chez les OSC contactées
- Très peu d'organisations disposent d'un plan de formation ou de gestion des carrières bien exécuté ;
- La plupart des membres du personnel ayant évolué au sein des organisations de cette catégorie sont recrutés dans les organisations internationales ou des programmes de grande portée,
- Les OSC contactées recrutent le personnel des projets en lançant les avis de recrutement, les termes de référence et la procédure de sélection qu'elle respecte ;

XXXI. GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

- Les statuts ont été révisés au moins une fois
- Existence d'adhésion de nouveaux membres pour la plupart des OSC
- Assemblée Générale régulièrement organisée conformément aux textes juridiques
- Changement du Président selon les modalités prévues dans les statuts
- Existence du manuel des procédures
- Capacités de rédaction du manuel des procédures
- Application rigoureuse du manuel des procédures administratives et financières
- Existence de l'organigramme
- Respect intégral de l'organigramme
- Décisions sont prises de façon concertée

- Connaissance de l'organisation par la plupart de ses membres
- Existence des documents de l'OSC
- Accessibilité des documents disponibles
- Existence de stratégies de communication interne et externe

XXXII. POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE L'ORGANISATION

- Quelques OSC disposent de plans stratégiques
- Quelques OSC disposent de site web
- La totalité des OSC de cette catégorie répondent aux appels à proposition lancés par la Délégation de l'Union Européenne en République du Congo ou par l'Ambassade de France ou par l'Ambassade des USA ou d'autres partenaires et sont retenus
- Chaque organisation dispose d'une équipe de veille sur les opportunités et prévoit une ligne budgétaire pour ce genre d'activité
- Pour leur réactivité ou proactive, les organisations de cette catégorie disposent de plusieurs atouts : forte communication interne et externe, un fonds de fonctionnement, les moyens roulent et de communication, le matériel informatique, l'entretien des relations avec l'environnement ;

IX. RAYONNEMENT DE L'ORGANISATION

- Les organisations de cette catégorie sont professionnelles et crédibles aux yeux des partenaires financiers, des pouvoirs publics et de leurs clients.

Elles s'appuient sur :

- Une équipe bien formée
- L'expertise dans leurs domaines d'intervention
- Les grandes réalisations accomplies
- Les bonnes relations avec les partenaires au développement

XI. PERSPECTIVES ET SOUHAITS DE L'ORGANISATION

- Bénéficier du statut d'organisation d'utilité publique
- Avoir des financements publics

Annexe XI: Loi du 1^{er} juillet 1901

Loi du 1 juillet 1901 relative au contrat d'association (Journal Officiel du 2 juillet 1901)

TITRE I

-Article 1^{er}
L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices.

Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

-Article 2
Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.

-Article 3
Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes moeurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet.

-Article 4
Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

-Article 5
(Loi n° 71-604 du 20 juillet 1971 Journal Officiel du 21 juillet 1971)

(Loi n° 81-909 du 9 octobre 1981 Journal Officiel du 10 octobre 1981)
Toute association qui voudra obtenir la capacité juridique prévue par l'article 6 devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs. La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions et domiciles et nationalités de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. Deux exemplaires des statuts seront joints à la déclaration. Il sera donné récépissé de celle-ci dans le délai de cinq jours. Lorsque l'association aura son siège social à l'étranger, la déclaration préalable prévue à l'alinéa précédent sera faite à la préfecture du département où est situé le siège de son principal établissement. L'association n'est rendue publique que par une insertion au Journal officiel, sur production de ce récépissé.

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront

été déclarés.
Les modifications et changements seront en outre consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

-Article 6
(Loi n° 48-1001 du 23 juin 1948 Journal Officiel du 24 juin 1948)
(Loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 art. 16 Journal Officiel du 24 juillet 1987)
Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, recevoir des dons manuels ainsi que des dons d'établissements d'utilité publique, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'Etat, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics :
1° Les cotisations de ses membres ou les sommes au moyen desquelles ces cotisations ont été rédimées, ces sommes ne pouvant être supérieures à 100 F ;
2° Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ;
3° Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.
Les associations déclarées qui ont pour but exclusif l'assistance, la bienfaisance, la recherche scientifique ou médicale peuvent accepter les libéralités entre vifs ou testamentaires dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.
Lorsqu'une association donnera au produit d'une libéralité une affectation différente de celle en vue de laquelle elle aura été autorisée à l'accepter, l'acte d'autorisation pourra être rapporté par décret en Conseil d'Etat.

-Article 7
(Loi n° 71-604 du 20 juillet 1971 Journal Officiel du 21 juillet 1971)
En cas de nullité prévue par l'article 3, la dissolution de l'association est prononcée par le tribunal de grande instance, soit à la requête de tout intéressé, soit à la diligence du ministère public. Celui-ci peut assigner à jour fixe et le tribunal, sous les sanctions prévues à l'article 8, ordonner par provision et nonobstant toute voie de recours, la fermeture des locaux et l'interdiction de toute réunion des membres de l'association.
En cas d'infraction aux dispositions de l'article 5, la dissolution peut être prononcée à la requête de tout intéressé ou du ministère public.

-Article 8
(Loi n° 92-1336 du 16 décembre 1992 art. 322, art. 326 Journal Officiel du 23 décembre 1992)
Seront punis d'une amende prévue par le 5° de l'article 131-13 du code pénal pour les contraventions de 5^e classe en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.
Seront punis d'une amende de 30.000 F et d'un emprisonnement d'un an, les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le jugement de dissolution.
Seront punies de la même peine toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute, en consentant l'usage d'un local dont elles disposent.

-Article 9
En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'association seront dévolus conformément aux statuts ou, à défaut de disposition statutaire, suivant les règles déterminées en assemblée générale.

TITRE II

-Article 10

(Loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 art. 17 Journal Officiel du 24 juillet 1987)
Les associations peuvent être reconnues d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat à l'issue d'une période probatoire de fonctionnement d'une durée au moins égale à trois ans. La reconnaissance d'utilité publique peut être retirée dans les mêmes formes. La période probatoire de fonctionnement n'est toutefois pas exigée si les ressources prévisibles sur un délai de trois ans de l'association demandant cette reconnaissance sont de nature à assurer son équilibre financier.

-Article 11

(Loi du 2 juillet 1913 Journal Officiel du 6 juillet 1913)
(Décret n° 66-388 du 13 juin 1966 Journal Officiel du 17 juin 1966)
(Loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 art. 17 II Journal Officiel du 24 juillet 1987)
Ces associations peuvent faire tous les actes de la vie civile qui ne sont pas interdits par leurs statuts, mais elles ne peuvent posséder ou acquérir d'autres immeubles que ceux nécessaires au but qu'elles se proposent. Toutes les valeurs mobilières d'une association doivent être placées en titres nominatifs, en titres pour lesquels est établi le bordereau de références nominatives prévu à l'article 55 de la loi n° 87-416 du 17 juin 1987 sur l'épargne ou en valeurs admises par la Banque de France en garantie d'avances. Elles peuvent recevoir des dons et des legs dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil. Les immeubles compris dans un acte de donation ou dans une disposition testamentaire qui ne seraient pas nécessaires au fonctionnement de l'association sont aliénés dans les délais et la forme prescrits par le décret ou l'arrêté qui autorise l'acceptation de la libéralité ; le prix en est versé à la caisse de l'association. Cependant, elles peuvent acquérir, à titre onéreux ou à titre gratuit, des bois, forêts ou terrains à boiser. Elles ne peuvent accepter une donation mobilière ou immobilière avec réserve d'usufruit au profit du donateur.

TITRE III

-Article 13

(Loi n° 42-505 du 8 avril 1942 Journal Officiel du 17 avril 1942)
Toute congrégation religieuse peut obtenir la reconnaissance légale par décret rendu sur avis conforme du Conseil d'Etat ; les dispositions relatives aux congrégations antérieurement autorisées leur sont applicables. La reconnaissance légale pourra être accordée à tout nouvel établissement congréganiste en vertu d'un décret en Conseil d'Etat. La dissolution de la congrégation ou la suppression de tout établissement ne peut être prononcée que par décret sur avis conforme du Conseil d'Etat.

-Article 15

Toute congrégation religieuse tient un état de ses recettes et dépenses ; elle dresse chaque année le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de ses biens meubles et immeubles.

La liste complète de ses membres, mentionnant leur nom patronymique, ainsi que le nom sous lequel ils sont désignés dans la congrégation, leur nationalité, âge et lieu de naissance, la date de leur entrée, doit se trouver au siège de la congrégation. Celle-ci est tenue de représenter sans déplacement, sur toute réquisition du préfet à lui même

ou à son délégué, les comptes, états et listes ci-dessus indiqués. Seront punis des peines portées au paragraphe 2 de l'article 8 les représentants ou directeurs d'une congrégation qui auront fait des communications mensongères ou refusé d'obtempérer aux réquisitions du préfet dans les cas prévus par le présent article.

-Article 17
(Loi n° 42-505 du 8 avril 1942 Journal Officiel du 17 avril 1942)
Sont nuls tous actes entre vifs ou testamentaires, à titre onéreux ou gratuit, accomplis soit directement, soit par personne interposée, ou toute autre voie indirecte, ayant pour objet de permettre aux associations légalement ou illégalement formées de se soustraire aux dispositions des articles 2, 6, 9, 11, 13, 14 et 16. La nullité pourra être prononcée soit à la diligence du ministère public, soit à la requête de tout intéressé.

-Article 18
(Loi du 17 juillet 1903 Journal Officiel du 18 juillet 1903)
Les congrégations existantes au moment de la promulgation de la présente loi, qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront, dans le délai de trois mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ses prescriptions. A défaut de cette justification, elles sont réputées dissoutes de plein droit. Il en sera de même des congrégations auxquelles l'autorisation aura été refusée. La liquidation des biens détenus par elles aura lieu en justice. Le tribunal, à la requête du ministère public, nommera, pour y procéder, un liquidateur qui aura pendant toute la durée de la liquidation tous les pouvoirs d'un administrateur séquestre. Le tribunal qui a nommé le liquidateur est seul compétent pour connaître, en matière civile, de toute action formée par le liquidateur ou contre lui. Le liquidateur fera procéder à la vente des immeubles suivant les formes prescrites pour les ventes de biens de mineurs. Le jugement ordonnant la liquidation sera rendu public dans la forme prescrite pour les annonces légales. Les biens et valeurs appartenant aux membres de la congrégation antérieurement à leur entrée dans la congrégation, ou qui leur seraient échus depuis, soit par succession ab intestat en ligne directe ou collatérale, soit par donation ou legs en ligne directe, leur seront restitués. Les dons et legs qui leur auraient été faits autrement qu'en ligne directe pourront être également revendiqués, mais à charge par les bénéficiaires de faire la preuve qu'ils n'ont pas été les personnes interposées prévues par l'article 17. Les biens et valeurs acquis, à titre gratuit et qui n'auraient pas été spécialement affectés par l'acte de libéralité à une oeuvre d'assistance pourront être revendiqués par le donateur, ses héritiers ou ayants droit, ou par les héritiers ou ayants droit du testateur, sans qu'il puisse leur être opposé aucune prescription pour le temps écoulé avant le jugement prononçant la liquidation. Si les biens et valeurs ont été donnés ou légués en vue de gratifier non les congréganistes, mais de pourvoir à une oeuvre d'assistance, ils ne pourront être revendiqués qu'à charge de pourvoir à l'accomplissement du but assigné à la libéralité. Toute action en reprise ou revendication devra, à peine de forclusion, être formée contre le liquidateur dans le délai de six mois à partir de la publication du jugement. Les jugements rendus contradictoirement avec le liquidateur, et ayant acquis l'autorité de la chose jugée, sont opposables à tous les intéressés. Passé le délai de six mois, le liquidateur procédera à la vente en justice de tous les immeubles qui n'auraient pas été revendiqués ou qui ne seraient pas affectés à une oeuvre d'assistance.

Le produit de la vente, ainsi que toutes les valeurs mobilières, sera déposé à la Caisse des dépôts et consignations. L'entretien des pauvres hospitalisés sera, jusqu'à l'achèvement de la liquidation, considéré comme frais privilégiés de liquidation. S'il n'y a pas de contestation ou lorsque toutes les actions formées dans le délai prescrit auront été jugées, l'actif net est réparti entre les ayants droit. Le décret visé par l'article 20 de la présente loi déterminera, sur l'actif resté libre après le prélèvement ci-dessus prévu, l'allocation, en capital ou sous forme de rente viagère, qui sera attribuée aux membres de la congrégation dissoute qui n'auraient pas de moyens d'existence assurés ou qui justifieraient avoir contribué à l'acquisition des valeurs mises en distribution par le produit de leur travail personnel.

-Article 20
Un décret déterminera les mesures propres à assurer l'exécution de la présente loi.

-Article 21
Sont abrogés les articles 291, 292, 293 du code pénal, ainsi que les dispositions de l'article 294 du même code relatives aux associations ; l'article 20 de l'ordonnance du 5-8 juillet 1820 ; la loi du 10 avril 1834 ; l'article 13 du décret du 28 juillet 1848 ; l'article 7 de la loi du 30 juin 1881 ; la loi du 14 mars 1872 ; le paragraphe 2, article 2, de la loi du 24 mai 1825 ; le décret du 31 janvier 1852 et, généralement, toutes les dispositions contraires à la présente loi. Il n'est en rien dérogé pour l'avenir aux lois spéciales relatives aux syndicats professionnels, aux sociétés de commerce et aux sociétés de secours mutuels.

-Article 21 bis
(inséré par Loi n° 81-909 du 9 octobre 1981 Journal Officiel du 10 octobre 1981)
La présente loi est applicable aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte.

Annexe XII: Niveau de structuration des OSC congolaises selon les évaluateurs du FSD

D'après le rapport d'évaluation du projet FSD 2007/32 réalisée par les experts du cabinet aidl Consultance, le niveau de structuration des OSC congolaises financées se présente comme suit :

Une classification simple des OSC en fonction de leur niveau de structuration a été établie. Une note de 1 à 3 est proposée :

- La note 1 « pas structurée » correspond à une OSC composée d'une ou deux personnes, qui ne dispose pas de règle d'ordonnancement et de décision des dépenses, et qui n'a pas d'expérience de financement avant le FSD,
- La note 2 « peu structurée » correspond à une OSC de taille plus importante (plus de 2 personnes permanentes), qui dispose de règles d'ordonnancement et d'exécution des dépenses mais ne les respectent pas toujours, et qui a peu ou pas d'expérience de ce type de financement,
- La note 3 « structurée » correspond à une OSC de taille importante (plus de 5 personnes permanentes), qui dispose de règles d'ordonnancement des dépenses et d'exécution des dépenses et les respectent, et qui a une bonne expérience de ce type de financement.

Suivant ces niveaux de classification établis, il apparaît que, parmi les OSC bénéficiant d'un financement FSD, une majorité est structurée (41%) ; un tiers sont peu structurées et un quart ne le sont pas. Ainsi on observe que tous les types d'OSC sont représentés de façon relativement homogène.

Il faut noter que la forte proportion d'OSC structurées s'explique en partie par la présence d'ONG

œuvrant dans le champ de la protection de l'environnement (pour 4 projets), de taille importante,

et surtout par celle de congrégations religieuses (18% des OSC financées) et qui sont généralement

des structures de taille moyenne, organisées et expérimentées en gestion de projet.